



VOS AMBIANCES MUSICALES

RAPPORT ANNUEL 2018

Exercice clos le 31 mars 2018 | Groupe Stingray Digital Inc.



MOT DU CHEF DE LA DIRECTION

Chers investisseurs, partenaires, clients et collègues,

La rédaction chaque année de cette lettre est pour moi une occasion précieuse de prendre un temps d'arrêt et de réfléchir à tout ce que nous avons accompli au cours des 12 derniers mois; chacune des réalisations, chacun des défis. Au-delà de la croissance, de l'expansion et du succès financier, c'est notre mission commune d'offrir la meilleure musique et les meilleurs services vidéo aux auditoires du monde entier qui nous rassemble.

Sans exagérer, nous pouvons affirmer que l'exercice 2018 a été une année record. En effet, notre service Stingray Musique a enregistré un nombre record d'auditeurs canadiens en 2018 et obtenu une note de 4.8 sur le magasin d'applications Apple; Stingray Affaires, notre division de services commerciaux, a conclu son plus important contrat de solutions médias en magasin à ce jour avec Farmacias del Ahorro au Mexique; et nos services de vidéo sur demande par abonnement (VSDA) comptent désormais plus de 348 000 abonnés payants en Amérique du Nord et en Europe. Pour tirer notre épingle du jeu dans l'univers en constante évolution du divertissement, nous ne pouvons pas attendre que les occasions se présentent; nous devons les créer. Au fil des ans, toutes les leçons que nous avons apprises nous ont permis de jeter les bases solides d'un avantage concurrentiel marqué. Comme nous l'avions indiqué dans le rapport de l'an dernier, nous avons continué de poursuivre une stratégie d'acquisition dynamique et proactive et avons saisi toutes les occasions d'accroître notre part de marché pour le bénéfice de nos actionnaires. Et ce n'est pas fini. Loin de là.

Nos produits ont continué d'afficher une croissance vigoureuse. Les produits ont augmenté de 25,1 % pour atteindre 127,0 millions de dollars (contre 101,5 millions de dollars pour l'exercice 2017). La croissance interne a représenté 9,0 % de l'augmentation totale des produits. En parallèle, le BAIIA ajusté⁽¹⁾ a augmenté de 22,6 % pour s'établir à 41,5 millions de dollars et le bénéfice net s'est chiffré à 2,3 millions de dollars (0,04 \$ par action). Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont établis à 19,4 millions de dollars et les flux de trésorerie disponibles ajustés⁽¹⁾ ont augmenté de 25,2 % pour s'établir à 33,2 millions de dollars. Nous avons continué d'augmenter notre dividende et nous avons versé plus de 10,8 millions de dollars à nos actionnaires, c'est-à-dire vous. Je suis fier de notre équipe et convaincu qu'ensemble, il n'y a rien que nous ne pouvons accomplir, aucune limite que nous ne pouvons repousser. Je souhaite profiter de cette occasion pour remercier chacun des employés, des dirigeants et des administrateurs de Stingray de nous avoir donné les moyens d'atteindre et de dépasser tant d'objectifs.



Eric Boyko
Président, cofondateur
et chef de la direction

table of content

02	Mot du chef de la direction	04	Mot du président du conseil	06	Rapport de gestion	08	Profil de la société	11	VSDA
14	Objectifs de la société	17	Stratégie d'acquisition	20	Atouts concurrentiels	22	Principaux risques d'affaires		
24	Équipe exécutive et conseil d'administration	52	États financiers consolidés	107	Glossaire				

L'ANNÉE DE LA VSDA

Après plus de dix ans, Stingray continue de se distinguer par sa capacité d'étendre son rayonnement mondial dans le secteur de la musique numérique. Là où d'autres éprouvent des difficultés, nous ne cessons d'établir de nouvelles marques tout en augmentant la rentabilité. Notre réalisation la plus marquante de l'exercice 2018 aura été sans conteste l'augmentation phénoménale de notre clientèle d'abonnés à la vidéo sur demande, qui a crû de 230 % en douze mois à peine. Notre investissement dans le contenu et l'importance que nous accordons aux ententes de distribution multiterritoriales conclues avec des acteurs de premier plan du secteur, comme les chaînes Amazon (É.-U., R.-U. et Allemagne), Telefonica et Comcast, ont porté fruit. Aujourd'hui, les services de VSDA de Stingray (Stingray Classica, Stingray DJAZZ, Stingray Karaoke et Stingray iConcert) permettent à nos utilisateurs, dont le nombre dépasse 348 000, de profiter, moyennant des frais mensuels, d'une programmation musicale sélectionnée et illimitée. La popularité croissante de la VSDA est de bon augure. Selon les prévisions de Digital TV Research, le nombre de ménages abonnés à la VSDA atteindra 428 millions à l'échelle mondiale d'ici 2020 et les produits tirés de ces services devraient dépasser les 32 milliards de dollars.

STRATÉGIE D'ACQUISITION

C'est un fait connu que Stingray agit comme consolidateur au sein de l'industrie du fait de la mise en œuvre de sa stratégie d'acquisition stratégique. En mai 2017, nous avons fait l'acquisition de la société israélienne Yokee Music LTD., laquelle propose trois (3) applications sociales axées sur la musique qui se classent régulièrement au top 10 des téléchargements de la catégorie musique dans 100 pays, soit Yokee Karaoke, Yokee Guitar et Yokee Piano. Ensemble, ces applications ont été téléchargées plus de 80 millions de fois au cours des quatre (4) dernières années, comptent quelque 4 millions d'utilisateurs mensuels et enregistrent un taux de croissance d'une année à l'autre de plus 50 %. En plus d'enrichir notre portefeuille de produits destinés aux consommateurs, cette acquisition accroît notre expertise en matière de développement et d'optimisation à l'interne d'applications mobiles. Au cours du même mois, nous avons conclu l'acquisition de C Music Entertainment Ltd., une chaîne télévisée londonienne offerte par câble et par satellite qui a remporté de nombreux prix et qui se spécialise dans les vidéoclips de musique classique et de bandes sonores de films. C Music TV est distribuée par les fournisseurs de services mobiles et de services télévisuels par câble, satellite et protocole Internet dans 105 pays. En janvier 2018, nous avons fait l'acquisition des actifs de la société new-yorkaise Qello Concerts, le plus important fournisseur de services de diffusion en continu par contournement de performances musicales, de films de concerts et de documentaires musicaux en version intégrale sur demande par abonnement au monde. Qello Concerts compte des utilisateurs dans plus de 160 pays. Cette acquisition ajoute 2 000 concerts et documentaires musicaux à notre catalogue et plus de 70 000 mélomanes au nombre de nos abonnés aux services de VSDA, et fait de Stingray le plus important distributeur de concerts par vidéo sur demande par abonnement au monde. Dernière acquisition, mais certainement pas la moindre : le 2 mai, nous avons annoncé la signature d'une entente définitive visant l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation de Newfoundland Capital Corporation Limited, l'un des plus importants radiodiffuseurs canadiens, qui détient 101 licences (82 sur la bande FM et 19 sur la bande AM) partout au Canada. Cette opération, qui a suscité beaucoup d'intérêt de la part des médias et du secteur, devrait renforcer considérablement notre position en tant que principale entreprise indépendante de services musicaux de l'univers canadien

des médias poursuivant l'expansion de sa présence mondiale, et devrait venir soutenir notre stratégie de croissance grâce à une intégration verticale complémentaire et de nouvelles sources de revenu.

VOIR LE MONDE EN FORMAT 4K

La technologie télévisuelle évolue sans cesse, tout comme Stingray. Nous avons fait sensation à MIPCOM avec le lancement de Stingray Now 4K, la dernière venue des chaînes télévisées en format 4K ultra-HD pouvant être distribuée partout dans le monde. Nous pouvons maintenant nous vanter d'être le premier fournisseur mondial de chaînes télévisées de musique en format 4K ultra-HD. Stingray Now 4K, une chaîne télévision de vidéoclips de musique, rejoint Stingray Festival 4K, la première chaîne télévisée en format 4K consacrée au contenu musical sous toutes ses formes, et Stingray Ambiance 4K, une chaîne qui met en vedette la beauté thérapeutique de la nature grâce à une saisissante résolution 4K ultra-HD. Ces trois (3) chaînes sont déjà distribuées à grande échelle en Europe et en Amérique du Nord par des fournisseurs comme Swisscom, Orange, Free, Cogeco, Rogers et Vidéotron.

UNE ANNÉE MARQUÉE PAR LA CROISSANCE DU PORTEFEUILLE DE PRODUITS

En plus du lancement de Stingray Now 4K, les efforts inlassables de notre équipe nous ont permis de mettre en marché rapidement des services nouveaux ou reformulés. Cette année seulement, nous avons redéfini l'image de Stingray Classica, lancé cinq (5) chaînes de vidéoclips musicaux (*Stingray Retro*, *Stingray Vibe*, *Stingray Loud*, *Stingray Juicebox* et *Stingray Hits*) en Amérique du Nord, au Moyen-Orient et en Europe, en plus de créer une nouvelle application de karaoké pour enfants (pour tablettes Android) et une nouvelle application Singing Machine Mobile Karaoke.

UNE PLUS GRANDE PRÉSENCE EN ASIE

Au cours des deux (2) dernières années, nous avons fait des démarches importantes pour consolider notre présence dans la région Asie-Pacifique; ce marché présente un immense potentiel de croissance pour nos services. En juin 2017, nous avons lancé Stingray Music à Singapour avec Singtel, premier groupe de communication en Asie. Un mois plus tard, nous nous sommes portés acquéreur de deux (2) fournisseurs australiens de solutions médias en magasin : SBA Music PTY Ltd. (SBA) et Satellite Music Australia PTY Ltd. (SMA), une filiale de Macquarie Media Operations PTY Limited. Ces ententes font suite à l'acquisition, en décembre 2015, de l'australienne Digital Music Distribution PTY Ltd. (DMD) et à la prolongation de l'entente de distribution avec Foxtel, un fournisseur local de télévision payante.

PRÉPARER L'AVENIR

Les remarquables accomplissements de Stingray sont d'abord et avant tout attribuables au dévouement et à la passion de ses employés, qui sont près de 400. C'est grâce à eux que nous arrivons à continuellement à nous améliorer, à innover et à remettre en question l'état des choses telles qu'elles sont. Tous les membres de Stingray sont au cœur du succès passé, présent et futur de la société. En juin 2017, j'étais fier d'annoncer publiquement, en présence de Denis Coderre, maire de Montréal, et de l'honorable Mélanie Joly, ministre du Patrimoine du Canada, notre intention d'embaucher 400 employés de plus d'ici cinq (5) ans.

[1] Voir les rubriques « Information prospective » et « Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS » à la page 26. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique « Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS » à la page 32.

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

La musique peut nous faire vivre les plus beaux voyages. Elle nous raconte des histoires autant qu'elle raconte notre histoire. Le caractère universel de la musique, combiné à un sens des affaires aiguisé, est au centre du succès spectaculaire – et continu – que connaît Stingray dans plus de 156 pays.

Pendant ma première année en tant que président du conseil, j'ai été impressionné par la remarquable capacité de la société à canaliser sa passion, son dynamisme et sa vision pour rayonner dans un secteur pourtant si difficile pour d'autres.

L'exercice 2018 a été brillant pour Stingray. Nous avons atteint les cibles que nous nous étions fixées et avons fait état de nouveaux sommets de rentabilité. Plus que jamais, nous sommes déterminés à améliorer notre performance financière.

Cette année, la direction de Stingray a été particulièrement au diapason des demandes du marché et de ses soubresauts. Tout d'abord en concentrant ses efforts sur l'économie en pleine expansion des services sur demande, deuxièmement en élargissant sa portée afin d'englober de nouveaux produits s'adressant directement aux consommateurs, et troisièmement en consolidant et en élargissant les ententes de distribution avec des fournisseurs clés partout dans le monde.

Les acquisitions stratégiques de Newfoundland Capital Corporation, de Yokee et de Qello Concerts, de même que les abonnements records au service Stingray Musique, comptent assurément parmi les faits marquants.

La solide réputation positive que s'est forgée la société depuis dix ans a assuré la loyauté des clients envers le contenu de divertissement dominant à l'échelle mondiale, et il y a de quoi être fier.

La capacité démontrée de Stingray d'ajuster son modèle d'affaires pour répondre aux besoins des clients et s'adapter à l'évolution du marché est garante de sa longévité. Je me sens privilégié de travailler aux côtés d'une direction aussi exceptionnelle, et je me réjouis à la perspective des défis que nous relèverons au cours des prochaines années.

Au nom du conseil et de l'équipe de direction, je tiens à remercier nos actionnaires de leur confiance et de leur soutien.



Mark Pathy
Président du conseil



RAPPORT DE GESTION

Le présent document qui comprend le rapport financier et le rapport de gestion annuels de Groupe Stingray Digital Inc. (« Stingray » ou « la société ») doit être lu parallèlement aux états financiers consolidés audités de la société et aux notes afférentes pour les exercices clos les 31 mars 2018 et 2017. Le présent rapport de gestion est basé sur les renseignements dont la société disposait au 6 juin 2018. Il est possible d'obtenir d'autres renseignements au sujet de la société sur SEDAR, au www.sedar.com.





Stingray est un chef de file mondial des services musicaux multiplateformes et des expériences numériques s'adressant aux câblodistributeurs, aux établissements commerciaux, aux fournisseurs de services par contournement, aux opérateurs de télécommunications mobiles, aux consommateurs et plus encore.

Stingray propose notamment des chaînes télé offertes en format linéaire et sur demande, des chaînes télé en format 4K ultra-HD, des produits de karaoké, des services d'affichage numérique, des solutions musicales pour environnements commerciaux, des applications mobiles et plus encore. Stingray offre ses services à environ 400 millions d'abonnés dans 156 pays et ses applications mobiles ont été téléchargées à plus de 100 millions de reprises.

Le siège social de Stingray est situé à Montréal, au Canada. L'entreprise compte présentement plus de 400 employés dans le monde.

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ







L'ESSOR DE LA VSDA : L'ANNÉE DE STINGRAY EN CHIFFRES

Les services de vidéo sur demande par abonnement (VSDA) sont devenus le moyen préféré des clients pour accéder à du contenu vidéo – incluant des films et du contenu conçu pour la télé – à partir d'une panoplie d'appareils compatibles avec Internet tels les téléviseurs connectés, les téléphones intelligents, les tablettes, les consoles de jeux vidéo et les dispositifs multimédias tels Apple TV, Google Chromecast et Roku. L'offre grandissante de Stingray en matière de VSDA est maintenant accessible grâce à des fournisseurs importants de services de divertissement comme Amazon, Comcast, et Telefonica.



348 000

abonnés au 31 mars 2018

VSDA ET L'EXPÉRIENCE CLIENT

Les services suivants de Stingray sont offerts sous forme de VSDA :

Stingray Karaoke

des chansons dans tous les styles les plus populaires y compris la musique pop, rock, country, R&B/hip-hop, Disney, et plus encore.

Stingray Classica

un catalogue de concerts de musique classique, d'opéras et de ballets filmés dans les salles les plus prestigieuses de renommée mondiale.

Stingray DJAZZ

performances en direct des légendes du jazz, d'hier et d'aujourd'hui.

Stingray Qello

le plus important fournisseur de services de diffusion en continu de concerts et de documentaires musicaux en version intégrale.



+230%

depuis le 1^{er} avril 2017

Congratulations for this new platform. Very "User friendly". I like it very much. Thank you! -Jean-Denis Garceau Montreal, Quebec Canada



« Wow depuis que j'ai découvert l'application, je l'utilise chaque jours. Plusieurs styles musiques, listes personnalisées et l'équipe écoute nos commentaires. Un gros bravo! Mon application favorite! »

Finally
downloaded
@Stingraymusic
and authorised my
account with my
cable provider and it's
THE best thing ever!
What is spotify?

I truly enjoy
Stingray Music.
The variety of
music that not
only is diverse
it is plentiful.
The app
is just as good.
The clarity in
the app means
I'll be taking
and enjoying
Stingray
whenever I
leave home.

J'adore. En plus,
la musique me suis
partout où je vais.

Hi! Just like to say again how awesome your classic rock station on foxtel here in Australia is. Such a great range of music and bands. It's the best mix of classic rock I've ever heard. We listen all day! Thanks!
- Mark

Très bonne application et toujours de l'excellente musique. En plus, l'équipe de Stingray prend toujours le temps de nous répondre quand on leur demande des renseignements par courriel et c'est grandement apprécié.

J'adore
l'application!
Beaucoup plus de
variété qu'à la télé!
Je trouve toujours
l'ambiance que
je cherche! Menu
facile à utiliser!



Il y en a pour tous les goûts et pour tous les besoins du moments. Merci beaucoup!

Très vastes
choix musicaux.
Excellente application.

I travel quite a lot for work across Canada and the US and I rarely know the local radio stations so I listen to my favorite channels wherever I am via this app.
Love it!



OBJECTIFS DE LA SOCIÉTÉ

1

Poursuivre selon une approche stratégique et disciplinée notre stratégie de fusions-acquisitions en nous concentrant sur quatre (4) vecteurs : VSDA/Grand public, Chaînes télé, Musique pour entreprises et consolidation de la radiodiffusion.

2

Poursuivre la croissance dans l'espace de la VSDA [segment interentreprises orienté client (B2B2C)] en achetant ou en mettant sous licence du contenu; en étendant notre portée sur les plateformes et les marchés; en explorant de nouvelles possibilités d'expansion verticale (musique country, hip-hop, vidéoclips basés sur la foi, etc.); et en investissant dans la commercialisation et la découverte.

3

Accroître notre part de marché dans le segment Grand public (B2C) en investissant dans des plateformes de commercialisation numérique et en continuant de développer des applications vidéo, des solutions Web et des applications mobiles concurrentielles comme l'appli de chant The Voice récemment annoncée pour laquelle Stingray a signé un contrat de 5 ans. Accroître la portée de Stingray Musique et maintenir ce service au premier rang de sa catégorie. Procéder à un nouveau lancement des applications et des services en ligne de Stingray Karaoke tout en poursuivant l'expansion de la gamme d'applications Yokee.

4

Étendre la portée de la musique pour entreprises et de l'affichage numérique au moyen d'une stratégie d'expansion internationale reposant sur des acquisitions et la croissance de notre réseau de membres du même groupe.

5

Continuer de promouvoir une culture de société gagnante en misant sur la responsabilisation, la réactivité, la formation, le renforcement de l'autonomie et les occasions de croissance.





STRATÉGIE D'ACQUISITION QUI A FAIT SES PREUVES

756 millions de dollars
consacrés aux acquisitions
depuis la création

2007

Slep-Tone Entert. Corp/
SoundChoice
(Karaoke Channel)

2009

Canadian Broadcast Corp. (Galaxie)
MaxTrax Music Ltd.
Chum Satellites Services (CTV)

2010

Marketing Senscity Inc.
Concert TV Inc.

2011

Music Choice International Ltd.

2012

Musicoola Ltd.
Zoe Interactive Ltd.

2013

Executive Communication
Emedia Networks Inc.
Stage One Innovations Ltd.
Intertain Media Inc

2014

DMX LATAM (Mood Media)
Archibald Media Group
DMX Canada (Mood Media)
Telefonica - On the Spot

2015

Les réseaux Urbains Viva Inc.
Brava Group (HDTV, NL and Djazz TV)
Digital Music Distribution
iConcerts Group

2016

Nümedia
Festival 4K B.V.
Chaînes de vidéoclips populaires
de Bell Media
EuroArts Classical catalogue

2017

Classica
Nature Vision TV
Yokee Music Ltd.
C Music Entertainment Ltd.
SBA Music PTY Ltd.
Satellite Music Australia PTY Ltd.

2018

Qello Concerts LLC
NCC
(en attente de l'approbation du CRTC)





ATOUPS CONCURRENTIELS

Nous sommes d'avis que les forces concurrentielles suivantes contribueront à notre succès commercial continu et à notre performance future :

Chef de file des services musicaux et des solutions médias multiplateformes interentreprises

Comptant 400 millions d'abonnés dans 156 pays, nous jouissons d'une portée globale supérieure à celle de la plupart de nos pairs. Nos produits et services sont distribués sur une multitude de plateformes : télévision numérique, télévision satellite, télévision sur protocole Internet, Web, appareils mobiles, systèmes Wi-Fi, consoles de jeux et voitures connectées.

Flux de trésorerie solides et prévisibles provenant des relations à long terme avec les clients et des contrats à long terme

Notre modèle d'affaires est basé sur les produits provenant des abonnements et sur la conclusion de contrats à long terme avec des fournisseurs de télévision payante, ce qui nous permet de bien prévoir les flux de trésorerie futurs, diminue le caractère cyclique du résultat net et permet de mieux fidéliser la clientèle. Par conséquent, nous avons établi des relations à long terme profondément intégrées avec bon nombre de nos clients auprès desquels nous avons réalisé des produits annuels récurrents de 108,8 millions de dollars pour l'exercice 2018 (85,7 % du total de nos produits).

Technologies propriétaires innovantes

En tant que précurseur et chef de file du marché de la musique numérique, nous avons mis au point une gamme incomparable de technologies propriétaires qui nous procurent un atout concurrentiel de taille.

Nous cumulons une vaste expérience dans le développement de technologies visant à diffuser de la musique numérique sur une multitude de plateformes comme la télévision, les appareils numériques et le Web. À titre d'exemple, nous avons lancé une deuxième génération d'UBIQUICAST, permettant une distribution multiproduits, et une troisième génération de notre plateforme commerciale, SB3, permettant une distribution simultanée d'affichage numérique et de musique HD.

Parcours jalonné de succès en matière d'acquisitions et d'intégrations

Depuis la création de Stingray en 2007, nous avons réalisé 35 acquisitions représentant des investissements d'environ 756 millions de dollars, ce qui a permis à notre entreprise d'obtenir de nouveaux clients, d'offrir de nouveaux produits et de pénétrer de nouveaux marchés géographiques.

Au cours de l'exercice 2018, nous avons réalisé cinq (5) acquisitions, pour une contrepartie totale de 44,9 millions de dollars. Le parcours jalonné de succès de Stingray en matière d'acquisition et d'intégration de sociétés est le fruit de la stratégie d'acquisitions rigoureuse et disciplinée menée par notre équipe de direction expérimentée. La polyvalence, la portabilité et la souplesse des produits et des technologies de Stingray nous permettent d'intégrer et de prendre en charge efficacement les produits et les technologies complémentaires des entreprises que nous acquérons.

Expertise de pointe en sélection de contenu

La stratégie de gestion de Stingray repose sur un modèle de consommation de musique passif plutôt qu'actif. Stingray offre certaines des chaînes de musique et certains des catalogues les plus complets du monde, programmés par une centaine d'experts en musique du monde entier. Nos produits et nos services musicaux s'adaptent aux goûts et aux tendances des auditeurs afin de leur procurer l'expérience la plus agréable possible, le tout sans pauses publicitaires.

Avec l'acquisition de Qello Concerts (maintenant renommée Stingray Qello) en mars, Stingray est devenue le plus grand fournisseur de concerts, de films de concerts et de documentaires musicaux sur demande. Stingray a été confirmée comme le partenaire promotionnel officiel de Dick Clark productions pour l'édition 2018 des Academy of Country Music Awards, des Billboard Music Awards et des American Music Awards. Stingray produira et distribuera une programmation musicale choisie par l'intermédiaire de ses plateformes et services musicaux pour chacune des remises de prix, qui figurent parmi les événements télévisés les plus notables et populaires de l'industrie musicale.

Taux de maintien des effectifs élevé et taux de roulement faible

En tant que société canadienne dynamique et croissante, nous attirons et maintenons en poste des professionnels de talent. Notre équipe de près de 400 employés dévoués se compose d'experts chevronnés dans les domaines de l'exploitation, des finances, de la technologie, du marketing et des communications, des ventes et des affaires juridiques et réglementaires. Avant de se joindre à Stingray, ces professionnels ont acquis une expérience enviable auprès d'autres grands meneurs de l'industrie.

PRINCIPAUX RISQUES D'AFFAIRES

Les stratégies d'exploitation de Stingray sont tributaires des principaux risques et incertitudes liés à ses activités. La société pourrait être assujettie à d'autres risques et incertitudes dont elle ignore actuellement la teneur ou qu'elle juge pour l'instant négligeables. Si un événement lié à ces risques et incertitudes venait à se produire, il pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Pour une analyse détaillée des principaux risques auxquels Stingray est exposée, se reporter à la page 21 de la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 31 mars 2018, qui peut être consultée sur SEDAR à l'adresse sedar.com. Les principaux risques quant à leur probabilité et à l'ampleur des conséquences sont les suivants :

Redevances de représentation publique et droits de reproduction mécanique

Nous payons des droits de représentation publique ou de reproduction mécanique aux auteurs-compositeurs et aux éditeurs aux termes de contrats négociés avec des maisons de disques et des sociétés de collecte de droits musicaux partout dans le monde. Si les redevances de représentation publique ou des droits de reproduction mécanique applicables à la musique numérique augmentaient, nos résultats d'exploitation, notre performance financière et notre situation financière pourraient en souffrir. Nous atténuons ce risque en exerçant le plus possible nos activités sous l'égide de régimes et de cadres de délivrance des licences obligatoires régissant les services musicaux non interactifs. Les taux de redevances exigibles aux termes de licences obligatoires peuvent être établis lors de pourparlers ou d'une instance tarifaire tenue devant la Commission du droit d'auteur du Canada. Ces taux de redevances sont généralement stables et fluctuent rarement d'une année à l'autre.

Intégration des sociétés acquises

Par le passé, la société a réalisé des acquisitions et des regroupements d'entreprises et conclu des coentreprises en vue de compléter ou de développer nos activités, et elle continuera de le faire à l'avenir. La société pourrait avoir de la difficulté à intégrer à nos activités les actifs acquis. De plus, il se peut qu'elle ne réalise pas les profits, les économies d'échelle et les synergies que nous comptons réaliser au moment de conclure ces opérations. Afin d'atténuer ce risque, la société s'est engagée à élaborer et à améliorer des contrôles au chapitre de l'exploitation, des finances et de la gestion, à optimiser ses systèmes et procédures d'information et à recruter, à former et à maintenir en poste du personnel hautement qualifié, ce qui lui permettra de tirer parti efficacement de ses services par l'intermédiaire de nouveaux marchés, de nouvelles plateformes et de nouvelles technologies.

Plan à long terme d'expansion des activités sur les marchés internationaux

Notre stratégie de croissance repose en bonne partie sur la poursuite de l'expansion de nos activités sur les marchés internationaux. Pour l'exercice 2018, environ 53 % de nos produits sont tirés de nos clients à l'extérieur du Canada. Il faut beaucoup de ressources et une grande attention des dirigeants pour exercer des activités à l'échelle internationale. L'expansion de nos activités à l'échelle internationale nous exposera à des risques d'ordre politique, économique et réglementaire différents de ceux auxquels nous sommes exposés au Canada. Afin d'atténuer ce risque, la société s'est engagée à élaborer et à améliorer des contrôles au chapitre de l'exploitation, des finances et de la gestion, à optimiser ses systèmes et procédures d'information et à recruter, à former et à maintenir en poste du personnel hautement qualifié, ce qui lui permettra de poursuivre l'expansion de ses activités

Dépendance envers les fournisseurs de télévision payante

La société rejoint la majeure partie de la clientèle d'abonnés de Stingray Musique pour la télévision payante par l'intermédiaire d'un petit nombre d'importants fournisseurs de télévision payante qui ont conclu avec elle des contrats à long terme. Les décisions prises par les fournisseurs de télévision payante quant à la composition de leurs forfaits de services peuvent influencer sur la clientèle d'abonnés. De plus, les obligations contractuelles des fournisseurs de télévision payante aux termes de nos contrats sont assujetties aux modifications apportées aux règles du CRTC, y compris au nouveau cadre stratégique du CRTC présenté dans la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-96 (se reporter à la rubrique « Faits récents » de la notice annuelle 2018). Nous atténuons ce risque en cernant les besoins commerciaux des fournisseurs de télévision payante et en leur proposant une offre de services attrayante, distribuée par l'intermédiaire de nombreuses plateformes et technologies propriétaires et assortie d'une proposition de valeur démontrable. D'après notre interprétation des contrats à long terme et nos relations solides avec les fournisseurs de télévision payante, nous nous attendons à ce que ceux-ci continuent de s'acquitter de leur obligation contractuelle d'inclure notre service de programmation sonore payante dans le volet non réglementé du forfait de base offert à leurs abonnés (s'il est offert).

Croissance rapide dans un marché en évolution

Le secteur du divertissement audio et vidéo est un marché qui évolue rapidement. Le marché de la musique et des vidéos numériques en ligne a connu des changements rapides et spectaculaires au cours de notre existence relativement récente et il se heurte à d'importants défis. En outre, nos engagements contractuels existants avec des concurrents qui nous empêchent de solliciter des clients sur certains marchés pourraient faire obstacle à notre croissance sur ces marchés. Afin d'atténuer ce risque, notre personnel de vente aguerri a mis un accent soutenu sur la vente croisée de notre gamme croissante de produits, tandis que nos ingénieurs qualifiés continuent d'innover et de développer de nouveaux produits et de nouvelles technologies propriétaires de distribution numérique, ce qui nous permet d'attirer et de fidéliser des clients et d'accroître notre offre de services sur des plateformes numériques autres que la télévision. Pour gérer la croissance prévue de nos activités et de notre personnel, nous devons continuer d'améliorer nos contrôles liés à l'exploitation, aux finances et à la gestion, ainsi que nos systèmes et procédures d'information.

Concurrence des autres fournisseurs de contenu

Le marché de l'acquisition de droits numériques exclusifs auprès de propriétaires de contenu est concurrentiel. Bon nombre des enregistrements les plus attrayants font déjà l'objet de conventions de distribution numérique ou ont déjà été placés directement auprès de services de divertissement numériques. Nous subissons une concurrence accrue pour gagner des auditeurs et/ou des téléspectateurs de la part d'une variété croissante d'entreprises qui offrent du contenu médiatique audio et/ou vidéo sur téléphones mobiles et autres appareils sans fil. La croissance des médias sociaux pourrait favoriser l'émergence de nouvelles formes d'abonnement qui feraient concurrence à la société. Pour atténuer ce risque, la société continue de tabler sur la programmation réalisée par des personnes physiques et la sélection de contenu par des experts musicaux primés du monde entier, qui s'adaptent aux goûts et aux tendances des auditeurs afin de leur procurer l'expérience la plus agréable possible. La société reste également déterminée à créer et à acquérir des enregistrements de concerts télévisés en version longue afin de mettre sur pied son propre catalogue exclusif.

MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION



Eric Boyko
Président, cofondateur, chef de
la direction et administrateur



Jean-Pierre Trahan
Chef de la direction financière



Lloyd Feldman
Vice-président principal, avocat
général et secrétaire corporatif



Marie Ginette Lepage
Vice-présidente principale,
ventes mondiales et
solutions mobiles



Mario Dubois
Vice-président principal et chef
de la direction technique



Mathieu Péroquin
Vice-président principal,
marketing et communications



Sébastien Côté
Vice-président,
ressources humaines



Stephen Tapp
Vice-président principal,
développement des affaires



Ratha Khuong
Directrice générale,
Stingray Affaires



Valery Zamuner
Vice-présidente principale,
fusions, acquisitions et
initiatives stratégiques

ADMINISTRATEURS NON-MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION



Claudine Blondin
Administratrice et membre
des comités de gouvernance
et des ressources humaines
et de rémunération



David Purdy
Administrateur et membre
du comité d'audit



Gary S. Rich
Administrateur et président
du comité des ressources
humaines et de rémunération



François-Charles Sirois
Administrateur et membre du
comité des ressources humaines
et de rémunération



Jacques Parisien
Administrateur et président
du comité de gouvernance



Mark Pathy
Président du conseil
d'administration et membre du
comité des ressources humaines
et de rémunération



Pascal Tremblay
Administrateur et membre
du comité de gouvernance
et président du comité d'audit



Robert G. Steele
Administrateur et membre
du comité d'audit

BASE D'ÉTABLISSEMENT ET INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent document, qui comprend le rapport financier et le rapport de gestion annuels de Groupe Stingray Digital Inc. (« Stingray » ou la « société »), doit être lu parallèlement aux états financiers consolidés audités de la société et aux notes y afférentes pour les exercices clos les 31 mars 2018 et 2017. Le présent rapport de gestion est basé sur les renseignements dont la société disposait au 6 juin 2018. Il est possible d'obtenir d'autres renseignements au sujet de la société sur SEDAR, au www.sedar.com.

Le présent rapport de gestion contient de l'information prospective au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Cette information prospective comprend, sans s'y limiter toutefois, des énoncés concernant les attentes de la direction au sujet de la croissance, des résultats d'exploitation et de la performance futurs de la société ainsi que de ses perspectives d'affaires. Cette information prospective porte, entre autres, sur nos objectifs et sur les stratégies mises en œuvre pour les atteindre, ainsi que sur nos opinions, nos projets, nos attentes, nos prévisions, nos estimations et nos intentions, et peut comprendre d'autres énoncés de nature prévisionnelle, ou qui dépendent d'événements ou de conditions à venir ou s'y rapportent. On reconnaît les énoncés contenant de l'information prospective à l'emploi de mots et d'expressions comme « pouvoir », « s'attendre à », « prévoir », « supposer », « avoir l'intention de », « planifier », « croire », « estimer », « indications », « continuer », entre autres, ainsi qu'à l'utilisation du futur et du conditionnel, bien que ce ne soit pas tous les énoncés prospectifs qui contiennent ce genre de formulations. De plus, les énoncés faisant référence à des attentes, à des prévisions ou à d'autres interprétations d'événements ou de circonstances à venir contiennent de l'information prospective. Les énoncés qui contiennent de l'information prospective ne sont pas des déclarations factuelles, mais reflètent plutôt les attentes, les estimations et les projections de la direction concernant des événements futurs.

Bien que la direction soit d'avis que les énoncés prospectifs reflètent des attentes raisonnables, ils reposent sur ses opinions, ses hypothèses et ses estimations à la date de leur formulation et sont assujettis à un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient donner lieu à des événements ou à des résultats réels sensiblement différents de ceux qui y sont exprimés. Ces facteurs comprennent, entre autres, les risques suivants : augmentation des redevances ou limitation de l'accès aux droits musicaux; dépendance de la société à l'égard des fournisseurs de télévision payante; évolution rapide du secteur du divertissement audio et vidéo; concurrence d'autres fournisseurs de contenu; expansion de nos activités sur les marchés internationaux; croissance rapide et stratégie de croissance de la société; acquisitions, regroupements d'entreprises et contreprises de la société; dépendance de la société à l'égard du personnel clé; fluctuations des taux de change; instabilité économique et politique des pays émergents; méthodes de calcul des redevances; transformations rapides de la technologie et du secteur; incapacité à obtenir du financement supplémentaire; incapacité à générer des rentrées de trésorerie; accès aux facilités de crédit de la société; longueur et coût élevé des litiges relatifs aux contenus protégés par le droit d'auteur; incapacité de la société à protéger sa technologie exclusive; recours de la société au matériel, aux logiciels et aux services connexes de tiers; incapacité de la société à maintenir sa culture d'entreprise; conjoncture économique défavorable; assujettissement de la société aux lois étrangères sur la protection de la vie privée et la sécurité des données; utilisation interdite ou piratage de contenu musical et vidéo; catastrophes naturelles et interruptions causées par des problèmes d'origine humaine; assujettissement à des obligations fiscales supplémentaires; sauvegarde de la réputation de la société; litiges et autres réclamations; risque de crédit; risque de liquidité; défaut de la société de se conformer aux exigences du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadien (le « CRTC »); échec du renouvellement ou du maintien en vigueur des licences du CRTC; augmentation des droits de licence de radiodiffusion payables par la société; changements défavorables dans la réglementation gouvernementale touchant le secteur.

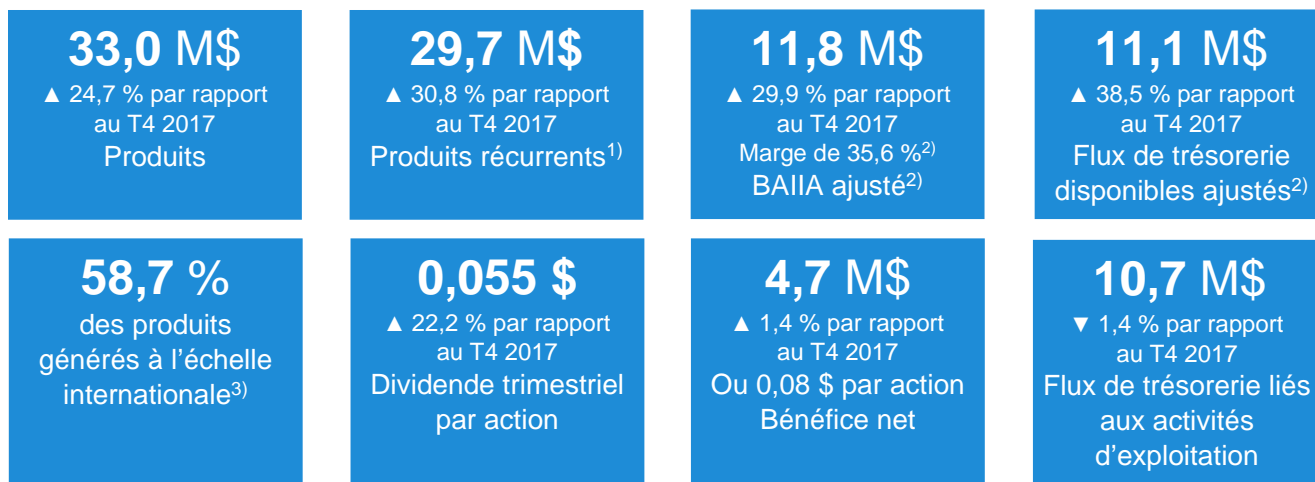
De plus, si l'une ou l'autre des hypothèses ou des estimations de la direction devait se révéler inexacte, les résultats et les événements réels pourraient probablement différer, voire sensiblement, de ceux exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion. Ces hypothèses comprennent, entre autres, celles qui suivent : notre capacité à générer des produits suffisants tout en contrôlant nos coûts et nos dépenses; notre capacité à gérer efficacement notre croissance; l'absence de changements défavorables importants dans notre secteur d'activité ou dans l'économie mondiale; les tendances dans notre secteur d'activité et sur nos marchés; l'absence de changement dans la législation, les politiques administratives ou les exigences réglementaires applicables à nos activités, y compris dans nos licences du CRTC; de légères modifications apportées au service de programmation sonore payante offert par les fournisseurs de télévision payante à la lumière des décisions d'orientation récentes du CRTC; notre capacité à gérer les risques de l'expansion internationale; notre capacité à entretenir de bonnes relations d'affaires avec nos clients, nos mandataires et nos partenaires; notre capacité à élargir notre infrastructure de vente et de distribution et nos réseaux de commercialisation; notre capacité à concevoir des produits et des technologies en phase avec l'évolution continue de la technologie et des normes industrielles, des produits de la concurrence et des préférences et exigences des clients; notre capacité à protéger notre technologie et nos droits de propriété intellectuelle; notre capacité à gérer et à intégrer les acquisitions; notre capacité à retenir les employés clés; et notre capacité à obtenir du financement suffisant, par emprunt ou par capitaux propres, pour soutenir la croissance de nos activités. Les acquéreurs éventuels sont donc priés de ne pas s'en remettre sans réserve à ces énoncés. Cette mise en garde vise toute l'information prospective figurant dans le présent rapport de gestion. Les énoncés en question sont formulés uniquement en date du présent rapport de gestion. La société décline expressément toute obligation de mettre à jour ou de modifier ces énoncés prospectifs, ou les facteurs ou les hypothèses qui les sous-tendent, que ce soit pour tenir compte de faits nouveaux ou d'événements ultérieurs ou pour quelque autre raison, à moins que la loi ne l'y oblige.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

La société estime que le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté sont des mesures importantes pour l'analyse de sa rentabilité opérationnelle, abstraction faite des décisions relatives au financement, des éléments hors trésorerie et des stratégies fiscales. La comparaison avec les pairs est également facilitée étant donné que les sociétés ont rarement la même structure du capital et la même structure de financement. La société estime que le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté par action sont des mesures importantes, car elles démontrent la rentabilité nette de ses activités principales. La société est d'avis que les flux de trésorerie disponibles ajustés constituent une mesure importante pour l'évaluation de la trésorerie générée compte tenu des dépenses d'investissement et des charges non liées aux activités principales. Cette mesure démontre la trésorerie disponible pour procéder à des acquisitions d'entreprises, verser des dividendes et réduire la dette. La société estime que la dette nette et le ratio dette nette/BAIIA ajusté sont des mesures importantes pour évaluer l'importance de la dette au regard de l'état de la situation financière de la société. Toutes ces mesures financières non conformes aux IFRS ne sont pas des mesures du bénéfice ni des flux de trésorerie reconnues par les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et elles n'ont pas de définition normalisée aux termes des IFRS. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Les investisseurs sont priés de noter que les mesures financières non conformes aux IFRS ne doivent pas être interprétées comme des substituts du bénéfice net établi selon les IFRS en tant qu'indicateurs du rendement de la société, ni des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation en tant que mesures de la trésorerie ou des flux de trésorerie.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT¹⁾

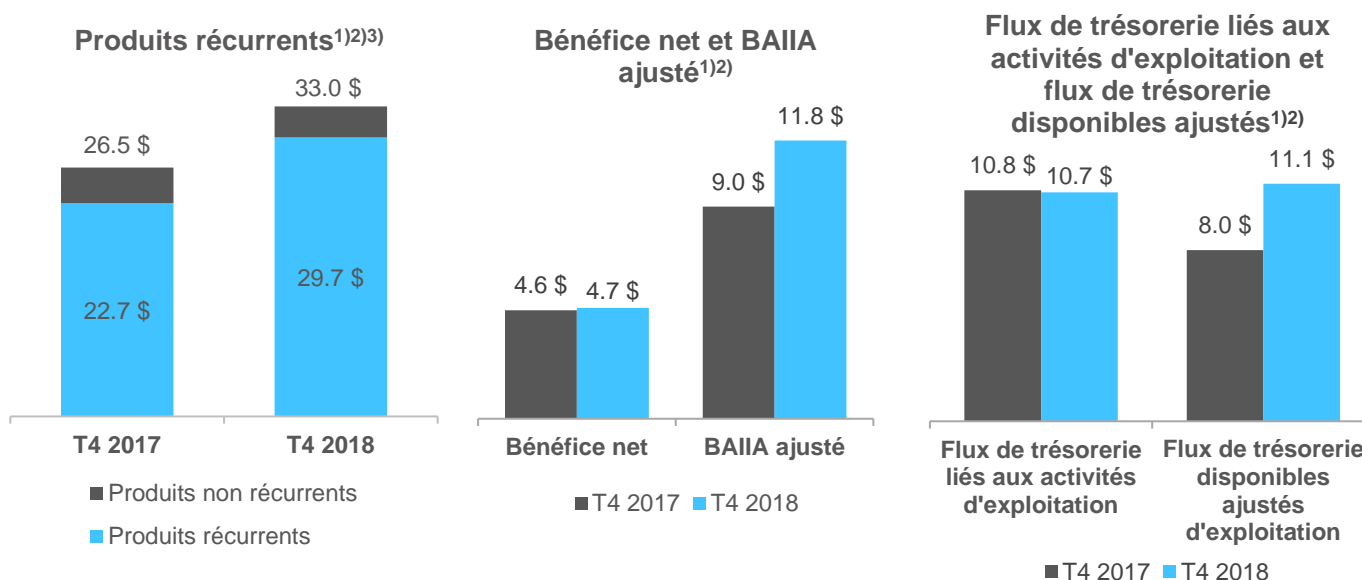
Trimestre clos le 31 mars 2018



Notes :

- 1) Les produits récurrents comprennent les frais d'abonnement et d'utilisation ainsi que les frais fixes facturés aux clients mensuellement, trimestriellement et annuellement pour des services musicaux continus. Les produits non récurrents proviennent essentiellement des services de soutien et d'installation, du matériel et des frais ponctuels.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 26 et 32.
- 3) Le terme « internationale » désigne tous les territoires à l'extérieur du Canada.

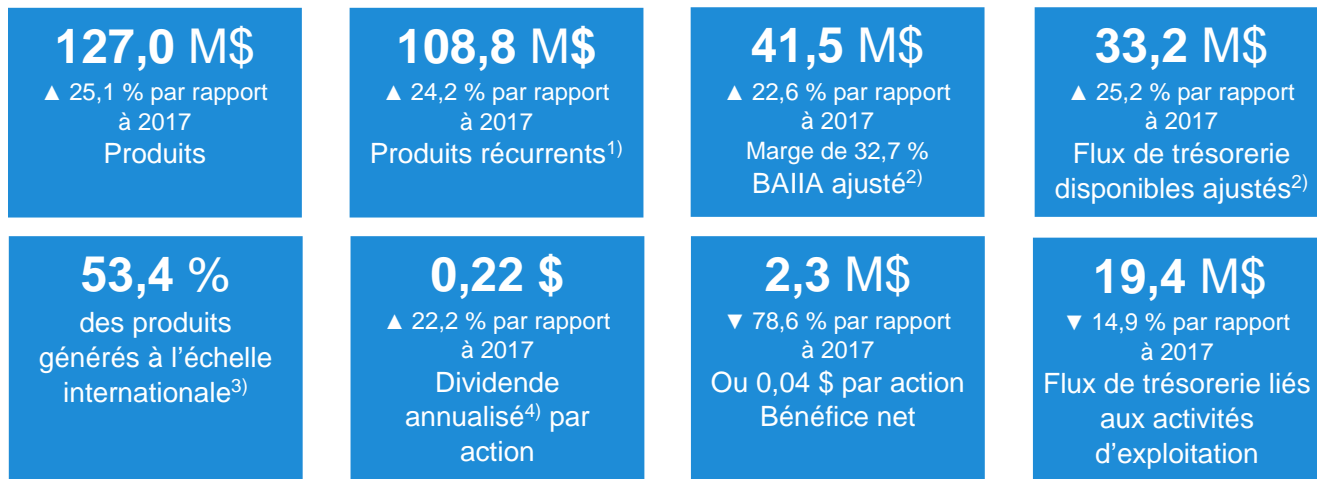
Trimestres clos les 31 mars 2018 et 2017



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 26 et 32.
- 3) Les produits récurrents comprennent les frais d'abonnement et d'utilisation ainsi que les frais fixes facturés aux clients mensuellement, trimestriellement et annuellement pour des services musicaux continus. Les produits non récurrents proviennent essentiellement des services de soutien et d'installation, du matériel et des frais ponctuels.

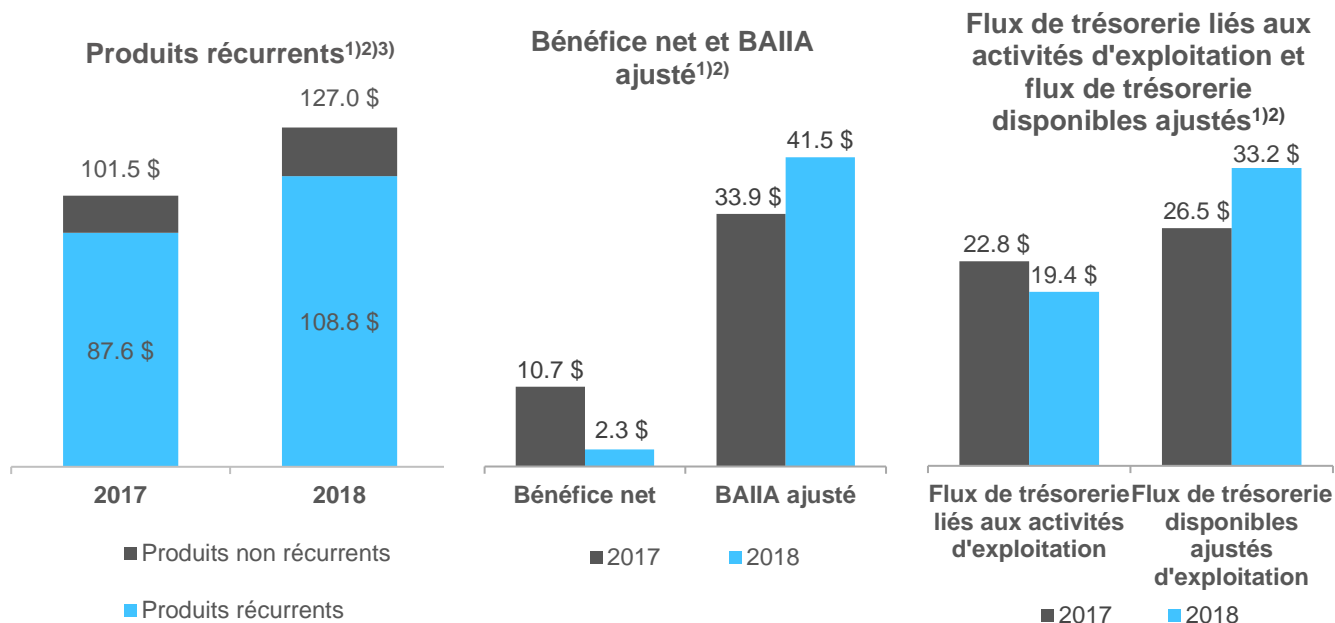
Exercice clos le 31 mars 2018



Notes :

- 1) Les produits récurrents comprennent les frais d'abonnement et d'utilisation ainsi que les frais fixes facturés aux clients mensuellement, trimestriellement et annuellement pour des services musicaux continus. Les produits non récurrents proviennent essentiellement des services de soutien et d'installation, du matériel et des frais ponctuels.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 26 et 32.
- 3) Le terme « internationale » désigne tous les territoires à l'extérieur du Canada.
- 4) Le dividende annualisé correspond au montant du dernier dividende déclaré multiplié par quatre trimestres.

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 26 et 32.
- 3) Les produits récurrents comprennent les frais d'abonnement et d'utilisation ainsi que les frais fixes facturés aux clients mensuellement, trimestriellement et annuellement pour des services musicaux continus. Les produits non récurrents proviennent essentiellement des services de soutien et d'installation, du matériel et des frais ponctuels.

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS FINANCIERS ET DES ACTIVITÉS

Faits saillants du quatrième trimestre clos le 31 mars 2018 (le « T4 2018 »)

Comparaison avec le quatrième trimestre clos le 31 mars 2017 (le « T4 2017 ») :

- Les produits ont augmenté de 24,7 % pour atteindre 33,0 millions de dollars, comparativement à 26,5 millions de dollars.
- Les produits récurrents¹⁾ ont été de 29,7 millions de dollars (89,8 % du total des produits), en hausse de 30,8 %.
- Les produits générés à l'échelle internationale²⁾ ont augmenté pour s'établir à 58,7 %, contre 47,2 %.
- Le BAIIA ajusté³⁾ a progressé de 29,9 % pour atteindre 11,8 millions de dollars, comparativement à 9,0 millions de dollars.
- La marge du BAIIA ajusté³⁾ s'est établie à 35,6 %, comparativement à 34,1 %.
- Le bénéfice net a atteint 4,7 millions de dollars (0,08 \$ par action), comparativement à 4,6 millions de dollars (0,09 \$ par action).
- Le bénéfice net ajusté³⁾ s'est établi à 9,7 millions de dollars (0,17 \$ par action), comparativement à 10,5 millions de dollars (0,20 \$ par action).
- Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont atteint 10,7 millions de dollars, comparativement à 10,8 millions de dollars.
- Les flux de trésorerie disponibles ajustés³⁾ ont augmenté de 38,5 % pour s'établir à 11,1 millions de dollars, comparativement à 8,0 millions de dollars.

Faits saillants de l'exercice clos le 31 mars 2018 (l'« exercice 2018 »)

Comparaison avec l'exercice clos le 31 mars 2017 (l'« exercice 2017 ») :

- Les produits ont augmenté de 25,1 % pour atteindre 127,0 millions de dollars, comparativement à 101,5 millions de dollars.
- Les produits récurrents¹⁾ se sont élevés à 108,8 millions de dollars (85,7 % du total des produits), en hausse de 24,2 %.
- Les produits générés à l'échelle internationale²⁾ ont augmenté pour s'établir à 53,4 %, contre 44,7 %.
- Le BAIIA ajusté³⁾ a progressé de 22,6 % pour s'établir à 41,5 millions de dollars, comparativement à 33,9 millions de dollars.
- La marge du BAIIA ajusté³⁾ s'est établie à 32,7 %, comparativement à 33,4 %.
- Le bénéfice net a atteint 2,3 millions de dollars (0,04 \$ par action), comparativement à 10,7 millions de dollars (0,21 \$ par action).
- Le bénéfice net ajusté³⁾ s'est élevé à 26,9 millions de dollars (0,50 \$ par action), comparativement à 27,3 millions de dollars (0,53 \$ par action).
- Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont atteint 19,4 millions de dollars, par rapport à 22,8 millions de dollars.
- Les flux de trésorerie disponibles ajustés³⁾ ont augmenté de 25,2 % pour s'établir à 33,2 millions de dollars, comparativement à 26,5 millions de dollars.
- La dette nette³⁾ est demeurée stable, s'établissant à 35,3 millions de dollars, contre 35,2 millions de dollars.
- Le ratio dette nette/BAIIA ajusté^{3) 4)} s'est établi à 0,85 fois, contre 1,04 fois.
- Le dividende annualisé⁵⁾ a crû de 22,2 % pour s'établir à 0,22 \$ par action.

Notes :

- 1) Les produits récurrents comprennent les frais d'abonnement et d'utilisation ainsi que les frais fixes facturés aux clients mensuellement, trimestriellement et annuellement pour des services musicaux continus. Les produits non récurrents proviennent essentiellement des services de soutien et d'installation, du matériel et des frais ponctuels.
- 2) Le terme « internationale » désigne tous les territoires à l'extérieur du Canada.
- 3) Voir les rubriques *Information prospective* et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 26. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 32.
- 4) Le ratio dette nette/BAIIA ajusté est le quotient de la dette nette compte tenu de la contrepartie conditionnelle et du solde à payer sur les acquisitions d'entreprises divisée par le BAIIA ajusté.
- 5) Le dividende annualisé correspond au montant du dernier dividende déclaré multiplié par quatre trimestres.

Autres faits saillants des activités pour le quatrième trimestre et événements postérieurs à la clôture

- Le 29 mai 2018, la société a annoncé qu'elle avait conclu une entente à long terme avec Bell visant le renouvellement et l'expansion de leur relation professionnelle de longue date. Bell devient ainsi le premier opérateur canadien à offrir à ses abonnés le portefeuille de services musicaux et vidéo complet de Stingray.
- Le 14 mai 2018, la société a annoncé qu'elle avait été sélectionnée par Talpa Media, créateur de l'émission *The Voice*, pour développer, publier et commercialiser à l'échelle mondiale la nouvelle application d'accompagnement du concours de chant. L'appli de chant *The Voice* sera lancée à l'échelle mondiale en décembre 2018.
- Le 2 mai 2018, la société a annoncé qu'elle avait conclu avec Newfoundland Capital Corporation Limited (« NCC ») une entente définitive selon laquelle la société fera l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation de NCC (les « actions de NCC ») au prix de 14,75 \$ l'action de NCC, pour une contrepartie totale d'environ 506,0 millions de dollars. La réalisation de l'acquisition, prévue pour la fin de 2018, mais devant avoir lieu au plus tard le 2 mai 2019, est subordonnée et conditionnelle à l'obtention de toutes les autorisations requises, y compris l'approbation du CRTC, ainsi qu'à l'obtention des fonds nécessaires. Se reporter à la page 51 pour obtenir plus de précisions au sujet de la transaction.
- À la suite de l'entente d'acquisition de NCC, la société a réalisé un placement de reçus de souscription et émis sur le capital autorisé 7 981 000 reçus de souscription de la société (les « reçus de souscription du placement public »), par voie de prise ferme, au prix de 10,40 \$ le reçu de souscription du placement public, pour un produit brut de 83,0 millions de dollars et un produit net de 79,7 millions de dollars. En même temps que la clôture du placement public, la société a émis sur le capital autorisé 3 846 100 reçus de souscription (les « reçus de souscription du placement privé ») au prix de 10,40 \$ le reçu de souscription du placement privé, pour un produit brut de 40,0 millions de dollars. Par suite du placement public et du placement privé simultané, un porteur d'actions à droit de vote multiple de la société a exercé des droits de souscription rattachés aux actions à droit de vote multiple de la société, qui a donc émis sur le capital autorisé 1 452 850 reçus de souscription au prix de 10,40 \$ pour un produit brut de 15,0 millions de dollars. Il y a lieu de se reporter à la page 51 pour obtenir plus de précisions.
- Au 31 mars 2018, le nombre d'abonnés payants aux services de vidéo sur demande dépassait 348 000. Les gammes de services de vidéo sur demande de la société sont offertes comme un service grand public et par l'intermédiaire de grands fournisseurs de services de divertissement comme Amazon, Comcast, AT&T, Telefonica et Free. Elles permettent aux abonnés de profiter d'une programmation musicale choisie illimitée moyennant des frais mensuels.
- Le 29 mars 2018, la société a déclaré un dividende de 0,055 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Le dividende sera payable le 15 juin 2018 ou vers cette date aux porteurs des actions inscrits en date du 31 mai 2018.
- Le 5 mars 2018, la société a annoncé que sa division des services commerciaux Stingray Affaires a remporté les plus grands honneurs dans la catégorie « commerce de détail » aux Digital Signage Awards 2018, à Amsterdam, pour l'initiative numérique visant l'expérience client des magasins Sports Experts. Stingray Affaires a également été nommée parmi quatre finalistes dans la catégorie « réalisations générales ».
- Le 7 février 2018, la société a déclaré un dividende de 0,055 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Le dividende a été versé le 15 mars 2018 aux porteurs des actions inscrits en date du 28 février 2018.
- Le 24 janvier 2018, le CRTC a approuvé les demandes de la société visant l'obtention de licences de radiodiffusion en vue d'exploiter les services facultatifs de langue anglaise Stingray Juicebox, Stingray Loud, Stingray Retro et Stingray Vibe.
- Le 3 janvier 2018, la société a annoncé l'acquisition de certains actifs de la société new-yorkaise Qello Concerts LLC (« Qello Concerts »), plus important fournisseur de services de diffusion en continu par contournement pour concerts et documentaires musicaux en version intégrale sur demande au monde, pour une contrepartie totale de 11,6 millions de dollars américains (14,5 millions de dollars).

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Trimestres clos les 31 mars				Exercices clos les 31 mars					
	2018		2017		2018		2017		2016	
	T4 2018		T4 2017		Exercice 2018		Exercice 2017		Exercice 2016	
Produits	33 038	100,0 %	26 502	100,0 %	126 953	100,0 %	101 501	100,0 %	89 944	100,0 %
Produits récurrents	29 674	89,8 %	22 683	85,6 %	108 830	85,7 %	87 612	86,3 %	77 587	86,3 %
Produits	33 038	100,0 %	26 502	100,0 %	126 953	100,0 %	101 501	100,0 %	89 944	100,0 %
Frais liés à la programmation musicale, coût des services et frais liés au contenu	10 553	31,9 %	9 125	34,4 %	44 227	34,8 %	35 270	34,7 %	31 407	34,9 %
Frais de vente et de marketing	3 830	11,6 %	3 302	12,5 %	14 705	11,6 %	12 338	12,2 %	10 435	11,6 %
Frais de recherche et développement, de soutien et de technologies de l'information	2 139	6,5 %	2 324	8,8 %	10 647	8,4 %	8 960	8,8 %	7 613	8,5 %
Charges générales et administratives	7 413	22,4 %	6 385	24,1 %	30 030	23,7 %	19 016	18,7 %	13 247	14,7 %
Frais liés au PAPE et obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC	—	— %	—	— %	—	— %	—	— %	5 821	6,5 %
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations	5 613	17,0 %	4 619	17,4 %	21 287	16,8 %	17 168	16,9 %	15 028	16,7 %
Charges financières (produits financiers), montant net ¹⁾	(378)	(1,1)%	1 006	3,8 %	3 174	2,5 %	2 036	2,0 %	(418)	(0,5)%
Variation de la juste valeur des placements	(421)	(1,3)%	334	1,3 %	600	0,5 %	(408)	(0,4)%	(7 345)	(8,2)%
Bénéfice (perte) avant impôts	4 289	13,0 %	(593)	(2,2)%	2 283	1,8 %	7 121	7,0 %	14 156	15,7 %
Charge (recouvrement) d'impôts	(385)	(1,2)%	(5 201)	(19,6)%	(13)	(0,0)%	(3 596)	(3,5)%	275	0,3 %
Bénéfice net	4 674	14,1 %	4 608	17,4 %	2 296	1,8 %	10 717	10,6 %	13 881	15,4 %
BAIIA ajusté²⁾	11 752	35,6 %	9 046	34,1 %	41 524	32,7 %	33 864	33,4 %	31 004	34,5 %
Bénéfice net ajusté²⁾	9 732	29,5 %	10 534	39,7 %	26 858	21,2 %	27 310	26,9 %	24 309	27,0 %
Flux de trésorerie disponibles ajustés²⁾	11 066	33,5 %	7 991	30,2 %	33 181	26,1 %	26 511	26,1 %	24 384	27,1 %
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	10 675	32,3 %	10 826	40,8 %	19 385	15,3 %	22 766	22,4 %	18 968	21,1 %
Bénéfice net par action - de base	0,08		0,09		0,04		0,21		0,29	
Bénéfice net par action - dilué	0,08		0,09		0,04		0,21		0,29	
Bénéfice net ajusté par action - de base ²⁾	0,17		0,21		0,50		0,53		0,51	
Bénéfice net ajusté par action - dilué ²⁾	0,17		0,20		0,50		0,53		0,50	
Produits par catégorie										
Diffusion musicale	24 826	75,1 %	19 708	74,4 %	92 182	72,6 %	74 900	73,8 %	66 172	73,6 %
Musique pour entreprises	8 212	24,9 %	6 794	25,6 %	34 771	27,4 %	26 601	26,2 %	23 772	26,4 %
Produits	33 038	100,0 %	26 502	100,0 %	126 953	100,0 %	101 501	100,0 %	89 944	100,0 %
Produits par région										
Canada	13 637	41,3 %	14 000	52,8 %	59 184	46,6 %	56 129	55,3 %	53 536	59,5 %
États-Unis	7 760	23,5 %	3 838	14,5 %	23 870	18,8 %	13 609	13,4 %	12 045	13,4 %
Autres pays	11 641	35,2 %	8 664	32,7 %	43 899	34,6 %	31 763	31,3 %	24 363	27,1 %
Produits	33 038	100,0 %	26 502	100,0 %	126 953	100,0 %	101 501	100,0 %	89 944	100,0 %
Situation financière										
Total des actifs					243 706		195 494		177 075	
Total des passifs financiers non courants					53 502		54 080		43 879	
Dette nette²⁾					35 265		35 178		31 834	
Ratio dette nette/BAIIA ajusté²⁾³⁾					0,85x		1,04x		1,03x	
Dividendes en trésorerie et distributions déclarées par action					0,21		0,13		0,13	

Notes :

- 1) Les intérêts payés durant le T4 2018 ont été de 379 \$ (269 \$ au T4 2017) et ceux payés durant l'exercice clos le 31 mars 2018 ont été de 1 374 \$ (1 107 \$ en 2017).
- 2) Voir les rubriques *Information prospective* et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 26 et pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 32.
- 3) Le ratio dette nette/BAIIA ajusté est le quotient de la dette nette compte tenu de la contrepartie conditionnelle et du solde à payer sur les acquisitions d'entreprises divisée par le BAIIA ajusté.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le BAIIA ajusté, la marge du BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté, le bénéfice net ajusté par action, les flux de trésorerie disponibles ajustés, la dette nette et le ratio dette nette/BAIIA ajusté constituent des mesures non conformes aux IFRS que la société utilise pour évaluer sa performance opérationnelle. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 26.

Le tableau suivant présente le rapprochement du bénéfice net avec le BAIIA ajusté et le bénéfice net ajusté.

(en milliers de dollars canadiens)	Trimestres clos les 31 mars		Exercices clos les 31 mars	
	2018	2017	2018	2017
	T4 2018	T4 2017	Exercice 2018	Exercice 2017
Bénéfice net	4 674	4 608	2 296	10 717
Charges financières (produits financiers), montant net	(378)	1 006	3 174	2 036
Variation de la juste valeur des placements	(421)	334	600	(408)
Recouvrement d'impôts	(385)	(5 201)	(13)	(3 596)
Amortissement des immobilisations corporelles et radiations	1 019	724	3 062	2 418
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 594	3 895	18 225	14 750
Rémunération fondée sur des actions	473	372	1 325	1 332
Charges liées aux unités d'actions incessibles, aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	780	688	2 224	2 008
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers	1 396	2 620	10 631	4 607
BAIIA ajusté	11 752	9 046	41 524	33 864
Charges financières (produits financiers), montant net	378	(1 006)	(3 174)	(2 036)
Recouvrement d'impôts	385	5 201	13	3 596
Amortissement des immobilisations corporelles et radiations	(1 019)	(724)	(3 062)	(2 418)
Charge d'impôts liée à la variation de la juste valeur des placements, à la rémunération fondée sur des actions, aux charges liées aux unités d'actions incessibles, aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, à l'amortissement des immobilisations incorporelles, ainsi qu'aux coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers	(1 764)	(1 983)	(8 443)	(5 696)
Bénéfice net ajusté	9 732	10 534	26 858	27 310

Le tableau suivant présente le rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avec les flux de trésorerie disponibles ajustés.

(en milliers de dollars canadiens)	Trimestres clos les 31 mars		Exercices clos les 31 mars	
	2018	2017	2018	2017
	T4 2018	T4 2017	Exercice 2018	Exercice 2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	10 675	10 826	19 385	22 766
<i>Ajouter/déduire :</i>				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(846)	(513)	(4 546)	(2 635)
Acquisition d'immobilisations incorporelles autres que les immobilisations incorporelles développées en interne	(406)	(9)	(2 403)	(598)
Entrées d'immobilisations incorporelles développées en interne	(1 166)	–	(2 103)	–
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation	1 413	(4 933)	12 127	2 371
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers	1 396	2 620	10 631	4 607
Flux de trésorerie disponibles ajustés	11 066	7 991	33 181	26 511

Le tableau suivant présente le calcul de la dette nette.

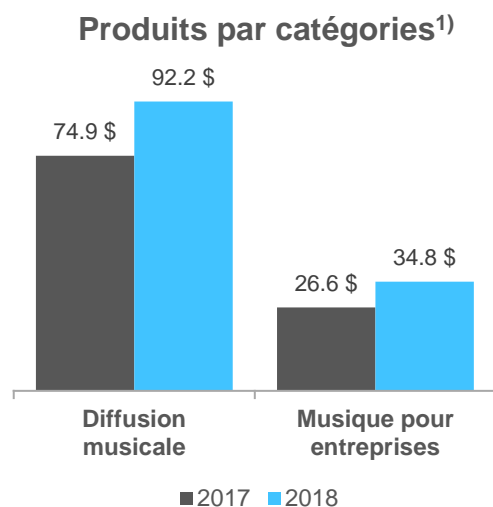
(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2018	31 mars 2017
Facilité renouvelable	38 627	41 040
(Trésorerie et équivalents de trésorerie)	(3 362)	(5 862)
Dette nette	35 265	35 178

RÉSULTATS FINANCIERS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2018 ET 2017

Produits

Les produits de l'exercice 2018 ont progressé pour atteindre 127,0 millions de dollars, ou 25,1 %, par rapport aux 101,5 millions de dollars de l'exercice 2017. Cette hausse est principalement attribuable aux acquisitions de Yokee Music Limited (« Yokee Music »), de Classica GmbH (« Classica ») et de Qello Concerts, combinées à la croissance interne des services de vidéo sur demande aux États-Unis ainsi qu'aux ventes additionnelles de biens et de services musicaux et de matériel liées à l'affichage numérique.

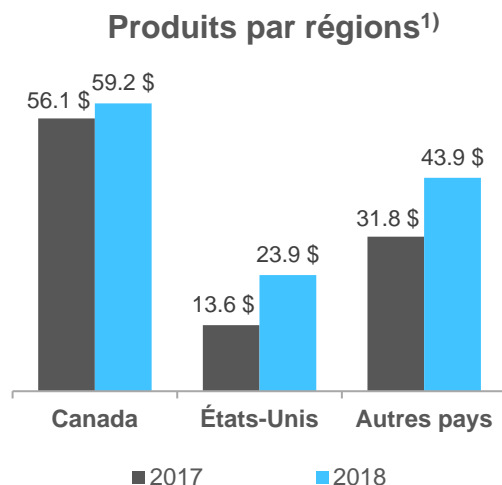
Tendances des produits par catégories



Note :

1) En millions de dollars canadiens.

Tendances des produits par régions



Note :

1) En millions de dollars canadiens.

Diffusion musicale

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 23,1 % ou de 17,3 millions de dollars des produits tirés de la diffusion musicale par rapport à l'exercice 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Acquisition de Yokee Music en mai 2017, de Classica au cours de l'exercice 2017 et de Qello Concerts en janvier 2018.
- ▲ Croissance interne sur le marché américain, principalement en rapport avec les services de vidéo sur demande.

Musique pour entreprises

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 30,7 % ou de 8,2 millions de dollars des produits tirés de la musique pour entreprises par rapport à l'exercice 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Croissance interne des ventes de matériel liées à l'affichage numérique et des nouveaux contrats de musique pour entreprises au Canada.
- ▲ Acquisition de Satellite Music Australia PTY Ltd. (« SMA ») et de SBA Music PTY Ltd. (« SBA ») en juillet 2017.

Canada

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 5,4 % ou de 3,1 millions de dollars des produits générés au Canada par rapport à l'exercice 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Croissance interne des ventes de matériel liées à l'affichage numérique et des nouveaux contrats de musique pour entreprises au Canada.

États-Unis

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 75,4 % ou de 10,3 millions de dollars des produits générés aux États-Unis par rapport à l'exercice 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Acquisition de Yokee Music et de Qello Concerts, ainsi que croissance interne en rapport avec les services de vidéo sur demande.

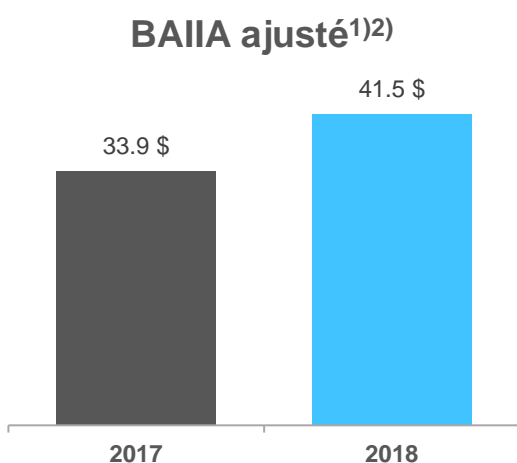
Autres pays

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 38,2 % ou de 12,1 millions de dollars des produits générés dans d'autres pays par rapport à l'exercice 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Acquisition de Classica, de Yokee Music, de C-Music, de SMA et de SBA.

Charges d'exploitation

(en milliers de dollars canadiens)	Exercice 2018 % des produits	Exercice 2017 % des produits	Variations	Principaux facteurs
Frais liés à la programmation musicale, coût des services et frais liés au contenu	44 227 \$ 34,8 %	35 270 \$ 34,7 %	8 957 \$ 25,4 % ▲	Essentiellement les coûts liés aux ventes de services d'installation et de matériel et aux acquisitions.
Frais de vente et de marketing	14 705 \$ 11,6 %	12 338 \$ 12,2 %	2 367 \$ 19,2 % ▲	Principalement les coûts liés à l'embauche de personnel supplémentaire pour soutenir la croissance et les frais de vente additionnels liés aux acquisitions récentes.
Frais de recherche et développement, de soutien et de technologies de l'information	10 647 \$ 8,4 %	8 960 \$ 8,8 %	1 687 \$ 18,8 % ▲	Essentiellement les frais de TI connexes à Yokee Music et les coûts liés à l'embauche de personnel supplémentaire pour soutenir les nouvelles technologies et la croissance, partiellement compensés par les coûts liés aux immobilisations incorporelles développées en interne inscrits à l'actif (se reporter à la page 35).
Charges générales et administratives	30 030 \$ 23,7 %	19 016 \$ 18,7 %	11 014 \$ 57,9 % ▲	Surtout l'accroissement des frais juridiques, des coûts liés à l'embauche de personnel supplémentaire pour soutenir l'expansion à l'échelle internationale et des charges administratives liées aux récentes acquisitions.
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations	21 287 \$ 16,8 %	17 168 \$ 16,9 %	4 119 \$ 24,0 % ▲	Principalement l'entrée d'immobilisations incorporelles dans le cadre d'acquisitions.



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 26 et 32.

Le **BAlIA ajusté** a atteint 41,5 millions de dollars au cours de l'exercice 2018, contre 33,9 millions de dollars à l'exercice 2017, soit une hausse de 22,6 %. La marge du BAlIA ajusté s'est établie à 32,7 % pour l'exercice 2018, contre 33,4 % à l'exercice 2017. L'augmentation du BAlIA ajusté est d'abord attribuable aux acquisitions réalisées au cours de l'exercice 2018 et à la croissance interne, facteurs partiellement contrebalancés par la hausse des charges d'exploitation liées à l'expansion à l'échelle internationale. La baisse de la marge du BAlIA ajusté découle essentiellement des ventes de services d'installation et de matériel et de la modification globale des gammes de produits, dont les marges sont plus modestes.

Les **coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers** consistent principalement en des coûts liés aux litiges (voir la page 46) et à l'intégration de nos acquisitions récentes.

Frais de recherche et développement, de soutien et de technologies de l'information

Depuis l'ouverture de l'exercice 2018, la demande pour les services de vidéo sur demande et les services grand public de la société a sensiblement augmenté. Afin de suivre le rythme de la hausse du nombre de clients et de la demande, la société a augmenté les effectifs de son équipe de développement des services de vidéo sur demande et des services grand public et a axé ses activités de recherche et développement sur d'importants projets d'investissement dans les services de vidéo sur demande et les services grand public. En raison de ces nouveaux projets et de leur incidence favorable future attendue, la société a commencé à inscrire à l'actif les frais de développement admissibles et à les amortir sur leur durée d'utilité estimée, conformément aux directives prescrites par les IFRS. Ainsi, à partir du troisième trimestre de l'exercice 2018, la société a inscrit à l'actif un montant total de 2,0 millions de dollars au titre de ses frais de développement, déduction faite d'un montant de 0,1 million de dollars au titre des crédits d'impôt à la recherche et au développement connexes, contre néant pour l'exercice 2017.

Charges financières (produits financiers), montant net

Le montant net des charges financières a augmenté, atteignant 3,2 millions de dollars, comparativement à 2,0 millions de dollars pour l'exercice 2017. Cette hausse est principalement attribuable à la variation négative de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle, facteur neutralisé dans une certaine mesure par l'accroissement du profit de change.

Variation de la juste valeur des placements

Pour l'exercice 2018, une perte de 0,6 million de dollars découlant de la variation de la juste valeur a été comptabilisée, comparativement à un profit de 0,4 million de dollars à l'exercice 2017. Cette perte a trait à la conversion en dollars canadiens de placements libellés en dollars américains.

Impôts

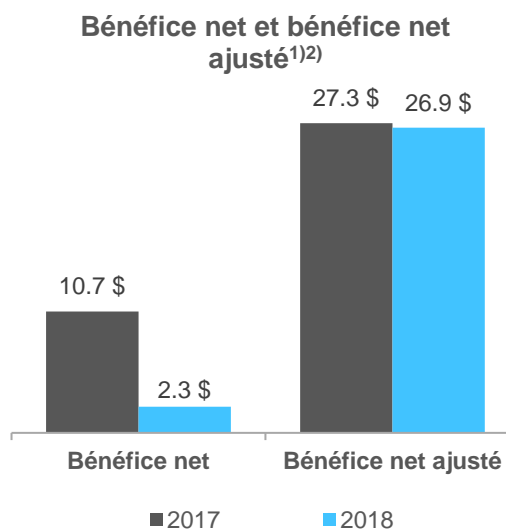
Le recouvrement d'impôts a diminué à néant pour l'exercice 2018, en regard de 3,6 millions de dollars pour l'exercice 2017. Cette réduction découle essentiellement de l'accroissement des actifs d'impôt différé sur des pertes fiscales qui n'étaient pas prises en compte antérieurement au Royaume-Uni et qui ont été comptabilisées au cours de l'exercice 2017. Pour l'exercice 2018, des actifs d'impôt différé additionnels se rapportant à des pertes fiscales non comptabilisées en Suisse ont été constatés, ce qui a contribué à réduire la charge d'impôt de la société.

Bénéfice net et bénéfice net par action

Le bénéfice net a fléchi pour s'établir à 2,3 millions de dollars (0,04 \$ par action après dilution) pour l'exercice 2018, comparativement à 10,7 millions de dollars (0,21 \$ par action après dilution) à l'exercice 2017. La diminution est principalement attribuable à l'accroissement des frais juridiques et de la charge d'amortissement, à la baisse du recouvrement d'impôts, ainsi qu'à la variation négative de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle, facteurs contrebalancés en partie par la hausse du des résultats d'exploitation. Le nombre d'actions plus élevé faisant suite à l'émission de titres de capitaux propres en octobre 2017 a eu une incidence sur le calcul du bénéfice par action.

Bénéfice net ajusté et bénéfice net ajusté par action

Le bénéfice net ajusté a diminué pour s'établir à 26,9 millions de dollars (0,50 \$ par action) à l'exercice 2018, comparativement à 27,3 millions de dollars (0,53 \$ par action) à l'exercice 2017, la baisse du montant net du recouvrement d'impôts et la hausse des charges financières ayant été contrebalancées par l'augmentation du BAIIA ajusté. Comme il a été indiqué ci-dessus, l'émission de titres de capitaux propres en octobre 2017 a eu une incidence sur le bénéfice par action.



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 26 et 32.

Résultats trimestriels

Les produits ont augmenté au cours des huit derniers trimestres, passant de 24,5 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2017 à 33,0 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice 2018. Cette augmentation traduit principalement l'intégration fructueuse des acquisitions ainsi que la croissance interne, dont les nouveaux contrats conclus dans toutes les régions. Le recul des produits au deuxième trimestre de 2017 par rapport au premier trimestre de 2017 s'explique essentiellement par une diminution des produits non récurrents provenant des activités de diffusion musicale et de l'incidence défavorable du change entre le dollar canadien et le dollar américain. La diminution des produits au quatrième trimestre de 2018 par rapport au troisième trimestre de 2018 est principalement attribuable à la baisse des produits non récurrents se rapportant à l'affichage numérique dans le secteur de la musique pour entreprises.

Le BAIIA ajusté a progressé au cours des huit derniers trimestres, passant de 7,9 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2017 à 11,8 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice 2018. Cette hausse est principalement attribuable à l'intégration fructueuse des acquisitions et à la croissance interne, dont les nouveaux contrats.

Le bénéfice net (la perte nette) a fluctué au cours des huit derniers trimestres, ayant passé d'un bénéfice net de 2,0 millions de dollars pour le premier trimestre de l'exercice 2017 à 4,7 millions de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2018. Au quatrième trimestre de 2017, la société a comptabilisé un recouvrement d'impôts à la comptabilisation d'actifs d'impôt différé se rapportant à des pertes fiscales de filiales à l'étranger de 5,1 millions de dollars. Au premier trimestre de 2018, la baisse du bénéfice net est principalement attribuable à des frais juridiques et à une charge d'amortissement des immobilisations incorporelles plus élevés en raison des acquisitions. Au deuxième trimestre de 2018, la perte nette est principalement attribuable à des frais juridiques et à des charges financières plus élevés, contrebalancés en partie par un recouvrement d'impôts. Au troisième trimestre de 2018, le bénéfice net était essentiellement attribuable à la hausse des résultats d'exploitation et à la baisse des frais juridiques, partiellement contrées par la variation négative de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle et par l'augmentation de la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles par rapport au deuxième trimestre de 2018. Au quatrième trimestre de 2018, l'accroissement du bénéfice net tient principalement à la hausse du montant net des produits financiers et du recouvrement d'impôts.

Sommaire des résultats trimestriels consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action)	Trimestres clos les							
	31 mars 2018	31 déc. 2017	30 sept. 2017	30 juin 2017	31 mars 2017	31 déc. 2016	30 sept. 2016	30 juin 2016
	Exercice 2018	Exercice 2018	Exercice 2018	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2017	Exercice 2017	Exercice 2017
Produits par catégorie								
Diffusion musicale	24 826	23 781	21 751	21 824	19 708	19 295	18 009	17 888
Musique pour entreprises	8 212	10 377	8 828	7 354	6 794	6 630	6 518	6 659
Total des produits	33 038	34 158	30 579	29 178	26 502	25 925	24 527	24 547
Produits par région								
Canada	13 637	16 201	14 819	14 527	14 000	14 004	14 045	14 077
International ¹⁾	19 401	17 957	15 760	14 651	12 502	11 921	10 482	10 470
Total des produits	33 038	34 158	30 579	29 178	26 502	25 925	24 527	24 547
Produits récurrents	29 674	27 971	26 175	25 010	22 683	21 944	21 584	21 401
Produits récurrents en pourcentage du total des produits	89,8 %	81,9 %	85,6 %	85,7 %	85,6 %	84,6 %	88,0 %	87,2 %
BAIIA ajusté²⁾	11 752	11 151	9 452	9 169	9 046	8 717	8 220	7 881
Bénéfice net (perte nette)	4 674	737	(3 395)	280	4 608	2 660	1 405	2 044
Bénéfice net (perte nette) par action – de base	0,08	0,01	(0,07)	0,01	0,09	0,05	0,03	0,04
Bénéfice net (perte nette) par action – dilué(e)	0,08	0,01	(0,07)	0,01	0,09	0,05	0,03	0,04
Bénéfice net ajusté²⁾	9 732	6 016	5 407	5 703	10 534	6 164	5 405	5 207
Bénéfice net ajusté ²⁾ par action – de base	0,17	0,11	0,10	0,11	0,21	0,12	0,11	0,10
Bénéfice net ajusté ²⁾ par action – dilué	0,17	0,11	0,10	0,11	0,20	0,12	0,10	0,10

Notes :

1) Le terme « international » désigne tous les territoires à l'extérieur du Canada.

2) Voir les rubriques *Information prospective* et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 26 et pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 37.

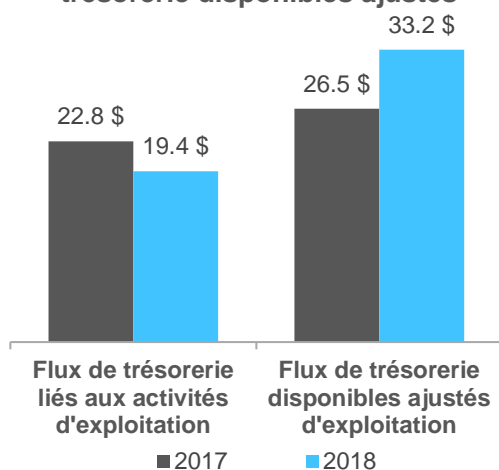
Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS

(en milliers de dollars canadiens)	Trimestres clos les							
	31 mars 2018	31 déc. 2017	30 sept. 2017	30 juin 2017	31 mars 2017	31 déc. 2016	30 sept. 2016	30 juin 2016
	Exercice 2018	Exercice 2018	Exercice 2018	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2017	Exercice 2017	Exercice 2017
Bénéfice net (perte nette)	4 674	737	(3 395)	280	4 608	2 660	1 405	2 044
Charges financières (produits financiers), montant net	(378)	1 746	1 269	537	1 006	9	373	648
Variation de la juste valeur des placements	(421)	(110)	697	434	334	(583)	(250)	91
Charge (recouvrement) d'impôts	(385)	849	(941)	464	(5 201)	706	487	412
Amortissement des immobilisations corporelles et radiations	1 019	704	718	621	724	574	546	574
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 594	4 582	4 508	4 541	3 895	3 686	3 982	3 187
Rémunération fondée sur des actions	473	346	312	194	372	372	298	290
Charges liées aux unités d'actions incessibles, aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	780	422	709	313	688	550	444	326
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers	1 396	1 875	5 575	1 785	2 620	743	935	309
BAIIA ajusté	11 752	11 151	9 452	9 169	9 046	8 717	8 220	7 881
Charges financières (produits financiers), montant net	378	(1 746)	(1 269)	(537)	(1 006)	(9)	(373)	(648)
Charge (recouvrement) d'impôts	385	(849)	941	(464)	5 201	(706)	(487)	(412)
Amortissement des immobilisations corporelles et radiations	(1 019)	(704)	(718)	(621)	(724)	(574)	(546)	(574)
Charge d'impôts liée à la variation de la juste valeur des placements, à la rémunération fondée sur des actions, aux charges liées aux unités d'actions incessibles, aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, à l'amortissement des immobilisations incorporelles, ainsi qu'aux coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers	(1 764)	(1 836)	(2 999)	(1 844)	(1 983)	(1 264)	(1 409)	(1 040)
Bénéfice net ajusté	9 732	6 016	5 407	5 703	10 534	6 164	5 405	5 207

SITUATION DE TRÉSORERIE ET RESSOURCES EN CAPITAL POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

Les activités d'exploitation et les sommes pouvant être empruntées sur la facilité renouvelable, de même que le financement ponctuel par capitaux propres, constituent les principales sources de trésorerie de la société. La trésorerie est principalement affectée au financement des activités, aux besoins en fonds de roulement, aux acquisitions d'entreprises, aux dépenses d'investissement et aux distributions aux actionnaires de la société. La variation des besoins en fonds de roulement est essentiellement attribuable aux biens et aux services non récurrents, pour lesquels les produits tendent à connaître un sommet au troisième trimestre de l'exercice. Les flux de trésorerie tirés des biens et des services récurrents sont stables et prévisibles pendant l'exercice et constituent sa principale source d'entrées de trésorerie. Le fonds de roulement de la société était déficitaire aux 31 mars 2018 et 2017. La société a respecté ses obligations grâce à ses solides flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et à sa capacité d'obtenir du financement auprès de banques ou des actionnaires. La société prévoit continuer de verser à ses actionnaires des dividendes qui devraient être financés au moyen des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾²⁾



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 26 et 32.

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont diminué pour s'établir à 19,4 millions de dollars à l'exercice 2018, contre 22,8 millions de dollars à l'exercice 2017, par suite de la variation nette des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation, neutralisée en partie par l'augmentation des résultats d'exploitation et par la baisse des impôts payés.

Flux de trésorerie disponibles ajustés

Les flux de trésorerie disponibles ajustés ont augmenté de 25,2 % pour atteindre 33,2 millions de dollars à l'exercice 2018, par rapport aux 26,5 millions de dollars de l'exercice 2017. La hausse est principalement attribuable à l'accroissement du BAIIA ajusté et du profit de change, ainsi que par la baisse des impôts payés, facteurs contrebalancés en partie par l'augmentation des dépenses d'investissement.

Activités de financement

Les entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 19,7 millions de dollars à l'exercice 2018, comparativement à des sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement de 4,3 millions de dollars à l'exercice 2017. La variation nette de 24,0 millions de dollars des flux de trésorerie tient essentiellement au produit net tiré du financement par capitaux propres, partiellement contrebalancé par la diminution de la facilité renouvelable, par les remboursements plus élevés sur les autres crédettes liés aux acquisitions d'entreprises et par la hausse des versements de dividendes.

Activités d'investissement

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont élevées à 41,6 millions de dollars à l'exercice 2018, comparativement à 15,8 millions de dollars à l'exercice 2017. La variation nette de 25,8 millions de dollars est principalement imputable aux acquisitions d'entreprises et aux dépenses d'investissement.

Obligations contractuelles

La société est liée par des obligations contractuelles assorties d'échéances variées, principalement les contrats de location de bureaux, les obligations financières prévues aux termes de sa convention de crédit, sa licence de diffusion et ses engagements relatifs aux redevances de droits d'auteur. Le tableau suivant présente un sommaire des obligations contractuelles importantes de la société au 31 mars 2018, y compris les paiements et engagements estimés au titre des contrats de location :

(en milliers de dollars canadiens)	Moins de un an	Entre un an et cinq ans	Plus de cinq ans	Montant total
Engagements				
Engagements visant des contrats de location simple	4 931	9 094	390	14 415
Obligations financières				
Facilité renouvelable	–	38 627	–	38 627
Créditeurs et charges à payer	35 199	–	–	35 199
Autres créditeurs	13 260	16 682	3 822	33 764
Total des obligations	53 390	64 403	4 212	122 005

Licence de diffusion

Selon les exigences du CRTC, les services de programmation sonore payante canadiens doivent avoir une certaine proportion de contenu canadien dans leur programmation et, dans la plupart des cas, affecter une partie de leurs produits au développement de contenu canadien. La société doit veiller à ce qui suit : i) au plus une chaîne audio payante non canadienne est assemblée avec chaque chaîne audio payante produite au Canada ou liée à chaque chaîne audio payante produite au Canada et en aucun cas les abonnés d'un service de programmation sonore payante devraient-ils se voir offrir un forfait de chaînes audio payantes dans lequel les chaînes produites à l'étranger prédominent; ii) 25 % de l'ensemble des chaînes canadiennes, sauf celles qui diffusent uniquement de la musique instrumentale ou de la musique dans d'autres langues que le français ou l'anglais, consacrent au moins 65 % de leur programmation aux pièces musicales vocales de langue française chaque semaine; et iii) au moins 35 % de la musique diffusée chaque semaine sur l'ensemble de nos chaînes audio payantes produites au Canada est canadienne.

Aux termes des conditions de sa licence pour service national de programmation sonore payante du CRTC, la société doit affecter chaque année au moins 4 % de ses produits de radiodiffusion réglementés canadiens au développement de contenu canadien, selon la répartition suivante : i) 1 % des produits bruts à la Foundation Assisting Canadian Talent On Recordings (FACTOR), organisme sans but lucratif qui se consacre à la croissance et au développement du secteur canadien de la musique; ii) 1 % des produits bruts à Musicaction, un organisme sans but lucratif dont la mission est d'encourager le développement de la musique locale francophone et qui offre un soutien financier aux projets de maisons de disques indépendantes et aux artistes canadiens; iii) 1,8 % des produits bruts au programme Prix Étoiles Stingray, qui vise à découvrir, à stimuler et à promouvoir les nouveaux artistes canadiens; et iv) 0,2 % des produits bruts au Fonds canadien de la radio communautaire (le « FCRC »), un fonds ayant pour mandat de bâtir et d'améliorer la radio de campus et la radio communautaire pour la population canadienne au moyen de financements et de collaborations.

Le CRTC a approuvé la modification de la propriété et du contrôle effectif de la société le 22 avril 2015. Aux termes de cette décision, le CRTC exige que la société paie des avantages tangibles d'un montant de 5,5 millions de dollars sous forme de versements annuels égaux sur une période de sept ans. La société a ainsi comptabilisé en 2016 une charge de 4,4 millions de dollars qui reflète la juste valeur d'une série de paiements, actualisée à un taux de 7,0 %, soit le taux d'intérêt effectif de la société majoré d'une prime de risque. Dans sa décision du 18 août 2015, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») a accepté de renouveler la licence de diffusion de la société jusqu'au 31 août 2020.

Au cours de l'exercice 2018, un montant de 0,4 million de dollars (0,4 million de dollars en 2017) a été pris en compte à titre de charge au poste « Frais liés à la programmation musicale, coût des services et frais liés au contenu ».

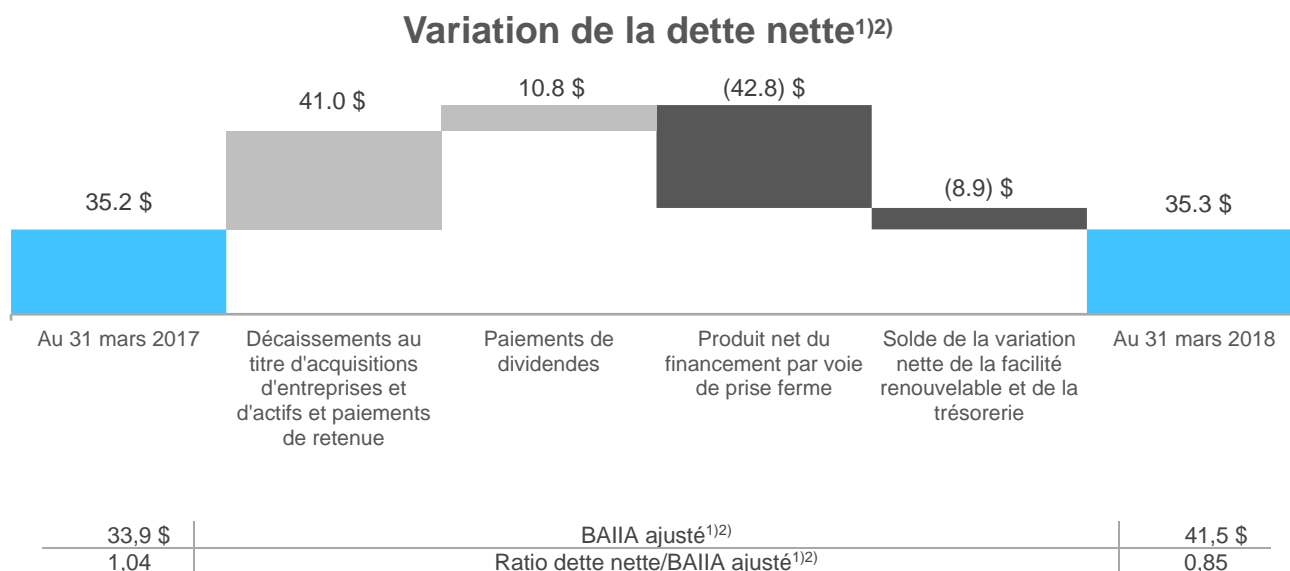
Redevances de droits d'auteur

La société doit verser des redevances sur l'utilisation de la musique pour la majeure partie de ses services de diffusion musicale. Par l'intermédiaire de sociétés collectives de gestion de droits d'auteur, la société paie des redevances à deux types de titulaires de droits d'auteur : i) les titulaires de droits visant les œuvres musicales, qui englobent la musique et les paroles, et ii) les titulaires de droits visant la performance des artistes et les enregistrements sonores, qui comprennent les performances réelles et les enregistrements d'œuvres musicales.

Ressources en capital

La société dispose d'une facilité de crédit renouvelable (la « facilité renouvelable ») comportant un montant autorisé d'un maximum de 100,0 millions de dollars et échéant en juin 2020. La facilité renouvelable porte intérêt au taux annuel des acceptations bancaires majoré d'une marge applicable fondée sur une clause financière restrictive (1,38 % au 31 mars 2018 et 1,50 % au 31 mars 2017) et est garantie par les filiales et par un privilège de premier rang sur l'ensemble des immobilisations corporelles et incorporelles actuelles et futures de la société. De plus, la société doit payer des commissions d'attente de 0,28 % (0,30 % au 31 mars 2017) sur la portion inutilisée de la facilité renouvelable, en plus de se conformer à certaines clauses financières restrictives.

Le tableau qui suit résume la variation nette de la dette nette survenue au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, avec les ratios correspondants :



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 26 et 32.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AUX 31 MARS 2018 et 2017

Le tableau qui suit montre les principales variations de la situation financière consolidée de la société pour l'exercice clos le 31 mars 2018 :

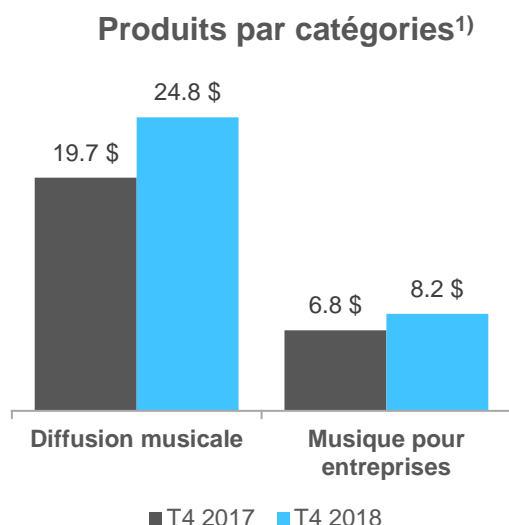
(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2018	31 mars 2017	Variations	Principaux facteurs
<i>Créances clients et autres débiteurs</i>	34 834 \$	27 073 \$	7 761 \$ ▲	Les débiteurs liés aux acquisitions et aux ventes additionnelles du secteur de la diffusion musicale aux États-Unis et du secteur de la musique pour entreprises au Canada.
<i>Immobilisations incorporelles</i>	54 355 \$	49 519 \$	4 836 \$ ▲	La comptabilisation des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions d'entreprises, contrebalancée par l'amortissement de la période à l'étude).
<i>Goodwill</i>	98 467 \$	68 725 \$	29 742 \$ ▲	Le goodwill résultant des acquisitions de Qello Concerts, de SMA, de Yokee Music, de Classica, de SBA et de C Music Entertainment Ltd. (« C Music »).
<i>Créditeurs et charges à payer</i>	35 199 \$	29 773 \$	5 426 \$ ▲	Les créditeurs découlant des acquisitions et le calendrier de paiements aux fournisseurs.
<i>Facilité renouvelable</i>	38 627 \$	41 040 \$	(2 413) \$ ▼	Le produit net tiré du financement par capitaux propres, contrebalancé en partie par les paiements de la contrepartie conditionnelle et du solde à payer sur les acquisitions d'entreprises, ainsi que par les paiements de dividendes.
<i>Contrepartie conditionnelle et solde à payer sur les acquisitions d'entreprises, y compris la partie courante</i>	24 917 \$	18 801 \$	6 116 \$ ▲	La comptabilisation de la contrepartie conditionnelle pour Qello Concerts, Yokee Music et C Music, contrebalancée par les paiements au titre de Qello Concerts, Les Réseaux Urbains Viva Inc. et Digital Music Distribution Pty Ltd. (« DMD »).

RÉSULTATS FINANCIERS POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 31 MARS 2018 ET 2017

Produits

Les produits pour le quatrième trimestre de 2018 ont augmenté de 24,7 % pour atteindre 33,0 millions de dollars, comparativement à 26,5 millions de dollars pour le quatrième trimestre de 2017. Cette hausse des produits est principalement attribuable aux acquisitions de Yokee Music, de Qello Concerts, de SMA et de SBA, combinées à la croissance interne du nombre d'abonnés payants aux services de vidéo sur demande aux États-Unis.

Tendances des produits par catégories



Note :

1) En millions de dollars canadiens.

Diffusion musicale

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 26,0 % ou de 5,1 millions de dollars des produits tirés de la diffusion musicale par rapport au T4 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

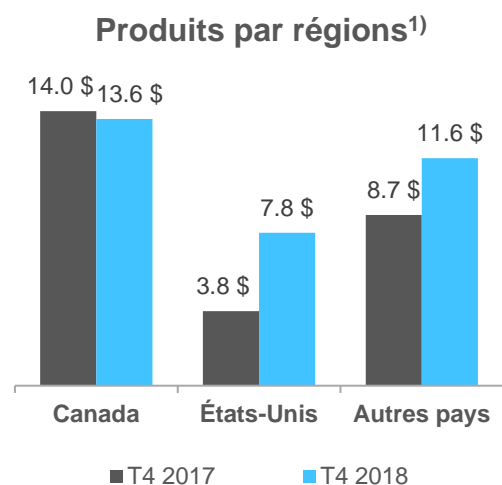
- ▲ Les acquisitions de Yokee Music et de Qello Concerts.
- ▲ La croissance interne sur le marché américain, principalement des services de vidéo sur demande.

Musique pour entreprises

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 20,9 % ou de 1,4 million de dollars des produits tirés de la musique pour entreprises par rapport au T4 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Les acquisitions de SMA et de SBA.

Tendances des produits par régions



Note :

1) En millions de dollars canadiens.

Canada

Les facteurs ayant le plus contribué à la baisse de (2,6) % ou de (0,4) million de dollars des produits générés au Canada par rapport au T4 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▼ La baisse des ventes de services d'installation et de matériel découlant des services d'affichage numérique.

États-Unis

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 102,2 % ou de 4,0 millions de dollars des produits générés aux États-Unis par rapport au T4 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Les acquisitions de Qello Concerts et de Yokee Music, ainsi que la croissance interne découlant des services de vidéo sur demande.

Autres pays

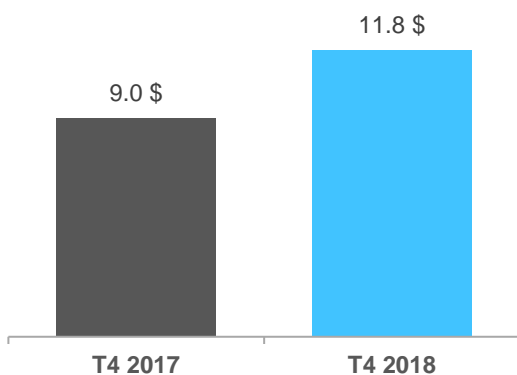
Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 34,4 % ou de 2,9 millions de dollars des produits générés dans d'autres pays par rapport au T4 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Les acquisitions de Yokee Music, de SMA et de SBA.

Charges d'exploitation

(en milliers de dollars canadiens)	T4 2018 % des produits	T4 2017 % des produits	Variations	Principaux facteurs
Frais liés à la programmation musicale, coût des services et frais liés au contenu	10 553 \$ 31,9 %	9 125 \$ 34,4 %	1 428 \$ 15,6 %	▲ Essentiellement les coûts liés à la hausse des produits et aux acquisitions.
Frais de vente et de marketing	3 830 \$ 11,6 %	3 302 \$ 12,5 %	528 \$ 16,0 %	▲ Principalement les coûts liés à l'embauche de personnel supplémentaire pour soutenir la croissance et les frais de vente additionnels liés aux acquisitions récentes.
Frais de recherche et développement, de soutien et de technologies de l'information	2 139 \$ 6,5 %	2 324 \$ 8,8 %	(185)\$ (8,0)%	▼ Essentiellement les coûts liés aux immobilisations incorporelles développées en interne inscrits à l'actif (voir la page 44), partiellement contrés par les frais de TI connexes à Yokee Music et les coûts liés à l'embauche de personnel supplémentaire pour soutenir les nouvelles technologies et la croissance.
Charges générales et administratives	7 413 \$ 22,4 %	6 385 \$ 24,1 %	1 028 \$ 16,1 %	▲ Surtout attribuables aux coûts liés à l'embauche de personnel supplémentaire pour soutenir l'expansion à l'échelle internationale et aux charges administratives liées aux acquisitions récentes et à la croissance, facteurs neutralisés en partie par la baisse des frais juridiques.
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations	5 613 \$ 17,0 %	4 619 \$ 17,4 %	994 \$ 21,5 %	▲ Attribuable principalement à l'entrée d'immobilisations incorporelles dans le cadre d'acquisitions.

BAlIA ajusté¹⁾²⁾



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 26 et 32.

Le **BAlIA ajusté** a atteint 11,8 millions de dollars au T4 2018, contre 9,0 millions de dollars au T4 2017, soit une hausse de 29,9 %. La marge du BAlIA ajusté s'est établie à 35,6 % au T4 2018, contre 34,1 % au T4 2017. L'augmentation du BAlIA ajusté est d'abord attribuable aux acquisitions d'entreprises réalisées au cours de l'exercice 2018 et à la croissance interne, facteurs partiellement contrebalancés par la hausse des charges d'exploitation liées à l'expansion à l'échelle internationale. La hausse de la marge du BAlIA ajusté découle essentiellement de la diminution des ventes de services d'installation et de matériel liées à l'affichage numérique, dont les marges sont moins élevées.

Les **coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers** consistent principalement en des coûts liés aux litiges (voir la page 46) et des coûts liés à l'intégration de nos acquisitions récentes.

Frais de recherche et développement, de soutien et de technologies de l'information

Au cours de l'exercice 2018, la demande pour les services de vidéo sur demande et les services grand public de la société a sensiblement augmenté. Afin de suivre le rythme de la hausse du nombre de clients et de la demande, la société a augmenté les effectifs de son équipe de développement des services de vidéo sur demande et des services grand public et a axé ses activités de recherche et développement sur d'importants projets d'investissement dans les services de vidéo sur demande et les services grand public. En raison de ces nouveaux projets et de leur incidence favorable future attendue, la société a commencé à inscrire à l'actif les frais de développement admissibles et à les amortir sur leur durée d'utilité estimée, conformément aux directives prescrites par les IFRS. Ainsi, au T4 2018, la société a inscrit à l'actif un montant total de 1,1 million de dollars au titre de ses frais de développement, déduction faite d'un montant de 0,1 million de dollars au titre des crédits d'impôt à la recherche et au développement connexes, contre néant pour le T4 2017.

Charges financières (produits financiers), montant net

Au T4 2018, un profit financier de 0,4 million de dollars a été comptabilisé, contre une perte de 1,0 million de dollars au T4 2017. Cette hausse est surtout attribuable à l'accroissement du profit de change et à une variation positive de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle.

Variation de la juste valeur des placements

Un profit sur la juste valeur de 0,4 million de dollars a été comptabilisé au T4 2018, comparativement à une perte de 0,3 million de dollars au T4 2017. Ce profit a trait à la conversion en dollars canadiens des placements libellés en dollars américains.

Impôts

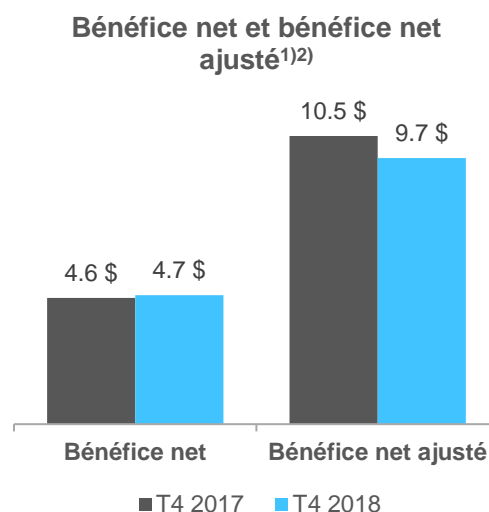
Le recouvrement d'impôts a diminué et s'est chiffré à 0,4 million de dollars au T4 2018, en regard de 5,2 millions de dollars au T4 2017. Cette réduction découle essentiellement de l'accroissement des actifs d'impôt différé sur des pertes fiscales qui n'étaient pas prises en compte antérieurement au Royaume-Uni et qui ont été comptabilisées au cours du T4 2017. Au T4 2018, des actifs d'impôt différé additionnels se rapportant à des pertes fiscales non comptabilisées en Suisse ont été constatés, ce qui a contribué à réduire la charge d'impôt de la société.

Bénéfice net et bénéfice net par action

Le bénéfice net s'est chiffré à 4,7 millions de dollars (0,08 \$ par action) au T4 2018, comparativement à 4,6 millions de dollars (0,09 \$ par action) au T4 2017. L'augmentation, principalement attribuable à l'accroissement des résultats d'exploitation et du montant net des produits financiers, ainsi qu'à la baisse des frais juridiques, a été contrebalancée en partie par la baisse du recouvrement d'impôts et par la hausse de la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles. Le nombre d'actions plus élevé faisant suite à l'émission de titres de capitaux propres en octobre 2017 a eu une incidence sur le calcul du bénéfice par action.

Bénéfice net ajusté et bénéfice net ajusté par action

Le bénéfice net ajusté s'est élevé à 9,7 millions de dollars (0,17 \$ par action) au T4 2018, comparativement à 10,5 millions de dollars (0,20 \$ par action) au T4 2017, la baisse du montant net du recouvrement d'impôts ayant été contrée dans une certaine mesure par l'accroissement du BAIIA ajusté et du montant net des produits financiers. Comme il a été indiqué ci-dessus, l'émission de titres de capitaux propres en octobre 2017 a eu une incidence sur le bénéfice par action.

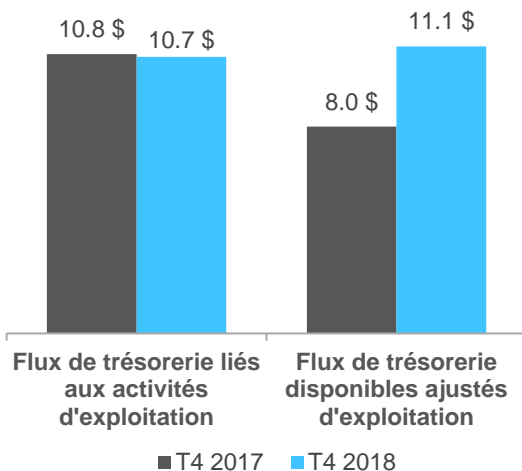


Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 26 et 32.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET RESSOURCES EN CAPITAL POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 31 MARS 2018 ET 2017

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾²⁾



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 26 et 31.

Activités de financement

Les entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement ont été de 3,6 millions de dollars au T4 2018, comparativement aux sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement de 7,5 millions de dollars au T4 2017. La variation nette de 11,1 millions de dollars des flux de trésorerie est principalement imputable à l'accroissement de la facilité renouvelable, neutralisé dans une certaine mesure par le remboursement plus élevé sur les autres créiteurs liés aux acquisitions d'entreprises.

Activités d'investissement

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont élevées à 15,4 millions de dollars au T4 2018, contre 0,4 million de dollars au T4 2017. La variation nette de 15,0 millions de dollars est essentiellement attribuable à l'acquisition de Qello Concerts et aux dépenses d'investissement plus élevées.

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont élevés à 10,7 millions de dollars au T4 2018, comparativement à 10,8 millions de dollars au T4 2017. La légère baisse est attribuable avant tout à la variation nette négative des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation, contrebalancée en grande partie par l'augmentation des résultats d'exploitation.

Flux de trésorerie disponibles ajustés

Les flux de trésorerie disponibles ajustés générés au T4 2018 se sont établis à 11,1 millions de dollars, par rapport aux 8,0 millions de dollars du T4 2017. La hausse est principalement attribuable à l'accroissement du BAIIA ajusté et du profit de change et à la diminution des impôts payés, neutralisés en partie par les dépenses d'investissement plus élevées.

Litiges opposant la société à Music Choice

Music Choice c. Stingray

Music Choice a déposé sa plainte initiale contre la société le 6 juin 2016, alléguant la violation de quatre brevets américains, soit les brevets américains 8,769,602, 9,357,245, 7,320,025 et 9,351,045. Le 12 août 2016, Music Choice a déposé sa première plainte modifiée, laquelle ajoutait un cinquième brevet américain, soit le brevet américain 9,414,121. La société a déposé sa réponse à la plainte initiale (y compris ses demandes reconventionnelles) le 30 août 2016, faisant valoir, entre autres, des défenses et demandes reconventionnelles de non-violation et de non-recevabilité. Le 2 septembre 2016, Music Choice a déposé sa deuxième plainte modifiée, ajoutant Stingray Music USA, Inc. (« SMU ») à titre de défendeur, et la société et SMU ont déposé leurs réponses et demandes reconventionnelles les 23 septembre et 4 octobre 2016, respectivement. Depuis le début de l'affaire, les parties ont conjointement préparé et déposé auprès de la Cour une ordonnance de réglementation des rôles, une ordonnance préventive et une ordonnance visant l'information stockée électroniquement. Music Choice a par ailleurs déposé son argumentation quant à la violation des brevets le 12 septembre 2016, les parties ont échangé les renseignements initiaux, et la société a déposé son argumentation de non-recevabilité le 28 novembre 2016. Le 27 mars 2017, la société a déposé une requête de jugement sur les actes de procédures au motif que les brevets mentionnés ne sont pas recevables pour cause de manque de nouveauté et d'inventivité en vertu du titre 35, paragraphe 101, du *US Code*. Les parties ont échangé des argumentations modifiées quant à la violation des brevets et à la non-recevabilité le 28 avril 2017. De plus, le 14 novembre 2016, la société a déposé une réponse et des demandes reconventionnelles modifiées qui incluaient des demandes reconventionnelles de conduite inéquitable fondée sur l'omission de David Del Beccaro (et des autres inventeurs) de présenter un produit offert par Music Choice Europe aux environs de 2001 au bureau des brevets et sur les fausses déclarations au bureau des brevets indiquant qu'ils sont les véritables inventeurs des brevets faisant l'objet du litige. Music Choice a présenté une requête visant le rejet des demandes reconventionnelles de conduite inéquitable de la société, à laquelle la société s'est opposée le 4 janvier 2017. Le 3 mai 2017, le juge chargé de l'affaire a émis un rapport et une recommandation rejetant la requête et le 6 septembre 2017, le tribunal a adopté le rapport et rejeté la requête de Music Choice. Le 6 juillet 2017, le tribunal a émis une ordonnance de type Markman interprétant certains termes des brevets mentionnés. Le 14 septembre 2017, Music Choice a abandonné sa plainte relative à l'un des cinq brevets faisant l'objet du litige (le brevet américain 8,769,602). Le 17 octobre 2017, la société a déposé une demande d'ajournement de la date du procès et des autres échéances de la procédure, dans la mesure où le PTAB a amorcé des procédures de révision *inter partes* à l'égard de trois des quatre brevets faisant l'objet du litige. Le 27 octobre 2017, le PTAB a commandé une révision *inter partes* à l'égard du quatrième brevet en litige, et le 30 octobre 2017, la société a déposé une requête pour suspension de procédures dans l'attente du résultat des révisions *inter partes*. Le 12 décembre 2017, le tribunal a accueilli la requête pour suspension de procédures de la société, suspendant le litige en attendant la résolution des procédures de révision *inter partes* et a rejeté sans préjudice la requête en jugement sur actes de procédures déposée par Stingray.

Stingray c. Music Choice

SMU a déposé sa plainte le 30 août 2016, alléguant la concurrence déloyale aux termes de la *Federal Lanham Act*, la diffamation, la diffamation commerciale, la conduite délictuelle et la concurrence déloyale aux termes de la *common law* découlant d'une présentation fallacieuse de faits par Music Choice à l'égard de la nature, des caractéristiques et des qualités de Stingray Music et de ses biens et services aux clients actuels et potentiels de SMU, dans le but de nuire à la relation de SMU avec ses clients et à ses activités en général. Le 17 octobre 2016, Music Choice a déposé une demande de non-lieu en se fondant sur le fait que les plaintes de SMU sont forcloses. En réponse, le 3 novembre 2016, SMU a déposé une plainte modifiée, à la suite de quoi (le 7 décembre 2016), Music Choice a présenté une requête pour rejeter uniquement les demandes fondées sur les lois en vigueur dans l'État. Music Choice a également présenté une requête pour transférer l'affaire à la Cour du district Est de la Pennsylvanie. Le 4 janvier 2017, SMU s'est opposée aux deux requêtes. Par ailleurs, SMU a présenté une requête afin de consolider l'affaire avec celle de Music Choice concernant la violation des brevets.

Le 16 mars 2017, la Cour a rejeté la requête de changement de lieu de procès de Music Choice et a accueilli la requête de consolidation présentée par SMU, ordonnant que cette poursuite soit consolidée pour toutes les questions préalables au procès avec la poursuite Music Choice c. Stingray. La requête de Music Choice de rejeter les demandes fondées sur les lois en vigueur dans l'État demeure en instance. Le 30 mars 2017, Music Choice a déposé sa réponse à la plainte de SMU (sauf en ce qui concerne les prétentions quant aux lois en vigueur dans l'État, qui demeurent assujetties à sa requête en instance de rejet) et a fait valoir une demande reconventionnelle contre SMU et la société. La demande reconventionnelle de Music Choice allègue que les entités Stingray ont fait un usage abusif de données confidentielles de Music Choice en violation de différents accords de non-divulgaration. Ces accords de non-divulgaration ont résulté de discussions tenues entre les parties concernant l'acquisition éventuelle de Music Choice par la société. Les entités de la société ont déposé une réponse à la demande reconventionnelle le 28 avril 2017, niant les allégations et faisant valoir différentes défenses affirmatives, notamment que Music Choice avait agi de manière frauduleuse et de mauvaise foi en ce qui concerne les accords de non-divulgaration. La communication préalable de la preuve est terminée et le travail d'enquête des experts a commencé. À la lumière de l'ajournement par le tribunal de la date de procès et de la suspension du litige opposant Music Choice à Stingray, ce litige est également suspendu.

Procédures judiciaires contre la SOCAN et Ré:Sonne

Entre le 2 mai 2017 et le 10 mai 2017, la société et ses clients – entreprises de distribution de radiodiffusion canadiennes (ensemble, les « opposants ») – ont présenté une défense devant la Commission du droit d'auteur du Canada afin d'obtenir une réduction des tarifs et des conditions prescrits au titre des tarifs des services sonores payants pour la période de 2007 à 2016. La SOCAN et Ré:Sonne (ensemble, les « sociétés de gestion collective ») se sont prononcés contre cette défense, mais de l'avis des opposants, ils ont échoué à présenter des solutions de rechange attrayantes autres que le maintien du statu quo. Alors que les opposants et les sociétés de gestion collective attendent la décision de la Commission quant au montant des tarifs, au début de 2018, la Commission a publié une décision provisoire selon laquelle la répartition des paiements d'affiliation relatifs à la gamme de services de Stingray est raisonnable et appropriée et demandant aux parties de proposer des méthodes privilégiées pour la répartition. Les parties ont répondu à la demande de la Commission, les opposants ayant proposé une répartition fondée sur une approche par les coûts, selon des conseils d'experts indépendants. La Commission du droit d'auteur du Canada poursuit l'examen de la question et la société s'attend à ce qu'une décision soit rendue dans environ 12 à 24 mois selon l'expérience passée et la complexité des procédures.

Transactions avec des parties liées

Les principaux dirigeants de la société sont le chef de la direction, le chef de la direction financière et certains autres membres importants de son personnel.

La rémunération des principaux dirigeants et administrateurs se détaille comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	2018	2017
Avantages du personnel à court terme	4 350 \$	3 361 \$
Rémunération fondée sur des actions	921	810
Unités d'actions incessibles et unités d'actions attribuées en fonction de la performance	557	407
Unités d'actions différées	911	896
	6 739 \$	5 474 \$

Arrangements hors bilan

La société n'a aucun arrangement hors bilan autre que des contrats de location simple (lesquels ont été présentés à la rubrique *Obligations contractuelles*) qui ont ou sont raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence importante actuelle ou future sur sa situation financière consolidée, sa performance financière, sa trésorerie, ses dépenses d'investissement ou ses ressources en capital.

Information sur les actions en circulation

Les actions émises et en circulation et les options sur actions en circulation se détaillent comme suit :

	6 juin 2018	31 mars 2018
<i>Actions émises et en circulation</i>		
Actions à droit de vote subalterne	39 630 840	39 641 040
Actions à droit de vote subalterne détenues en fiducie par l'intermédiaire du régime d'achat d'actions à l'intention des employés	(8 704)	(6 011)
Actions à droit de vote subalterne variable	386 639	376 439
Actions à droit de vote multiple	16 294 285	16 294 285
	56 303 060	56 305 753
<i>Options sur actions en circulation et reçus de souscription</i>		
Options sur actions	1 965 227	1 965 227
Reçus de souscription	13 279 950	–

La société maintient un régime d'options sur actions pour attirer et maintenir en poste des employés, des administrateurs, des dirigeants et des consultants. Ce régime prévoit l'attribution d'options sur actions à droit de vote subalterne. En vertu du régime, modifié le 7 juin 2017, 10 % de la totalité des actions à droit de vote multiple, des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote subalterne variable émises et en circulation sur une base non diluée sont réservées aux fins d'émission. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, 85 198 options ont été exercées, 29 189 options ont fait l'objet d'une renonciation et 682 429 options ont été attribuées à des employés admissibles, sous réserve de délais d'acquisition fondés sur le nombre d'années de service, soit de 4 ans.

Facteurs de risque financiers

Risque de change

La société est exposée au risque de change en raison des ventes et des charges qui sont libellées dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de ses filiales, soit essentiellement le dollar américain et l'euro. Par ailleurs, la conversion, aux taux de change en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle des filiales de

la société accentue les variations du bénéfice. L'incidence de cette conversion est présentée en tant que profit ou perte de change aux états consolidés du résultat global.

Par la gestion de son risque de change, la société cherche à limiter son exposition nette aux flux de trésorerie en monnaies étrangères en transigeant, dans la mesure du possible, avec des tiers dans les devises susmentionnées, étant donné que ce type de transaction tiendra lieu de couverture économique naturelle pour chacune de ces monnaies.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. Par ailleurs, la société gère son risque de liquidité en assurant une surveillance continue des flux de trésorerie réels et prévus tant dans des conditions normales que sous contrainte. Le conseil d'administration examine et approuve les budgets d'exploitation et d'investissement, ainsi que toute transaction importante qui ne s'inscrit pas dans le cours normal des activités, notamment des propositions de fusions, des acquisitions et d'autres investissements ou désinvestissements importants.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt de la société provient essentiellement de sa facilité d'exploitation renouvelable qui porte intérêt à taux variable.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que la société subisse une perte financière inattendue si un client ou une autre partie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. Ce risque découle principalement des créances clients et autres débiteurs de la société. Le risque de crédit de la société provient principalement de ses créances clients. Les montants inscrits dans les états consolidés de la situation financière sont présentés après déduction d'une provision pour créances douteuses que la direction de la société a estimée en se fondant, en partie, sur l'ancienneté du solde spécifique des débiteurs et sur les tendances actuelles et prévues en matière de recouvrement. L'exposition de la société au risque de crédit dépend principalement des caractéristiques propres à chaque client. Les données démographiques de la clientèle de la société, y compris le risque de défaut au sein du secteur et dans le pays où le client exerce ses activités, ont moins d'incidence sur le risque de crédit. Habituellement, la société n'exige pas de sûreté ni de garantie de la part de ses clients eu égard aux créances clients. Cependant, le crédit est accordé après évaluation de la solvabilité des clients. De plus, la société passe constamment en revue le crédit de ses clients et constitue une provision pour créances douteuses lorsque la probabilité de recouvrer les montants a diminué de façon importante. La société estime que son exposition au risque de crédit découlant de ses créances clients est limitée.

Estimations comptables critiques

L'établissement des états financiers consolidés de la société conformément aux IFRS a exigé que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses influant sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Un aperçu des domaines qui requièrent plus de jugement ou comportent plus de complexité ainsi que des éléments qui seront vraisemblablement ajustés de façon importante du fait que les estimations et hypothèses peuvent se révéler inexactes est présenté ci-après. Les estimations reposent sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et des mesures que la société pourrait prendre à l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée au cours de la période où les estimations sont révisées ainsi qu'au cours des périodes ultérieures touchées par ces révisions.

Les domaines qui nécessitent des estimations ou jugements importants sont les suivants :

Estimation sur l'impôt exigible et la charge d'impôts

Pour calculer l'impôt exigible, la société doit faire des estimations importantes du fait qu'elle est assujettie aux lois fiscales de plusieurs territoires dans lesquelles elle exerce ses activités. Les impôts et les crédits d'impôt comptabilisés sont examinés et approuvés par les administrations fiscales et pourraient par conséquent se révéler différents des montants comptabilisés.

Comptabilisation de l'actif d'impôt différé aux fins des pertes fiscales reportées en avant

Pour calculer l'impôt différé, il faut recourir à des estimations afin de déterminer les taux et montants appropriés et pour tenir compte de la probabilité de réalisation. Les actifs d'impôt différé reflètent également l'avantage des pertes fiscales inutilisées pouvant être reportées en avant afin d'abaisser les impôts dans les années à venir. Les actifs d'impôt différé comprennent un montant qui se rapporte à des pertes fiscales reportées en avant de certaines filiales européennes et australiennes. Ces filiales ont subi des pertes au cours des derniers exercices précédant leur acquisition par la société, mais elles génèrent désormais un bénéfice imposable. La société a conclu que les actifs différés pourront être recouverts à l'aide du bénéfice imposable futur estimé selon les plans d'affaires et les prévisions budgétaires approuvées pour les filiales.

Juste valeur estimée de certains actifs financiers (placements)

La juste valeur des placements qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. La société doit faire preuve de jugement lorsqu'elle choisit une méthode d'évaluation et formule des hypothèses qui s'appuient pour l'essentiel sur la conjoncture qui prévaut à la clôture de chaque période de présentation de l'information.

Estimation des justes valeurs de la contrepartie conditionnelle et du solde à payer sur les acquisitions d'entreprises dans le cadre de regroupements d'entreprises

Le paiement de la contrepartie conditionnelle et du solde à payer sur les acquisitions d'entreprises relatifs à un regroupement d'entreprises donné dépend de la réalisation de cibles de croissance des produits au cours d'une période démarrant à la date de l'acquisition jusqu'au renouvellement des contrats avec les clients. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle et du solde à payer sur les acquisitions d'entreprises a été estimée en calculant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus.

Regroupements d'entreprises

En vertu de la méthode d'acquisition, à la date d'obtention du contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. Selon la complexité du calcul de la valeur de certains actifs, la société utilise des techniques d'évaluation appropriées pour déterminer leur juste valeur estimée à la date d'acquisition. Ces évaluations se fondent généralement sur une projection du total des flux de trésorerie actualisés nets futurs attendus et sont étroitement liées aux hypothèses posées par la direction quant au rendement futur des actifs connexes et au taux d'actualisation appliqué, lequel correspond au taux présumé qu'utiliserait un intervenant sur le marché.

Modifications comptables futures

IFRS 15 – Comptabilisation des produits

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. L'IFRS 15 remplace la totalité des normes antérieures sur la comptabilisation des produits, y compris l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et les interprétations connexes, telles que l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*. La nouvelle norme définit les exigences de comptabilisation des produits. Plus précisément, elle instaure un cadre exhaustif dont le principe général est le suivant : une entité doit comptabiliser des produits montrant le transfert des biens et des services promis selon un montant qui reflète la contrepartie que l'entité prévoit recevoir en échange de ces biens et de ces services. La norme présente également de nouvelles directives plus prescriptives que celles présentées dans les normes précédentes, ce qui pourrait se traduire par des modifications du classement de certains types de produits, des informations à fournir à leur égard ainsi que du moment où ils seront comptabilisés. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et son adoption anticipée est autorisée.

La société envisage d'adopter l'IFRS 15 de façon rétrospective dans ses états financiers consolidés pour l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2018 et ne prévoit pas que la norme aura une incidence significative sur les états financiers, sauf en ce qui concerne la présentation brute ou nette de certains flux de produits relatifs aux applications pour les services grand public, telles que les applications mobiles. La société comptabilise actuellement les produits tirés d'applications sur une base nette.

Aux termes des directives actuelles concernant les IFRS, la détermination à savoir si une entité agit en qualité d'agent ou de mandant ne repose pas sur l'application d'indicateurs précis. Il y a donc lieu de faire preuve de jugement pour établir si la présentation sur une base brute ou nette est appropriée. Selon les directives énoncées à l'égard de l'IFRS 15, le nouveau modèle de comptabilisation des produits est fondé sur le principe fondamental du « transfert de contrôle » servant à déterminer le principal débiteur de l'obligation liée au service rendu. Dans ce contexte, la société sera considérée comme le mandant et elle comptabilisera donc ces produits sur une base brute.

Il est prévu qu'il n'y aura aucune incidence sur le bénéfice net et que l'incidence sur les produits et sur les frais liés à la programmation musicale, le coût des services et les frais liés au contenu se présentera comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	2018 selon les IFRS actuelles	2018 selon l'IFRS 15
Produits	126 953 \$	130 475 \$
Frais liés à la programmation musicale, coût des services et frais liés au contenu	44 227 \$	47 749 \$

IFRS 9 – Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 2014) [l'« IFRS 9 (2014) »]. Cette dernière présente quelques différences avec l'IFRS 9 (2009) et l'IFRS 9 (2010), que la société a adoptées de façon anticipée le 1^{er} avril 2012. Ces différences ont trait au classement et à l'évaluation des actifs financiers et à la comptabilisation des passifs financiers. L'IFRS 9 (2014) instaure également un nouveau modèle fondé sur les pertes de crédit attendues aux fins du calcul de la dépréciation des actifs financiers ainsi que de nouvelles exigences générales concernant la comptabilité de couverture. La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et son adoption anticipée est autorisée. La société n'a pas l'intention d'adopter l'IFRS 9 (2014) de façon anticipée. Elle entend appliquer l'IFRS 9 (2014) à ses états financiers consolidés pour l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2018. La société ne prévoit pas que l'IFRS 9 (2014) aura une incidence significative sur les états financiers consolidés.

IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions

Le 20 juin 2016, l'IASB a publié des modifications de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, en vue de clarifier comment doivent être comptabilisés certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Aux fins de simplification, les modifications peuvent être appliquées de manière prospective. L'application rétrospective ou anticipée est permise si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances *a posteriori*. Les modifications fournissent des exigences relativement à la comptabilisation : des effets des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie; des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net concernant l'obligation légale relative aux retenues d'impôt à la source; d'une modification des termes et conditions qui a pour effet qu'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres. La société envisage d'adopter les modifications de l'IFRS 2 dans ses états financiers de l'exercice s'ouvrant le 1^{er} avril 2018. La société ne prévoit pas que les modifications auront une incidence significative sur les états financiers.

IFRIC 22 – Transactions en monnaie étrangère

Le 8 décembre 2016, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*. L'interprétation clarifie la date qui devrait être utilisée pour la conversion lorsqu'une transaction en monnaie étrangère fait l'objet d'un paiement ou d'un encaissement anticipé. L'interprétation s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée est permise. La société adoptera l'interprétation dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2018. La société ne prévoit pas que l'interprétation aura une incidence significative sur les états financiers.

IFRS 16 – Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Son adoption anticipée est autorisée si une entité adopte également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec clients*, à la même date ou avant. L'IFRS 16 remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*. Cette norme prescrit un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige celui-ci à comptabiliser les actifs et les passifs de tous les contrats de location de plus de 12 mois, sauf s'ils portent sur des actifs de faible valeur. Un preneur est tenu de comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation représentant son droit d'utiliser l'actif sous-jacent et un passif représentant son obligation de verser des paiements locatifs. Cette norme reprend pour l'essentiel les exigences comptables imposées aux bailleurs par l'IAS 17 tout en les obligeant à fournir des informations plus étoffées. Elle modifie également d'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location, notamment leur définition et comporte des dispositions transitoires. La société envisage d'adopter l'IFRS 16 aux fins de ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2019. L'ampleur des répercussions de l'adoption de cette norme n'a pas encore été établie.

Évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable, mais non absolue, que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Le chef de la direction et le chef de la direction financière, conjointement avec la direction, sont responsables d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information (« CPCI ») et un CIIF adéquats aux termes du Règlement 52-109. Le cadre de contrôle interne de la société suit les critères énoncés dans la version de mai 2013 du document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « cadre COSO 2013 »).

Les CPCI ont été conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information importante concernant la société est portée à la connaissance du chef de la direction et du chef de la direction financière, et que l'information que la société est tenue de divulguer dans ses déclarations annuelles, ses déclarations intermédiaires et les autres rapports qu'elle dépose ou soumet conformément à la législation sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par la loi.

Une évaluation a été menée en date du 31 mars 2018 sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière en ce qui a trait à la conception et à l'efficacité des CPCI de la société. Selon cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les CPCI de la société étaient conçus adéquatement et fonctionnaient efficacement au 31 mars 2018.

Une évaluation a été menée en date du 31 mars 2018 sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière en ce qui a trait à l'efficacité du CIIF en vertu du cadre COSO 2013. Selon cette évaluation, ils ont conclu que le CIIF de la société était efficace au 31 mars 2018.

Aucun changement ayant eu ou susceptible d'avoir des conséquences importantes sur le CIIF de la société n'est survenu au cours de la période considérée.

L'évaluation et la conclusion de la direction concernant la conception et l'efficacité du CIIF de la société au 7 juin 2018 ne tenait pas compte des contrôles et procédures liés aux activités de Yokee Music, de C Music, de SBA et de SMA, acquises au cours de l'exercice 2018. En effet, la société s'est prévalu de la disposition 3.3 (1)b) du Règlement 52-109, qui l'autorise à exclure ces acquisitions du périmètre de l'évaluation de la conception et de l'efficacité de son CIIF, et ce, pendant un maximum de 365 jours suivant la date de l'acquisition.

Le tableau suivant présente l'information financière de ces entités pour l'exercice 2018 :

(en milliers de dollars canadiens)	Yokee Music	C Music	SBA	SMA
Résultats d'exploitation				
Produits	7 058	1 095 \$	1 618 \$	2 007 \$
Bénéfice net (perte nette)	41	(330)	(72)	28
Situation financière				
Actifs courants	2 553	1 378 \$	411 \$	1 355 \$
Actifs non courants	12 805	5 881	4 120	6 250
Passifs courants	1 479	714	463	551
Passifs non courants	1 145	–	–	–

Événements postérieurs à la clôture

Entente visant l'acquisition d'une entreprise

Le 2 mai 2018, la société a annoncé qu'elle avait conclu avec NCC une entente définitive selon laquelle la société fera l'acquisition de la totalité des actions de NCC au prix de 14,75 \$ l'action de NCC (le « prix d'acquisition »), pour une contrepartie totale d'environ 506,0 millions de dollars. Aux termes de l'entente, les actionnaires de NCC recevront des actions de la société équivalant à 40,0 millions de dollars, soit environ 8 % de la contrepartie totale.

La réalisation de l'acquisition, prévue pour la fin de 2018, mais devant avoir lieu au plus tard le 2 mai 2019, est subordonnée et conditionnelle à l'obtention de toutes les autorisations requises, y compris l'approbation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC »), ainsi qu'à l'obtention des fonds nécessaires.

La tranche en trésorerie du prix d'acquisition sera financée par une combinaison des éléments suivants : de nouvelles facilités de crédit engagées de 450,0 millions de dollars, un placement public par acquisition ferme visant des reçus de souscription de la société de 83,0 millions de dollars au prix de 10,40 \$ le reçu de souscription, un placement privé de reçus de souscription de la société de 40,0 millions de dollars au prix de 10,40 \$ le reçu de souscription du placement privé et des reçus de souscription de 17,0 millions de dollars provenant de l'exercice par certains porteurs de leurs actions à droit de vote multiple de la société.

Placements de reçus de souscription

Le 23 mai 2018, à la suite de l'entente d'acquisition de NCC, la société a réalisé un placement de reçus de souscription et émis sur le capital autorisé 7 981 000 reçus de souscription de la société (les « reçus de souscription du placement public »), par voie de prise ferme, au prix de 10,40 \$ le reçu de souscription du placement public, pour un produit brut de 83,0 millions de dollars et un produit net de 79,7 millions de dollars. La société a attribué aux preneurs fermes une option leur permettant de souscrire un maximum de 1 197 150 reçus de souscription du placement public supplémentaires au prix de 10,40 \$ à tout moment jusqu'au 22 juin 2018, pour un produit brut de 12,0 millions de dollars.

En même temps que la clôture du placement public, la société a émis sur le capital autorisé 3 846 100 reçus de souscription (les « reçus de souscription du placement privé ») au prix de 10,40 \$ le reçu de souscription du placement privé, pour un produit brut de 40,0 millions de dollars.

Par suite du placement public et du placement privé simultané, un porteur d'actions à droit de vote multiple de la société a exercé des droits de souscription rattachés aux actions à droit de vote multiple de la société, qui a donc émis sur le capital autorisé 1 452 850 reçus de souscription (les « reçus de souscription ») au prix de 10,40 \$ pour un produit brut de 15,0 millions de dollars.

Les porteurs des reçus de souscription du placement public, des reçus de souscription du placement privé et des reçus de souscription (collectivement désignés les « reçus ») ont droit à un dividende de 0,055 \$ par reçu, ce qui correspond à un total de 0,1 million de dollars, à payer le 15 juin 2018.

Renseignements supplémentaires

Il est possible d'obtenir d'autres renseignements au sujet de la société sur son site Web www.stingray.com et sur le site de SEDAR au www.sedar.com.



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bureau 1500, Tour KPMG
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3

Téléphone 514-840-2100
Télécopieur 514-840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Groupe Stingray Digital Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Groupe Stingray Digital Inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 mars 2018 et au 31 mars 2017, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

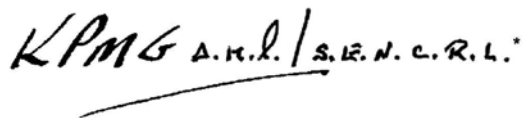
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Groupe Stingray Digital Inc. au 31 mars 2018 et au 31 mars 2017, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).


KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Le 6 juin 2018

Montréal, Canada

*CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no. A115894

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Coöperatieve (« KPMG International »), entité suisse. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

États consolidés du résultat global

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Note	2018	2017
Produits	4	126 953 \$	101 501 \$
Frais liés à la programmation musicale, coût des services et frais liés au contenu		44 227	35 270
Frais de vente et de marketing		14 705	12 338
Frais de recherche et développement, de soutien et de technologies de l'information, déduction faite de crédits d'impôt de 790 \$ (887 \$ en 2017)		10 647	8 960
Charges générales et administratives		30 030	19 016
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations	5	21 287	17 168
Charges financières (produits financiers), montant net	6	3 174	2 036
Variation de la juste valeur des placements	15	600	(408)
Bénéfice avant impôts		2 283	7 121
Recouvrement d'impôt	7	(13)	(3 596)
Bénéfice net		2 296 \$	10 717 \$
Bénéfice net par action – de base	8	0,04	0,21
Bénéfice net par action – dilué	8	0,04	0,21
Nombre moyen pondéré d'actions – de base	8	53 455 073	51 242 611
Nombre moyen pondéré d'actions – dilué	8	54 080 184	51 497 510
Résultat global			
Bénéfice net		2 296 \$	10 717 \$
Autres éléments du résultat global, après impôts			
<i>Éléments pouvant être reclassés en résultat net</i>			
Écarts de change à la conversion des comptes des établissements à l'étranger		1 640	(1 085)
Total des autres éléments du résultat global		1 640	(1 085)
Résultat global total		3 936 \$	9 632 \$

Le bénéfice net est entièrement attribuable aux actionnaires.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États consolidés de la situation financière

31 mars 2018 et 31 mars 2017

(en milliers de dollars canadiens)	Note	31 mars 2018	31 mars 2017 (révisé, voir la note 3)
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		3 362 \$	5 862 \$
Créances clients et autres débiteurs	9	34 834	27 073
Crédits d'impôt à la recherche et au développement	10	610	486
Impôts à recevoir		989	1 212
Stocks	11	1 784	1 233
Autres actifs courants		6 793	4 780
		48 372	40 646
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	12	11 135	5 336
Immobilisations incorporelles	13	54 355	49 519
Goodwill	14	98 467	68 725
Placements	15	15 533	17 351
Placement dans une entreprise associée	16	1 106	–
Placement dans une coentreprise		834	738
Autres actifs non courants		954	954
Actifs d'impôt différé	7	12 950	12 225
Total des actifs		243 706 \$	195 494 \$
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer	17	35 199 \$	29 773 \$
Dividende à verser	20	3 097	–
Produits différés		1 530	1 094
Autres créditeurs courants	19	13 212	9 498
Impôts à payer		2 403	1 396
		55 441	41 761
Passifs non courants			
Facilité renouvelable	18	38 627	41 040
Autres créditeurs	19	14 875	13 040
Passifs d'impôt différé	7	5 156	4 705
Total des passifs		114 099	100 546
Capitaux propres			
Capital social	20	146 354	102 700
Surplus d'apport		3 825	2 872
Déficit		(21 936)	(10 299)
Cumul des autres éléments du résultat global		1 364	(325)
Total des capitaux propres		129 607	94 948
Engagements (note 23)			
Événements postérieurs à la clôture (note 2)			
Total du passif et des capitaux propres		243 706 \$	195 494 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil d'administration,

(signé) Eric Boyko, administrateur

(signé) Pascal Tremblay, administrateur

États consolidés des variations des capitaux propres

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens,
sauf les nombres d'actions)

	Capital social		Surplus d'apport	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
	Nombre d'actions	Montant				
Solde au 31 mars 2016	51 107 975	102 040 \$	2 196 \$	(14 646)\$	804 \$	90 394 \$
Émission d'actions à l'exercice d'options (note 20)	218 391	660	(398)	–	–	262
Dividendes (note 20)	–	–	–	(6 414)	–	(6 414)
Rémunération fondée sur des actions	–	–	1 074	–	–	1 074
Bénéfice net	–	–	–	10 717	–	10 717
Autres éléments du résultat global	–	–	–	44	(1 129)	(1 085)
Solde au 31 mars 2017	51 326 366	102 700 \$	2 872 \$	(10 299)\$	(325)\$	94 948 \$
Émission d'actions à l'exercice d'options (note 20)	85 198	301	(133)	–	–	168
Dividendes (note 20)	–	–	–	(13 884)	–	(13 884)
Émission d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote subalterne variable (note 20)	4 900 200	45 082	–	–	–	45 082
Frais d'émission d'actions – déduction faite d'impôts de 604 \$ (note 20)	–	(1 669)	–	–	–	(1 669)
Rémunération fondée sur des actions	–	–	1 039	–	–	1 039
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés (notes 20 et 22)	(6 011)	(60)	47	–	–	(13)
Bénéfice net	–	–	–	2 296	–	2 296
Autres éléments du résultat global	–	–	–	(49)	1 689	1 640
Solde au 31 mars 2018	56 305 753	146 354 \$	3 825 \$	(21 936)\$	1 364 \$	129 607 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens)	Note	2018	2017
Activités d'exploitation			
Bénéfice net		2 296 \$	10 717 \$
Ajustements visant ce qui suit :			
Rémunération fondée sur des actions		1 325	1 332
Charge liée aux unités d'actions incessibles et attribuées en fonction de la performance	22	1 313	1 112
Charge liée aux unités d'actions différées	22	911	896
Amortissement et radiation des immobilisations corporelles	12	3 062	2 418
Amortissement d'immobilisations incorporelles	13	18 225	14 750
Amortissement de coûts de financement	6	100	213
Charges d'intérêts et commissions d'attente	6	1 445	1 170
Variation de la juste valeur des placements	15	600	(408)
Variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle et solde à payer sur l'acquisition d'entreprise		3 196	822
Charge de désactualisation sur le solde à payer sur l'acquisition d'entreprise		369	–
Charge de désactualisation de l'obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC		244	287
Quote-part des résultats d'une coentreprise		(96)	(77)
Recouvrement d'impôt		(13)	(3 596)
Intérêts payés		(1 374)	(1 107)
Impôts reçus		(91)	(3 392)
		31 512	25 137
Variation nette des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation	21	(12 127)	(2 371)
		19 385	22 766
Activités de financement			
Augmentation (diminution) de la facilité renouvelable	18	(2 413)	6 005
Émission d'actions	20	45 082	–
Frais d'émission d'actions	20	(2 253)	–
Paievements de dividendes	20	(10 787)	(8 203)
Produit de l'exercice d'options sur actions	20	168	262
Achat d'actions aux termes du régime d'achat d'actions à l'intention des employés	20	(77)	–
Remboursement d'autres crédateurs		(10 022)	(2 349)
Autres		–	(58)
		19 698	(4 343)
Activités d'investissement			
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise	3	(29 417)	(7 010)
Immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'acquisitions d'actifs		–	(5 519)
Placement dans une entreprise associée	16	(1 106)	–
Produit de la cession d'un placement	15	1 218	–
Acquisition d'immobilisations corporelles		(4 546)	(2 635)
Acquisition de matériel en vue de la location		(3 316)	–
Acquisition d'immobilisations incorporelles autres que les immobilisations incorporelles développées en interne		(2 403)	(598)
Entrée d'immobilisations incorporelles développées en interne		(2 013)	–
		(41 583)	(15 762)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(2 500)	2 661
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		5 862	3 201
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		3 362 \$	5 862 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. Principaux changements et faits saillants

Les événements et transactions indiqués ci-après ont particulièrement touché la situation financière et la performance consolidées de Groupe Stingray Digital Inc. (la « société ») au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018.

- Le 1^{er} décembre 2017, la société a conclu une entente visant l'acquisition de certains actifs de la société-new yorkaise Qello Holdings LLC, plus important fournisseur de services de diffusion en continu par contournement pour concerts et documentaires musicaux en version intégrale sur demande au monde, pour une contrepartie totale de 11 621 \$ US (14 546 \$). Cette entente a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill (notes 3 et 14), d'immobilisations incorporelles (notes 3 et 13), d'un solde à payer sur les acquisitions d'entreprise et d'une contrepartie conditionnelle (notes 3 et 19).
- Le 24 octobre 2017, la société a réalisé le placement par voie de prise ferme d'un total de 4 348 000 actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable de la société au prix de 9,20 \$ l'action pour un produit brut de 40 002 \$ et un produit net de 38 402 \$. Le 7 novembre 2017, les preneurs fermes ont exercé une partie de leur option de surallocation et ont acquis 552 200 actions à droit de vote subalterne additionnelles à un prix de 9,20 \$ pour un produit brut de 5 080 \$ et un produit net de 4 877 \$. Ce placement a donné lieu à une hausse du capital social (note 20) et à une diminution de la facilité renouvelable (note 18).
- Le 31 juillet 2017, la société a conclu une entente visant l'acquisition et l'exploitation de Satellite Music Australia PTY Ltd., filiale de Macquarie Media Operations PTY Limited et important fournisseur australien de solutions multimédias en magasin offrant des services dans plus de 2 200 emplacements, pour une contrepartie totale de 6 213 \$ AU (6 200 \$). Cette entente a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill (notes 3 et 14), d'immobilisations incorporelles (notes 3 et 13) et d'une contrepartie conditionnelle (notes 3 et 19).
- Le 31 juillet 2017, la société a conclu une entente visant l'acquisition et l'exploitation de SBA Music PTY Ltd., important fournisseur australien de solutions multimédias en magasin riche d'une expertise de plus de 20 ans à titre de fournisseur de musique de fond, pour une contrepartie totale de 3 867 \$ AU (3 817 \$). Cette entente a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill (notes 3 et 14) et d'immobilisations incorporelles (notes 3 et 13).
- Le 26 mai 2017, la société a conclu une entente visant l'acquisition et l'exploitation de C Music TV, chaîne télévisée de vidéoclips de musique classique et de bandes sonores, pour une contrepartie totale de 3 345 £ (5 790 \$). Cette entente a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill (notes 3 et 14), d'immobilisations incorporelles (notes 3 et 13) et d'une contrepartie conditionnelle (notes 3 et 19).
- Le 8 mai 2017, la société a conclu une entente visant l'acquisition de Yokee Music LTD., fournisseur israélien de trois applications sociales axées sur la musique, soit Yokee, Yokee Guitar et Yokee Piano, pour une contrepartie totale de 10 888 \$ US (14 602 \$). Cette entente a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill (notes 3 et 14), d'immobilisations incorporelles (notes 3 et 13) et d'une contrepartie conditionnelle (notes 3 et 19).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2. Événements postérieurs à la clôture

Entente visant l'acquisition d'une entreprise

- Le 2 mai 2018, la société a annoncé qu'elle avait conclu avec Newfoundland Capital Corporation Limited (« NCC ») une entente définitive selon laquelle la société fera l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation de NCC (les « actions de NCC ») au prix de 14,75 \$ l'action de NCC (le « prix d'acquisition »), pour une contrepartie totale d'environ 506 000 \$. Aux termes de l'entente, les actionnaires de NCC recevront des actions de la société équivalant à 40 000 \$, soit environ 8 % de la contrepartie totale.

La réalisation de l'acquisition, prévue pour la fin de 2018, mais devant avoir lieu au plus tard le 2 mai 2019, est subordonnée et conditionnelle à l'obtention de toutes les autorisations requises, y compris l'approbation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC »), ainsi qu'à l'obtention des fonds nécessaires.

La tranche en trésorerie du prix d'acquisition sera financée par une combinaison des éléments suivants : de nouvelles facilités de crédit confirmées de 450 000 \$, un placement public par acquisition ferme visant des reçus de souscription de la société de 83 000 \$ au prix de 10,40 \$ par reçu de souscription, un placement privé de reçus de souscription de la société de 40 000 \$ au prix de 10,40 \$ par reçu de souscription du placement privé et des reçus de souscription de 17 000 \$ provenant de l'exercice, par certains actionnaires, de droits de souscription rattachés à leurs actions à droit de vote multiple de la société. Les modalités des nouvelles facilités de crédit confirmées sont en cours de négociation.

Placements de reçus de souscription

- Le 23 mai 2018, à la suite de l'entente d'acquisition de NCC, la société a réalisé un placement de reçus de souscription et émis sur le capital autorisé 7 981 000 reçus de souscription de la société (les « reçus de souscription du placement public »), par voie de prise ferme, au prix de 10,40 \$ le reçu de souscription du placement public, pour un produit brut de 83 000 \$ et un produit net de 79 682 \$. La société a attribué aux preneurs fermes une option leur permettant de souscrire un maximum de 1 197 150 reçus de souscription du placement public supplémentaires au prix de 10,40 \$ à tout moment jusqu'au 22 juin 2018, pour un produit brut de 12 000 \$.

En même temps que la clôture du placement public, la société a émis sur le capital autorisé 3 846 100 reçus de souscription (les « reçus de souscription du placement privé ») au prix de 10,40 \$ le reçu de souscription du placement privé, pour un produit brut de 40 000 \$.

Par suite du placement public et du placement privé simultané, un porteur d'actions à droit de vote multiple de la société a exercé des droits de souscription rattachés aux actions à droit de vote multiple de la société, qui a donc émis sur le capital autorisé 1 452 850 reçus de souscription (les « reçus de souscription ») au prix de 10,40 \$ pour un produit brut de 15 000 \$.

Les porteurs des reçus de souscription du placement public, des reçus de souscription du placement privé et des reçus de souscription (collectivement désignés les « reçus ») ont droit à un dividende de 0,055 \$ par reçu, ce qui correspond à un total de 730 \$ à payer le 15 juin 2018.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. Acquisitions d'entreprises

Exercice clos le 31 mars 2018

Qello Concerts

Le 28 décembre 2017, la société a acheté certains actifs de Qello Holdings LLC (« Qello Concerts »), pour une contrepartie totale de 11 621 \$ US (14 546 \$). Qello Concerts est un fournisseur de services de diffusion de concerts et de documentaires musicaux sur demande. Par suite de l'acquisition, un goodwill de 11 980 \$ a été comptabilisé relativement aux synergies d'exploitation que devrait engendrer l'intégration de l'entreprise acquise dans les activités existantes de la société. Les immobilisations incorporelles et le goodwill seront déductibles aux fins de l'impôt.

Aux termes de l'accord de contrepartie conditionnelle, la société est tenue de verser aux anciens propriétaires un montant en trésorerie correspondant à un multiple donné des produits fondé sur la croissance annuelle qui sera enregistrée au cours des trois années suivantes, période qui prendra fin en novembre 2020. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été établie selon l'approche par le résultat, qui s'appuie sur le montant et le calendrier estimés des flux de trésorerie projetés.

Le solde à payer sur l'acquisition de l'entreprise se compose d'une somme de 7 759 \$ US (9 712 \$) payée le 3 janvier 2018 aux anciens propriétaires ainsi que de passifs repris de 2 822 \$ US (3 532 \$). La juste valeur des passifs repris s'établissait à 3 532 \$, soit le montant contractuel brut.

Les résultats de l'acquisition de Qello Concerts pour l'exercice clos le 31 mars 2018 sont compris dans les résultats depuis la date d'acquisition. Les produits comptabilisés de la date d'acquisition au 31 mars 2018 se sont établis à 1 885 \$ et le bénéfice net, à 669 \$. Si cette acquisition avait eu lieu à l'ouverture de l'exercice, les produits liés à l'entreprise ainsi acquise se seraient établis à 5 654 \$ environ et le bénéfice net, à 2 006 \$.

	Chiffres préliminaires
Actifs acquis :	
Immobilisations incorporelles	2 865 \$
Goodwill	11 980
	14 845
Passifs repris :	
Produits différés	299
	299
Actifs nets acquis à la juste valeur	14 546 \$
Contrepartie donnée :	
Solde à payer sur l'acquisition de l'entreprise	13 244
Contrepartie conditionnelle	1 302
	14 546 \$

À la date de clôture, la société n'avait pas terminé la répartition du prix d'achat entre les actifs nets identifiables et le goodwill, car il lui restait à obtenir des informations confirmant la juste valeur de certains actifs et passifs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Satellite Music Australia PTY Ltd.

Le 31 juillet 2017, la société a acquis la totalité des actions en circulation de Satellite Music Australia PTY Ltd. (« SMA »), pour une contrepartie totale de 6 213 \$ AU (6 200 \$). SMA est un fournisseur australien de solutions multimédias en magasin. Par suite de l'acquisition, un goodwill de 4 941 \$ a été comptabilisé relativement aux synergies d'exploitation que devrait engendrer l'intégration de l'entreprise acquise dans les activités existantes de la société. Le goodwill ne sera pas déductible aux fins de l'impôt.

La juste valeur des créances clients acquises était de 555 \$, ce qui représentait leur montant contractuel brut. Aux termes de l'accord de contrepartie conditionnelle, la société est tenue de verser aux anciens propriétaires un montant en trésorerie fixe de 900 \$ AU (898 \$) à l'atteinte de certaines cibles de produits dans les 12 à 18 mois suivants, périodes qui prendront fin en juillet 2018 et en janvier 2019, respectivement. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été établie selon l'approche par le résultat, qui s'appuie sur le montant et le calendrier estimés des flux de trésorerie projetés.

Les résultats de l'acquisition de SMA pour l'exercice clos le 31 mars 2018 sont pris en compte dans les résultats de la société à compter de la date d'acquisition. Les produits comptabilisés de la date d'acquisition au 31 mars 2018 se sont établis à 2 007 \$ et le bénéfice net, à 28 \$. Si cette acquisition avait eu lieu à l'ouverture de l'exercice, les produits liés à l'entreprise ainsi acquise auraient été d'environ 3 011 \$ et le bénéfice net, de 42 \$.

	Chiffres préliminaires
Actifs acquis :	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 \$
Créances clients et autres débiteurs	555
Stocks	46
Autres actifs courants	43
Immobilisations corporelles	9
Immobilisations incorporelles	1 115
Goodwill	4 941
Actifs d'impôt différé	46
	6 775
Passifs repris:	
Créditeurs et charges à payer	240
Passifs d'impôt différé	335
	575
Actifs nets acquis à la juste valeur	6 200 \$
Contrepartie donnée :	
Trésorerie	4 989
Fonds de roulement à payer	450
Contrepartie conditionnelle	761
	6 200 \$

À la date de clôture, la société n'avait pas terminé la répartition du prix d'achat entre les actifs nets identifiables et le goodwill, car il lui restait à obtenir des informations confirmant la juste valeur de certains actifs et passifs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

SBA Music PTY Ltd.

Le 31 juillet 2017, la société a acquis la totalité des actions en circulation de SBA Music PTY Ltd. (« SBA »), pour une contrepartie totale de 3 867 \$ AU (3 817 \$). SBA est un fournisseur australien de solutions multimédias en magasin. Par suite de l'acquisition, un goodwill de 3 023 \$ a été comptabilisé relativement aux synergies d'exploitation que devrait engendrer l'intégration de l'entreprise acquise dans les activités existantes de la société. Le goodwill ne sera pas déductible aux fins de l'impôt.

La juste valeur des créances clients acquises était de 47 \$, ce qui représentait leur montant contractuel brut.

Les résultats de l'acquisition de SBA pour l'exercice clos le 31 mars 2018 sont pris en compte dans les résultats de la société à compter de la date d'acquisition. Les produits comptabilisés de la date d'acquisition au 31 mars 2018 se sont établis à 1 618 \$ et la perte nette, à 72 \$. Si cette acquisition avait eu lieu à l'ouverture de l'exercice, les produits liés à l'entreprise ainsi acquise auraient été d'environ 2 157 \$ et la perte nette, de 96 \$.

	Chiffres préliminaires
Actifs acquis :	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	212 \$
Créances clients et autres débiteurs	47
Autres actifs courants	109
Immobilisations corporelles	19
Immobilisations incorporelles	1 155
Goodwill	3 023
	4 565
Passifs repris :	
Créditeurs et charges à payer	402
Passifs d'impôt différé	346
	748
Actifs nets acquis à la juste valeur	3 817 \$
Contrepartie donnée :	
Trésorerie	3 948
Fonds de roulement à recevoir	(131)
	3 817 \$

À la date de clôture, la société n'avait pas terminé la répartition du prix d'achat entre les actifs nets identifiables et le goodwill, car il lui restait à obtenir des informations confirmant la juste valeur de certains actifs et passifs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C Music Entertainment Limited

Le 26 mai 2017, la société a acquis la totalité des actions en circulation de C Music Entertainment Limited (« C Music TV »), pour une contrepartie totale de 3 345 £ (5 790 \$). C Music TV est une chaîne télévisée londonienne offerte par câble et par satellite spécialisée dans la diffusion de vidéoclips de musique classique et de bandes sonores de films. Par suite de l'acquisition, un goodwill de 2 019 \$ a été comptabilisé relativement aux synergies d'exploitation que devrait engendrer l'intégration de l'entreprise acquise dans les activités existantes de la société. Le goodwill ne sera pas déductible aux fins de l'impôt.

La juste valeur des créances clients acquises était de 742 \$, ce qui représentait leur montant contractuel brut. Aux termes de l'accord de contrepartie conditionnelle, la société est tenue de verser aux anciens propriétaires un montant en trésorerie fixe de 1 440 \$ £ (2 492 \$) à l'atteinte de certaines cibles de produits dans les deux années suivantes, période qui prendra fin en avril 2019, sous réserve d'une clause visant le manque à gagner. Par ailleurs, dans le cas où la société dépasserait les cibles de produits, elle devra verser aux anciens propriétaires une somme correspondant à l'excédent des produits. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été établie selon l'approche par le résultat, qui s'appuie sur le montant et le calendrier estimés des flux de trésorerie projetés.

La société a parachevé l'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre de cette acquisition et certains ajustements à l'évaluation préliminaire ont été comptabilisés à l'état de la situation financière, tel qu'il est illustré ci-dessous.

Les résultats de l'acquisition de C Music TV pour l'exercice clos le 31 mars 2018 sont pris en compte dans les résultats de la société à compter de la date d'acquisition. Les produits comptabilisés de la date d'acquisition au 31 mars 2018 se sont établis à 1 095 \$ et la perte nette, à 253 \$. Si cette acquisition avait eu lieu à l'ouverture de l'exercice, les produits liés à l'entreprise ainsi acquise auraient été d'environ 1 276 \$ et la perte nette, de 295 \$.

	Chiffres préliminaires	Ajustements	Chiffres définitifs
Actifs acquis :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 \$	– \$	8 \$
Créances clients et autres débiteurs	742	–	742
Immobilisations corporelles	41	–	41
Immobilisations incorporelles	4 516	(428)	4 088
Goodwill	2 553	(534)	2 019
	7 860	(962)	6 898
Passifs repris :			
Créditeurs et charges à payer	429	–	429
Passifs d'impôt différé	819	(140)	679
	1 248	(140)	1 108
Actifs nets acquis à la juste valeur	6 612 \$	(822) \$	5 790 \$
Contrepartie donnée :			
Trésorerie	3 739	–	3 739
Fonds de roulement à payer	270	–	270
Contrepartie conditionnelle	2 603	(822)	1 781
	6 612 \$	(822) \$	5 790 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Yokee Music Limited

Le 8 mai 2017, la société a acquis la totalité des actions en circulation de Yokee Music Limited (« Yokee »), pour une contrepartie totale de 10 888 \$ US (14 602 \$). Yokee est un fournisseur israélien de trois applications sociales axées sur la musique, soit Yokee, Yokee Guitar et Yokee Piano. Par suite de l'acquisition, un goodwill de 5 614 \$ a été comptabilisé relativement aux synergies d'exploitation que devrait engendrer l'intégration de l'entreprise acquise dans les activités existantes de la société. Le goodwill ne sera pas déductible aux fins de l'impôt.

La juste valeur des créances clients acquises était de 970 \$, ce qui représentait leur montant contractuel brut. Aux termes de l'accord de contrepartie conditionnelle, la société est tenue de verser aux anciens propriétaires un montant en trésorerie fixe de 3 000 \$ US (4 023 \$) dans les trois années suivantes, période qui prendra fin en avril 2020, si certaines conditions sont remplies. Par ailleurs, la société doit verser une somme supplémentaire de 3 500 \$ US (4 695 \$) au cours de la même période si certaines cibles en matière de croissance des produits sont atteintes. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été établie selon l'approche par le résultat, qui s'appuie sur le montant et le calendrier estimés des flux de trésorerie projetés.

La société a parachevé l'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre de cette acquisition et certains ajustements à l'évaluation préliminaire ont été comptabilisés à l'état de la situation financière, tel qu'il est illustré ci-dessous.

Les résultats de l'acquisition de Yokee pour l'exercice clos le 31 mars 2018 sont pris en compte dans les résultats de la société à compter de la date d'acquisition. Les produits comptabilisés de la date d'acquisition au 31 mars 2018 se sont établis à 7 058 \$ et le bénéfice net, à 41 \$. Si cette acquisition avait eu lieu à l'ouverture de l'exercice, les produits liés à l'entreprise ainsi acquise auraient été d'environ 7 771 \$ et le bénéfice net, de 45 \$.

	Chiffres préliminaires	Ajustements	Chiffres définitifs
Actifs acquis :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 342 \$	– \$	1 342 \$
Créances clients et autres débiteurs	926	44	970
Autres actifs courants	34	(1)	33
Immobilisations corporelles	114	–	114
Immobilisations incorporelles	9 642	(962)	8 680
Goodwill	3 561	2 053	5 614
	15 619	1 134	16 753
Passifs repris :			
Créditeurs et charges à payer	676	277	953
Passifs d'impôt différé	2 410	(1 212)	1 198
	3 086	(935)	2 151
Actifs nets acquis à la juste valeur	12 533 \$	2 069 \$	14 602 \$
Contrepartie donnée :			
Trésorerie	8 611	–	8 611
Fonds de roulement à payer	–	795	795
Contrepartie conditionnelle	3 922	1 274	5 196
	12 533 \$	2 069 \$	14 602 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2017

Nature Vision

La société a parachevé l'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre de cette acquisition et certains ajustements à l'évaluation préliminaire ont été comptabilisés à l'état de la situation financière, tel qu'il est illustré ci-dessous. Les données comparatives ont été ajustées pour refléter ces changements.

	Chiffres préliminaires au 31 mars 2017	Ajustements	Chiffres définitifs
Actifs acquis :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	172 \$	– \$	172 \$
Créances clients et autres débiteurs	–	56	56
Immobilisations incorporelles	380	–	380
Goodwill	853	(13)	840
	1 405	43	1 448
Passifs repris :			
Créditeurs et charges à payer	3	120	123
Passifs d'impôt différé	57	–	57
	60	120	180
Actifs nets acquis à la juste valeur	1 345 \$	(77) \$	1 268 \$
Contrepartie donnée :			
Trésorerie	587	–	587
Fonds de roulement à payer	183	(77)	106
Contrepartie conditionnelle	575	–	575
	1 345 \$	(77) \$	1 268 \$

Les ajustements au titre de la répartition du prix d'achat pour la période d'évaluation ont été comptabilisés au 31 mars 2017 (révisés).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Classica GMBH

La société a parachevé l'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre de cette acquisition et certains ajustements à l'évaluation préliminaire ont été comptabilisés à l'état de la situation financière, tel qu'il est illustré ci-dessous. Les données comparatives ont été ajustées pour refléter ces changements.

	Chiffres préliminaires au 31 mars 2017	Ajustements	Chiffres définitifs
Actifs acquis:			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	368 \$	– \$	368 \$
Créances clients et autres débiteurs	1 080	(3)	1 077
Autres actifs courants	63	–	63
Immobilisations corporelles	11	–	11
Immobilisations incorporelles	7 911	–	7 911
Goodwill	4 106	(50)	4 056
	13 539	(53)	13 486
Passifs repris :			
Créditeurs et charges à payer	1 608	31	1 639
Passifs d'impôt différé	1 092	–	1 092
	2 700	31	2 731
Actifs nets acquis à la juste valeur	10 839 \$	(84) \$	10 755 \$
Contrepartie donnée :			
Trésorerie	5 541	–	5 541
Fonds de roulement à recevoir	(189)	(84)	(273)
Solde à payer sur l'acquisition de l'entreprise	5 395	–	5 395
Contrepartie conditionnelle	92	–	92
	10 839 \$	(84) \$	10 755 \$

Les ajustements au titre de la répartition du prix d'achat pour la période d'évaluation ont été comptabilisés au 31 mars 2017 (révisés).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Festival 4K B.V.

La société a parachevé l'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre de cette acquisition et aucun ajustement à l'évaluation préliminaire n'a été comptabilisé à l'état de la situation financière.

	Chiffres définitifs
Actifs acquis :	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 \$
Créances clients et autres débiteurs	61
Autres actifs non courants	317
Stocks	7
Immobilisations corporelles	79
Immobilisations incorporelles	906
Goodwill	1 777
	3 163
Passifs repris :	
Créditeurs et charges à payer	333
Passifs d'impôt différé	186
	519
Actifs nets acquis à la juste valeur	2 644 \$
Contrepartie donnée :	
Trésorerie	1 438
Ajustement du fonds de roulement	84
Contrepartie conditionnelle	1 122
	2 644 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4. Informations sectorielles

Description des activités

La société a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La société est domiciliée au Canada et son siège social est situé au 730, rue Wellington, Montréal (Québec), H3C 1T4. La société est un fournisseur de services musicaux multiplateformes. Elle diffuse de la musique et du contenu vidéo de haute qualité sur différentes plateformes, comme la télévision numérique, par satellite ou par protocole Internet, le Web, les applications mobiles et les consoles de jeu.

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux de ses filiales entièrement détenues, soit Stingray Music USA Inc., Stingray Music Rights Management LLC, 2144286 Ontario Inc., Pay Audio Services Limited Partnership, 445694 Canada Inc., Stingray Business Inc., Music Choice Europe Limited, Stingray Digital International Ltd., Music Choice India Private Ltd., Xtra Music Ltd., Stingray Europe B.V., Alexander Medien Gruppe GmbH, Brava HDTV B.V., Brava NL B.V., Djazz B.V., Transmedia Communications SA et ses filiales entièrement détenues, Digital Music Distribution Pty Ltd. et 9076-3392 Québec Inc. (menant leurs activités sous l'appellation Nümédia), Festival 4K B.V., Classica GmbH et sa filiale entièrement détenue, Think inside the box LLC (Nature Vision TV), Yokee Music Limited, C Music Entertainment Limited, SBA Music PTY Ltd. et sa filiale entièrement détenue, Satellite Music Australia PTY Ltd. ainsi que Stingray Music, S.A. de C.V.

Secteurs opérationnels

Aux termes de l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, la société a déterminé qu'elle n'avait compté qu'un seul secteur opérationnel puisque ses activités, ses ressources et ses actifs sont essentiellement centralisés, optimisés et gérés au Canada. Les activités exercées à l'échelle internationale tirent parti de l'expertise canadienne.

Les tableaux suivants contiennent des données géographiques sur les produits de la société, ainsi que sur ses immobilisations corporelles et incorporelles, son goodwill et son placement dans une entreprise associée.

Les produits proviennent des régions suivantes selon l'endroit où sont effectuées les ventes.

	2018	2017
Produits		
Canada	59 184 \$	56 126 \$
États-Unis	23 870	13 609
Autres pays	43 899	31 763
	126 953 \$	101 501 \$

Les actifs non courants sont générés dans les régions ci-dessous, en fonction des emplacements des filiales.

	2018	2017 (révisé, voir la note 3)
Immobilisations corporelles et incorporelles, goodwill, placement dans une entreprise associée et placement dans une coentreprise		
Canada	51 657 \$	52 172 \$
Pays-Bas	23 634	23 745
Australie	20 726	11 600
Royaume-Uni	20 608	14 954
États-Unis	16 414	1 370
Israël	12 470	–
Suisse	9 249	9 455
Allemagne	7 628	7 679
Autres pays	3 511	3 343
	165 897 \$	124 318 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

5. Autres informations

Le tableau suivant présente les charges selon leur nature.

	2018	2017
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	33 521 \$	24 964 \$
Recherche et développement	6 589	6 994
Coûts liés au matériel	6 618	4 493
Rémunération fondée sur des actions	1 325	1 332
Charge liée aux unités d'actions incessibles et attribuées en fonction de la performance	1 313	1 112
Charge liée aux unités d'actions différées	911	896

Le tableau suivant indique, selon la fonction, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que l'obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC.

	2018	2017
<i>Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations :</i>		
Frais liés à la programmation musicale, coût des services et frais liés au contenu	18 927 \$	15 612 \$
Charges générales et administratives	2 360	1 556
	21 287 \$	17 168 \$

Les frais liés à la programmation musicale, coût des services et frais liés au contenu ainsi que les charges générales et administratives se seraient établis à 63 154 \$ (50 882 \$ – 2017) et à 32 390 \$ (20 557 \$ – 2017), respectivement, si la présentation, selon la fonction, de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et des radiations avait été adoptée aux fins des états du résultat global.

Des coûts de transaction liés aux acquisitions d'entreprises d'un montant de 1 337 \$ (351 \$ – 2017) ont été comptabilisés dans les charges générales et administratives des états du résultat global.

La quote-part du bénéfice d'une coentreprise de 96 \$ (66 \$ – 2017) a été présentée dans les charges générales et administratives des états du résultat global. Aucun dividende n'a été reçu de cette coentreprise au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018 (143 \$ – 2017).

6. Charges financières (produits financiers), montant net

	2018	2017
Charges d'intérêts et commissions d'attente	1 445 \$	1 170 \$
Variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle et solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	3 196	822
Charge de désactualisation sur le solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	369	–
Charge de désactualisation de l'obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC	244	287
Amortissement de coûts de financement	100	213
Profit de change	(2 180)	(456)
	3 174 \$	2 036 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7. Impôts sur le résultat

Le recouvrement d'impôt se compose des éléments suivants :

	2018	2017
Impôt exigible		
Exercice à l'étude	1 905 \$	2 103 \$
Ajustement lié à des exercices précédents	(284)	18
	1 621	2 121
Impôt différé :		
Naissance et renversement des différences temporaires	(254)	137
Ajustement lié à des exercices précédents	334	21
Variation des pertes fiscales comptabilisées et des différences temporaires déductibles	(1 714)	(5 875)
	(1 634)	(5 717)
Total du recouvrement d'impôt	(13) \$	(3 596) \$

Le tableau suivant fait le rapprochement des impôts sur le résultat calculés au taux prévu par la loi au Canada de 26,8 % (26,9 % – 2017) et du total de la charge d'impôts pour les exercices clos les 31 mars.

	2018	2017
Bénéfice avant impôts	2 283 \$	7 121 \$
Impôts au taux combiné prévu par la loi au Canada	612	1 916
(Diminution) augmentation découlant de ce qui suit :		
Incidence des écarts de taux de change	(873)	(541)
Différences permanentes		
Rémunération fondée sur des actions	355	358
Perte (profit) de change non déductible (imposable) à la conversion des filiales à l'étranger	188	(620)
Autres différences permanentes	1 146	242
Variation des pertes fiscales comptabilisées et des différences temporaires déductibles	(1 714)	(5 875)
Retenues d'impôts à la source	184	973
Autres	89	(49)
Total du recouvrement) d'impôt	(13) \$	(3 596) \$

Estimation importante

Les impôts et les crédits d'impôt comptabilisés sont examinés et approuvés par les administrations fiscales et pourraient, par conséquent, se révéler différents des montants comptabilisés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés

Le tableau suivant présente l'incidence fiscale des principales composantes des différences temporaires donnant lieu à des actifs et passifs d'impôt différé.

	2018		2017	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Immobilisations corporelles	1 184 \$	– \$	409 \$	17 \$
Immobilisations incorporelles et goodwill	716	8 017	112	5 944
Coûts de financement	1 523	–	1 554	–
Pertes fiscales reportées en avant	11 416	–	10 644	–
Placements	–	1 897	–	1 981
Obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC	845	–	1 002	–
Unités d'actions incessibles et attribuées en fonction de la performance	1 127	–	835	–
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	729	–	924	–
Autres	256	88	112	130
Actifs et passifs d'impôt	17 796	10 002	15 592	8 072
Compensation des actifs et des passifs	(4 846)	(4 846)	(3 367)	(3 367)
Actifs et passifs d'impôt différé, montant net	12 950 \$	5 156 \$	12 225 \$	4 705 \$

Le tableau suivant présente l'évolution des actifs et des passifs d'impôt différé pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

	Solde au 31 mars 2017	Montant comptabilisé dans le bénéfice net	Montant comptabilisé dans les capitaux propres	Variation attribuable au change	Acquisitions d'entreprises	Solde au 31 mars 2018
Immobilisations corporelles	392 \$	792 \$	– \$	– \$	– \$	1 184 \$
Immobilisations incorporelles et goodwill	(5 832)	1 362	–	(319)	(2 512)	(7 301)
Coûts de financement	1 554	(635)	604	–	–	1 523
Pertes fiscales reportées en avant	10 644	23	–	749	–	11 416
Placements	(1 981)	84	–	–	–	(1 897)
Obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC	1 002	(157)	–	–	–	845
Unités d'actions incessibles et attribuées en fonction de la performance	835	292	–	–	–	1 127
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	924	(268)	–	73	–	729
Autres	(18)	141	–	45	–	168
	7 520 \$	1 634 \$	604 \$	548 \$	(2 512) \$	7 794 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente l'évolution des actifs et des passifs d'impôt différé pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

	Solde au 31 mars 2016	Montant comptabilisé dans le bénéfice net	Montant comptabilisé dans les capitaux propres	Variation attribuable au change	Acquisitions d'entreprises	Solde au 31 mars 2017
Immobilisations corporelles	317 \$	75 \$	–	– \$	– \$	392 \$
Immobilisations incorporelles et goodwill	(5 063)	1 521	–	(41)	(2 249)	(5 832)
Coûts de financement	2 016	(462)	–	–	–	1 554
Pertes fiscales reportées en avant	7 034	4 181	–	(571)	–	10 644
Placements	(1 930)	(51)	–	–	–	(1 981)
Obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC	1 138	(136)	–	–	–	1 002
Unités d'actions incessibles et attribuées en fonction de la performance	273	562	–	–	–	835
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	–	–	–	10	914	924
Autres	(45)	27	–	–	–	(18)
	3 740 \$	5 717 \$	– \$	(602) \$	(1 335) \$	7 520 \$

Actifs d'impôt différé non comptabilisés

La société dispose de pertes d'exploitation fiscales reportées en avant de 96 045 \$ qui pourront servir à réduire son bénéfice imposable futur. Un avantage fiscal lié à une tranche de 33 385 \$ de ces pertes fiscales reportées en avant et de ces différences temporaires déductibles n'a pas été comptabilisé. Les actifs d'impôt différé se rapportant à ces éléments n'ont pas été comptabilisés puisqu'il n'est pas probable que la société disposera d'un bénéfice imposable futur lui permettant d'en utiliser l'avantage fiscal. Le tableau suivant présente, aux 31 mars 2018 et 2017, les montants et les dates d'expiration des pertes fiscales reportées en avant.

	2018			2017	
	Singapour	Suisse	Royaume- Uni	Suisse	Royaume- Uni
Pertes fiscales reportées en avant :					
2018	– \$	– \$	– \$	5 157 \$	– \$
2019	–	4 221	–	4 540	–
2020	–	5 096	–	5 036	–
2021	–	4 826	–	4 769	–
2022	–	3 461	–	3 420	–
2023	–	2 055	–	2 030	–
2024	–	–	–	336	–
Durée indéterminée	383	–	76 003	–	76 845
	383 \$	19 659 \$	76 003 \$	25 288 \$	76 845 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Passifs d'impôt différé non comptabilisés

La société n'a pas comptabilisé de passif d'impôt différé sur les résultats non distribués de ses filiales pour l'exercice considéré ni pour les exercices antérieurs étant donné que pour le moment, elle ne prévoit pas que ces résultats non distribués se résorberont et deviendront imposables dans un avenir prévisible. Un passif d'impôt différé sera comptabilisé lorsque la société prévoira récupérer ces résultats non distribués par un moyen fiscal, comme la vente d'un placement ou l'encaissement de dividendes.

8. Bénéfice par action

	2018	2017
Bénéfice net	2 296 \$	10 717 \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires, d'actions à droit de vote subalterne, d'actions à droit de vote subalterne variable et d'actions à droit de vote multiple	53 455 073	51 242 611
Effet dilutif des options sur actions	625 111	254 899
Nombre moyen pondéré, après dilution, d'actions ordinaires, d'actions à droit de vote subalterne, d'actions à droit de vote subalterne variable et d'actions à droit de vote multiple	54 080 184	51 497 510
Bénéfice par action – de base	0,04 \$	0,21 \$
Bénéfice par action – dilué	0,04 \$	0,21 \$

9. Créances clients et autres débiteurs

	2018	2017
		(révisé, voir la note 3)
Créances clients	31 335 \$	24 252 \$
Autres débiteurs	1 929	1 799
Taxes de vente à recevoir	1 570	1 022
	34 834 \$	27 073 \$

10. Crédits d'impôt à la recherche et au développement

Au 31 mars 2018, les crédits d'impôt à recevoir d'un montant de 610 \$ (486 \$ – 2017) se composent des crédits d'impôt à la recherche et au développement à recevoir des gouvernements provinciaux et fédéral, lesquels se rapportent aux dépenses de recherche et de développement admissibles en vertu des lois fiscales applicables. Les montants comptabilisés comme étant à recevoir sont assujettis à une vérification fiscale et les montants définitifs reçus pourraient être différents de ceux qui ont été comptabilisés.

Des crédits d'impôt de 790 \$ (887 \$ en 2017) ont été portés au crédit des frais de recherche et développement, de soutien et de technologies de l'information à l'état du résultat global et des crédits d'impôt de 106 \$ (néant en 2017) ont été portés au crédit des immobilisations incorporelles.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

11. Stocks

	2018	2017
Matériel de transmission de musique	877 \$	550 \$
Équipement de télévision, haut-parleurs et autres	907	683
	1 784 \$	1 233 \$

12. Immobilisations corporelles

	Mobiliier, agencements et matériel	Matériel informatique	Autres	Total
Coût :				
Solde au 31 mars 2016	6 587 \$	4 932 \$	1 185 \$	12 704 \$
Entrées	1 868	973	194	3 035
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises	–	90	–	90
Cessions et radiations	(408)	–	–	(408)
Écarts de change	43	(5)	3	41
Solde au 31 mars 2017	8 090	5 990	1 382	15 462
Entrées	5 879	2 213	562	8 654
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises	33	133	18	184
Cessions et radiations	(184)	(3)	–	(187)
Écarts de change	14	109	1	124
Solde au 31 mars 2018	13 832	8 442	1 963	24 237
Cumul de l'amortissement :				
Solde au 31 mars 2016	3 908	3 363	805	8 076
Amortissement pour l'exercice	992	1 077	252	2 321
Cessions et radiations	(311)	–	–	(311)
Écarts de change	41	(4)	3	40
Solde au 31 mars 2017	4 630	4 436	1 060	10 126
Amortissement pour l'exercice	1 322	1 370	273	2 965
Cessions et radiations	(86)	(4)	–	(90)
Écarts de change	25	75	1	101
Solde au 31 mars 2018	5 891 \$	5 877 \$	1 334 \$	13 102 \$
Valeur comptable nette :				
31 mars 2017	3 460 \$	1 554 \$	322 \$	5 336 \$
31 mars 2018	7 941 \$	2 565 \$	629 \$	11 135 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13. Immobilisations incorporelles

	Immobilisations incorporelles développées en interne	Catalogue musical	Liste de clients et relations clients	Marques de commerce	Licences, applications Web et logiciels	Ententes de non- concurrence	Total
Coût :							
Solde au 31 mars 2016	– \$	8 242 \$	86 714 \$	4 377 \$	6 123 \$	3 605 \$	109 061 \$
Entrées	–	300	–	5	837	–	1 142
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises	–	234	2 081	2 790	2 489	1 603	9 197
Entrées attribuables aux acquisitions d'actifs	–	1 904	4 000	–	–	–	5 904
Cessions et radiations	–	(281)	–	–	(19)	–	(300)
Écarts de change	–	(6)	(15)	56	89	13	137
Solde au 31 mars 2017	–	10 393	92 780	7 228	9 519	5 221	125 141
Entrées	1 975	625	–	17	1 421	–	4 038
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises	–	205	5 416	2 913	8 281	1 088	17 903
Écarts de change	–	20	1 089	360	214	179	1 862
Solde au 31 mars 2018	1 975	11 243	99 285	10 518	19 435	6 486	148 944
Cumul de l'amortissement :							
Solde au 31 mars 2016	–	3 767	49 205	925	4 852	2 411	61 160
Amortissement pour l'exercice	–	665	11 941	606	998	540	14 750
Cessions et radiations	–	(281)	–	–	(19)	–	(300)
Écarts de change	–	(1)	(29)	(2)	49	(5)	12
Solde au 31 mars 2017	–	4 150	61 117	1 529	5 880	2 946	75 622
Amortissement pour l'exercice	–	869	12 070	1 102	3 048	1 136	18 225
Écarts de change	–	9	518	82	83	50	742
Solde au 31 mars 2018	– \$	5 028 \$	73 705 \$	2 713 \$	9 011 \$	4 132 \$	94 589 \$
Valeur comptable nette :							
31 mars 2017	– \$	6 243 \$	31 663 \$	5 699 \$	3 639 \$	2 275 \$	49 519 \$
31 mars 2018	1 975 \$	6 215 \$	25 580 \$	7 805 \$	10 424 \$	2 356 \$	54 335 \$

14. Goodwill

	2018	2017 (révisé, voir la note 3)
Solde à l'ouverture de l'exercice	68 725 \$	61 805 \$
Acquisitions d'entreprises (note 3)	27 577	6 673
Écarts de change	2 165	247
Solde à la clôture de l'exercice	98 467 \$	68 725 \$

Aux fins du test de dépréciation, un goodwill de 98 467 \$ a été attribué à l'unique unité génératrice de trésorerie (« UGT »), laquelle représente tous les services de musique. La société a procédé au test de dépréciation annuel du goodwill au cours du dernier trimestre de 2018. La valeur recouvrable de l'UGT excédait sa valeur comptable. Aucune modification raisonnablement possible des hypothèses ne pourrait faire en sorte que la valeur comptable excède la valeur recouvrable estimée. Par conséquent, aucune perte de valeur du goodwill n'a été comptabilisée.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Technique d'évaluation et estimation importante

La valeur recouvrable de l'UGT est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de vente. Les méthodes et hypothèses qui suivent ont été appliquées pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de vente.

La valeur d'utilité a été calculée à partir de données non observables (niveau 3), comme les produits et la marge du BAIIA prévus et budgétisés pour la période allant de 2019 à 2023. Le BAIIA s'entend du bénéfice net avant les charges financières nettes, la variation de la juste valeur des placements, les impôts et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles. La société a tenu compte de l'expérience passée, des tendances économiques ainsi que des tendances du secteur d'activité et du marché pour évaluer si le montant du BAIIA pourra être maintenu dans l'avenir. Aux fins de ce test, la direction a utilisé une période de cinq ans pour établir ses flux de trésorerie futurs prévisionnels. Au-delà de cette période, la société a tenu compte d'un taux de croissance de 2 % et d'une marge du BAIIA de 32 %. La société a également utilisé un taux d'actualisation de 12 %, qui représente le coût moyen pondéré du capital (le « CMPC »). Le CMPC est une estimation du taux de rendement global que les actionnaires et les détenteurs de titres de créance souhaitent dégager de leur investissement. La détermination du CMPC requiert une analyse distincte du coût de la dette et du coût des capitaux propres et la prise en compte d'une prime de risque établie en fonction de l'UGT.

Aux fins des tests de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles et du goodwill, la direction doit recourir à son jugement pour cerner le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie en grande partie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs (« UGT »).

Les montants utilisés aux fins du calcul de la dépréciation reposent sur des estimations des flux de trésorerie futurs de la société, notamment sur des estimations de ses produits, de son BAIIA, des taux d'actualisation (CMPC) et des prix du marché à venir.

De par leur nature, ces estimations et hypothèses sont assujetties à des incertitudes relatives à la mesure; par conséquent, les résultats réels pourraient différer des estimations.

15. Placements

	2018	2017
Solde à l'ouverture de l'exercice	17 351 \$	16 943 \$
Produit de la cession d'un placement	(1 218)	–
Variation de la juste valeur au cours de l'exercice, incluant le profit (la perte) de change	(600)	408
Solde à la clôture de l'exercice	15 533 \$	17 351 \$

Au 31 mars 2018, le placement se compose d'un investissement dans les actions privilégiées convertibles d'une entité fermée, AppDirect. Au 31 mars 2017, les placements étaient constitués d'un investissement dans les actions privilégiées convertibles d'une entité fermée, AppDirect, et d'un autre dans un billet convertible d'une entité fermée, Multi-Channels Asia PTE Ltd. (« MCA »).

AppDirect

L'investissement de la société dans les actions privilégiées convertibles d'AppDirect a été évalué et comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net. Le 21 septembre 2015, la société a investi 300 \$ US (330 \$) dans ces actions privilégiées convertibles. La juste valeur de ce placement est de 12 046 \$ US (15 533 \$) au 31 mars 2018 et était de 12 046 \$ US (16 021 \$) au 31 mars 2017.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

MCA

L'investissement de la société dans un billet convertible de MCA a été inscrit à la juste valeur par le biais du résultat net. Le 11 novembre 2015, la société a investi 1 000 \$ US (1 335 \$) dans un billet convertible comportant une échéance de cinq ans. Celui-ci porte intérêt au taux de 7 % par année et son montant en capital est convertible, au gré de la société, en actions ordinaires de MCA en tout temps, et ce, jusqu'à son échéance. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, le billet convertible a été réglé en totalité en trésorerie et une perte de change de 112 \$ a été comptabilisée dans le montant net des charges financières (produits financiers) (note 6). La juste valeur de ce placement était de 1 000 \$ US (1 330 \$) au 31 mars 2017.

Estimation importante

La juste valeur des placements qui ne sont pas négociés sur un marché actif est établie au moyen de techniques d'évaluation. La société pose des jugements aux fins de la sélection de diverses méthodes ainsi que des hypothèses qui reposent essentiellement sur les conditions de marché prévalant à la clôture de chaque exercice. Il y a lieu de se reporter à la note 25 pour obtenir des précisions sur les principales hypothèses qui ont été utilisées et sur l'incidence qu'auraient des changements à ces hypothèses.

16. Placement dans une entreprise associée

Le 24 novembre 2017, la société a acquis une participation de 40 % dans Business Transportation Services Limited Partnership (la « société en commandite »), constituée afin de détenir et de mettre au moins un avion à la disposition d'associés commanditaires et de tiers. L'acquisition de la participation de 40 % dans la société en commandite a été réglée par une contrepartie en trésorerie de 1 106 \$.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'information financière de la société en commandite au 31 mars 2018.

	2018
Actif courant	– \$
Actif non courant	2 765
Passifs courants	–
Actif net	2 765
Valeur comptable du placement de la société dans la société en commandite	1 106 \$

L'associé n'avait aucun engagement en capital au 31 mars 2018.

17. Crédoeurs et charges à payer

	2018	2017 (révisé, voir la note 3)
Dettes fournisseurs	7 908 \$	8 125 \$
Charges à payer	26 297	20 824
Taxes de vente à payer	994	824
	35 199 \$	29 773 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18. Facilité renouvelable

Le tableau suivant présente les variations de la facilité renouvelable.

	2018	2017
Solde à l'ouverture de l'exercice	41 040 \$	35 035 \$
Augmentation (diminution) nette de la facilité renouvelable	(2 413)	6 005
Solde à la clôture de l'exercice	38 627 \$	41 040 \$
Partie courante	– \$	– \$
Partie non courante	38 627	41 040

La société dispose d'une facilité de crédit renouvelable (la « facilité renouvelable ») d'un montant autorisé d'au plus 100 000 \$, échéant en juin 2020. La facilité renouvelable porte intérêt à un taux annuel équivalant à celui des acceptations bancaires majoré d'une marge applicable fondée sur une clause restrictive financière (1,38 % au 31 mars 2018 et 1,50 % au 31 mars 2017) et est garantie par les filiales et par un privilège de premier rang grevant l'ensemble des immobilisations corporelles et incorporelles actuelles et futures de la société. De plus, la société doit payer des commissions d'attente de 0,28 % (0,30 % au 31 mars 2017) sur la portion inutilisée de la facilité renouvelable en plus de se conformer à certaines clauses restrictives financières.

Au 31 mars 2018, la société se conformait à toutes les exigences de sa convention de crédit.

19. Autres créditeurs

Les autres créditeurs sont constitués de ce qui suit :

	2018	2017
Contrepartie conditionnelle	15 596 \$	12 956 \$
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	9 321	5 845
Obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC	3 170	3 724
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	–	13
	28 087	22 538
Partie courante	(13 212)	(9 498)
	14 875 \$	13 040 \$

Obligation au titre des avantages tangibles exigés par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC »)

Le CRTC a approuvé la modification de la propriété et du contrôle effectif de la société le 22 avril 2015. Aux termes de cette décision, le CRTC exige que la société paie des avantages tangibles d'un montant de 5 508 \$ sous forme de versements annuels égaux sur une période de sept ans. Dans sa décision du 18 août 2015, le CRTC a accepté de renouveler la licence de diffusion de la société jusqu'au 31 août 2020.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Estimation importante – contrepartie conditionnelle

Advenant que les entreprises acquises réalisent certains volumes des ventes établis d'avance, renouvellent des contrats spécifiques ou remplissent d'autres conditions, une contrepartie conditionnelle pourrait devoir être versée dans l'avenir.

La juste valeur de la contrepartie conditionnelle, soit 15 596 \$, a été estimée en calculant la valeur actualisée des sorties de trésorerie attendues dans l'avenir. Il y a lieu de se reporter à la note 25 pour obtenir des précisions sur les principales hypothèses qui ont été utilisées et sur l'incidence qu'auraient des changements à ces hypothèses. Ces estimations reposent sur des taux d'actualisation variant de 5 % à 27 %. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, la contrepartie conditionnelle associée à Les Réseaux Urbains Viva Inc. et à Festival 4K B.V. a été examinée puisque les produits réels tirés des ventes que devraient réaliser les entreprises acquises sont supérieurs ou inférieurs à un seuil maximal. Un profit global de 204 \$ a été pris en compte dans le montant net des charges financières (produits financiers). Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, la contrepartie conditionnelle de Digital Music Distribution Pty Ltd. et de Telefonica – On the Spot a été versée et un paiement partiel a aussi été effectué au titre de la contrepartie conditionnelle de Les Réseaux Urbains Viva Inc. (voir la note 25).

20. Capital social

Autorisé :

- un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne avec droit de participation, sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne variable avec droit de participation, sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions à droit de vote multiple (10 voix par action) avec droit de participation, sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions spéciales avec droit de participation, sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en une ou plusieurs séries, sans participation, sans valeur nominale.

Émis et en circulation :

Le tableau suivant présente les variations dans le capital social.

	Nombre d'actions	Valeur comptable
Exercice clos le 31 mars 2017		
Au 31 mars 2016		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable	34 813 690	100 924 \$
Actions à droit de vote multiple	16 294 285	1 116
	51 107 975	102 040
Émises à l'exercice d'options sur actions		
Actions à droit de vote subalterne	218 391	660
Au 31 mars 2017		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable	35 032 081	101 584
Actions à droit de vote multiple	16 294 285	1 116
	51 326 366	102 700 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Nombre d'actions	Valeur comptable
Exercice clos le 31 mars 2018		
Au 31 mars 2017		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable	35 032 081	101 584 \$
Actions à droit de vote multiple	16 294 285	1 116
	51 326 366	102 700
Émises dans le cadre du financement par voie de prise ferme et à l'exercice de l'option de surallocation		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable	4 900 200	45 082 \$
Frais d'émission d'actions, déduction faite d'impôts de 604 \$	–	(1 669)
Émises à l'exercice d'options sur actions		
Actions à droit de vote subalterne	85 198	301
Rachetées et détenues en fiducie par l'intermédiaire du régime d'achat d'actions à l'intention des employés		
Actions à droit de vote subalterne	(6 011)	(60)
Au 31 mars 2018		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable	40 011 468	145 238
Actions à droit de vote multiple	16 294 285	1 116
	56 305 753	146 354 \$

Afin de se conformer à la *Loi sur la radiodiffusion* ainsi qu'aux directives et règlements promulgués de temps à autre en application de celle-ci et qui permettent aux non-Canadiens, au sens attribué à ce terme dans les Instructions au CRTC (inadmissibilité de non-Canadiens) (DORS/97-192), de détenir la propriété et le contrôle directs ou indirects d'au plus 20 % des actions avec droit de vote et 20 % des droits de vote rattachés aux actions d'un titulaire de licence d'exploitation qui est une personne morale, comme la société, cette dernière a imposé des restrictions en ce qui a trait à l'émission et au transfert de ses actions, ainsi qu'en ce qui a trait aux droits de vote liés à ces actions, le cas échéant. Les restrictions comprennent des limitations en matière de participations étrangères dans les actions avec droit de vote émises et en circulation.

Transactions pour l'exercice clos le 31 mars 2018

Le 29 mars 2018, la société a déclaré un dividende de 0,055 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple d'un montant total de 3 097 \$ qui sera payable le 15 juin 2018 ou vers cette date aux porteurs des actions à droit de vote subalterne, des actions à droit de vote subalterne variable et des actions à droit de vote multiple inscrits en date du 31 mai 2018.

Le 24 octobre 2017, la société a réalisé le placement par voie de prise ferme d'un total de 4 348 000 actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable de la société au prix de 9,20 \$ l'action pour un produit brut de 40 002 \$ et un produit net de 38 402 \$. Le 7 novembre 2017, les preneurs fermes ont exercé une partie de leur option de surallocation et ont acquis 552 200 actions à droit de vote subalterne additionnelles à un prix de 9,20 \$ pour un produit brut de 5 080 \$ et un produit net de 4 877 \$.

Les frais d'émission d'actions pour ces deux émissions se sont élevés à 2 273 \$ et ont été comptabilisés à titre de réduction du capital social, déduction faite d'impôts de 604 \$.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au cours de l'exercice, 85 198 options sur actions ont été exercées et, par conséquent, la société a émis 85 198 actions à droit de vote subalterne. Le produit s'est établi à 168 \$. Un surplus d'apport de 133 \$ au titre de ces options sur actions a été transféré au solde du compte des actions à droit de vote subalterne.

Le 7 février 2018, la société a déclaré un dividende de 0,055 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Le dividende de 3 096 \$ a été versé le 15 mars 2018.

Le 8 novembre 2017, la société a déclaré un dividende de 0,05 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Le dividende de 2 814 \$ a été versé le 15 décembre 2017.

Le 1^{er} août 2017, la société a déclaré un dividende de 0,05 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Le dividende de 2 567 \$ a été versé le 15 septembre 2017.

Le 28 avril 2017, la société a déclaré un dividende de 0,045 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Le dividende de 2 310 \$ a été versé le 15 juin 2017.

Transactions pour l'exercice clos le 31 mars 2017

Au cours de l'exercice, 218 391 options sur actions ont été exercées et, par conséquent, la société a émis 218 391 actions à droit de vote subalterne. Le produit s'est établi à 262 \$. Un surplus d'apport de 398 \$ au titre de ces options sur actions a été transféré au solde du compte des actions à droit de vote subalterne.

Le 2 février 2017, la société a déclaré un dividende de 0,045 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Le dividende de 2 309 \$ a été versé le 15 mars 2017.

Le 10 novembre 2016, la société a déclaré un dividende de 0,040 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Le dividende de 2 053 \$ a été versé le 15 décembre 2016.

Le 3 août 2016, la société a déclaré un dividende de 0,040 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Le dividende de 2 052 \$ a été versé le 15 septembre 2016.

21. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	2018	2017
Créances clients et autres débiteurs	(6 209) \$	1 401 \$
Crédit d'impôt à la recherche et au développement	(80)	(250)
Stocks	(551)	(315)
Autres actifs courants	(1 928)	(874)
Autres actifs non courants	–	(79)
Créditeurs et charges à payer	(848)	(1 092)
Produits différés	413	166
Impôts à payer	(1 187)	(482)
Autres créditeurs	(1 724)	(793)
Autres	(13)	(53)
	<u>(12 127) \$</u>	<u>(2 371) \$</u>

Les entrées d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie se sont chiffrées à 899 \$ (513 \$ – 2017) et à 159 \$ (9 \$ – 2017), respectivement, pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

22. Rémunération fondée sur des actions

Régime d'options sur actions

La société maintient un régime d'options d'achat d'actions pour attirer et maintenir en poste les employés, administrateurs, dirigeants et consultants. Ce régime prévoit l'attribution d'options d'achat d'actions à droit de vote subalterne. En vertu du régime, modifié le 7 juin 2017, 10 % de la totalité des actions à droit de vote multiple, des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote subalterne variable émises et en circulation sur une base non diluée sont réservées pour émission. Les modalités d'acquisition des droits et d'exercice des options sont édictées par le conseil d'administration. Sauf décision contraire du conseil d'administration, chaque option expire au plus tard au dixième anniversaire de la date d'attribution. Le nombre total d'actions émises à une seule personne ne peut excéder 10 % de l'ensemble des actions ordinaires émises et en circulation de la société, après dilution.

Aux termes du régime d'options sur actions, 1 965 227 options sur actions étaient en circulation au 31 mars 2018. Les options en circulation sont assujetties à des critères d'acquisition des droits liés au nombre d'années de service des membres du personnel, qui va de 0 à 4 ans.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime pour les exercices clos les 31 mars 2018 et 2017.

	2018		2017	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation à l'ouverture de l'exercice	1 397 185	4,93 \$	1 288 757	3,50 \$
Attribution	682 429	7,66	369 187	7,37
Exercice (note 20)	(85 198)	1,98	(218 391)	1,21
Renonciation	(29 189)	6,11	(42 368)	2,26
Options en circulation à la clôture de l'exercice	1 965 227	5,99	1 397 185	4,93
Options exerçables à la clôture de l'exercice	780 045	3,97 \$	573 022	2,74 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Ce qui suit résume l'information concernant les options sur actions en circulation aux 31 mars 2018 et 2017.

Prix d'exercice	Nombre d'options en circulation	Options en circulation	Options exerçables
		Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Nombre
<i>31 mars 2018</i>			
0,46 \$	130 000	4,18	130 000
1,46	25 000	5,63	25 000
2,26	270 731	6,69	261 725
6,25	387 880	7,12	214 773
7,00	125 000	7,36	62 500
7,27	327 631	8,21	81 908
7,62	661 421	9,23	–
8,89	21 008	9,42	–
9,00	16 556	8,90	4 139
5,99 \$	1 965 227	7,69	780 045
<i>31 mars 2017</i>			
0,46 \$	155 000	5,18	155 000
1,46	25 000	6,63	25 000
2,26	335 118	7,68	254 385
6,25	387 880	8,12	107 387
7,00	125 000	8,36	31 250
7,27	344 215	9,21	–
8,20	8 416	9,61	–
9,00	16 556	9,90	–
4,93 \$	1 397 185	7,98	573 022

La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018 a été de 1,64 \$ par option (2,42 \$ – 2017). Cette juste valeur a été estimée à la date à laquelle les options ont été attribuées selon le modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes et en fonction des hypothèses suivantes :

	2018	2017
Volatilité moyenne pondérée	30 %	35 %
Taux d'intérêt sans risque moyen pondéré	1,12 % – 1,51 %	1,12 % – 1,76 %
Durée de vie attendue moyenne pondérée des options	5 ans	5 ans
Valeur moyenne pondérée des actions à droit de vote subalterne à la date d'attribution	7,62 \$ – 8,89 \$	7,27 \$ – 9,00 \$
Taux de dividende attendu moyen pondéré	2,25 % – 2,37 %	1,78 % – 1,95 %

La volatilité moyenne pondérée est calculée en fonction à la fois de sociétés ouvertes comparables et de la volatilité historique de la société.

Le total de la charge de rémunération fondée sur des actions comptabilisée aux termes de ce régime d'options sur actions s'est élevé à 1 126 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018 (1 332 \$ – 2017).

Le prix moyen pondéré de l'action à la date de l'exercice des options sur actions exercées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018 a été de 8,75 \$ (7,30 \$ – 2017).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

Le 1^{er} juillet 2017, la société a mis en place un régime d'achat d'actions à l'intention des employés pour attirer et maintenir en poste les employés. Aux termes de ce régime, les membres du personnel admissibles, y compris certains principaux dirigeants, peuvent cotiser jusqu'à 6 % de leurs gains admissibles pour acheter des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote subalterne variable de la société. Sous réserve de certaines conditions, la société versera une somme correspondant à un pourcentage des cotisations du membre du personnel, à hauteur d'un maximum de 2 % des gains admissibles de ce dernier, et les droits sur les actions achetées au moyen de la cotisation de la société deviendront acquis le 31 janvier de l'année suivante. Toutes les cotisations sont utilisées par le fiduciaire du régime afin d'acheter des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote subalterne variable sur le marché libre pour le compte des membres du personnel.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018.

	2018	
	Nombre de parts	Montant
Cotisations dont les droits n'étaient pas acquis à l'ouverture de l'exercice	–	– \$
Cotisations	7 850	77
Dividende crédité	34	–
Acquisition de droits	(1 839)	(17)
Cotisations dont les droits n'étaient pas acquis à la clôture de l'exercice	6 045	60 \$

La juste valeur moyenne pondérée des actions achetées au moyen des cotisations pour l'exercice clos le 31 mars 2018 s'est établie à 9,87 \$ (néant – 2017).

Le total de la charge de rémunération fondée sur des actions comptabilisée au titre de ce régime d'achat d'actions à l'intention des employés s'est élevé à 80 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018 (néant – 2017).

Régime d'unités d'actions incessibles

Le 1^{er} avril 2014, la société a instauré un régime d'unités d'actions incessibles (les « UAI ») pouvant être attribuées aux administrateurs, aux hauts dirigeants, aux cadres et aux membres du personnel dans le cadre de leur plan de rémunération à long terme, lesquelles devraient être réglées en trésorerie. La valeur du paiement est déterminée au moyen de la multiplication du nombre d'UAI dont les droits ont été acquis à la date du paiement par la juste valeur des actions de la société le jour précédant le paiement. La juste valeur du paiement est déterminée chaque date de clôture selon la juste valeur des actions de la société à cette date. La juste valeur est amortie sur la période d'acquisition des droits, à savoir trois ans.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, 1 319 UAI (3 115 – 2017) ont été attribuées à des prix variant entre 7,64 \$ et 9,99 \$ (7,27 \$ et 8,59 \$ – 2017) chacune à des cadres et à des membres du personnel, et aucun droit associé aux UAI en circulation n'est devenu acquis. Le total de la charge de rémunération fondée sur des actions et liée au régime d'UAI s'est chiffré à 430 \$ en 2018 (751 \$ – 2017). Au 31 mars 2018, la juste valeur par unité était de 10,36 \$ (8,43 \$ – 2017), pour un total de 680 \$ (1 468 \$ – 2017), lequel a été pris en compte dans les charges à payer des états consolidés de la situation financière.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime pour les exercices clos les 31 mars 2018 et 2017.

	2018		2017	
	Nombre d'unités	Montant	Nombre d'unités	Montant
Solde à l'ouverture de l'exercice	197 448	1 468 \$	219 772	771 \$
Attribution	1 319	–	3 115	–
Révision des estimations	–	444	–	859
Passifs réglés	(136 581)	(1 218)	(11 624)	(54)
Renonciation	(2 474)	(14)	(13 815)	(108)
Solde à la clôture de l'exercice	59 712	680 \$	197 448	1 468 \$
Solde, droits acquis	–	–	–	–

Régime d'unités attribuées en fonction de la performance

Le 3 août 2016, la société a instauré un régime d'unités attribuées en fonction de la performance (les « UAP ») pouvant être attribuées aux administrateurs, aux hauts dirigeants, aux cadres et aux membres du personnel dans le cadre de leur plan de rémunération à long terme, lesquelles devraient être réglées en trésorerie. La valeur du paiement est déterminée en multipliant le nombre d'UAP dont les droits ont été acquis à la date du paiement par la juste valeur des actions de la société le jour précédant le paiement. La juste valeur du paiement est déterminée chaque date de clôture selon la juste valeur des actions de la société à cette date. La juste valeur est amortie sur la période d'acquisition des droits, à savoir trois ans.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, 166 287 UAP (135 787 – 2017) ont été attribuées à des prix variant entre 7,57 \$ et 10,04 \$ (6,98 \$ – 2017) chacune à des cadres et à des membres du personnel, et aucun droit associé aux UAP en circulation n'est devenu acquis. Le total de la charge de rémunération fondée sur des actions et liée à ce régime s'est chiffré à 883 \$ en 2018 (361 \$ – 2017). Au 31 mars 2018, la juste valeur par unité était de 10,36 \$ (8,43 \$ – 2017), pour un total de 1 244 \$ (361 \$ – 2017), lequel a été pris en compte dans les charges à payer des états consolidés de la situation financière.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime pour les exercices clos les 31 mars 2018 et 2017.

	2018		2017	
	Nombre d'unités	Montant	Nombre d'unités	Montant
Solde à l'ouverture de l'exercice	131 781	361 \$	–	– \$
Attribution	166 287	–	135 787	–
Révision des estimations	–	926	–	368
Renonciation	(13 588)	(43)	(4 006)	(7)
Solde à la clôture de l'exercice	284 480	1 244 \$	131 781	361 \$
Solde, droits acquis	–	–	–	–

Régime d'unités d'actions différées

Le 3 juin 2015, la société a instauré un régime d'unités d'actions différées (les « UAD ») pouvant être attribuées aux administrateurs, aux hauts dirigeants et aux membres du personnel dans le cadre de leur plan de rémunération, lesquelles devraient être réglées en trésorerie. La valeur du paiement est déterminée au moyen de la multiplication du nombre d'UAD dont les droits ont été acquis à la date du paiement par la juste valeur des actions de la société le jour précédant le paiement. La juste valeur du paiement est déterminée chaque date de clôture selon la juste valeur des actions de la société à cette date.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, 62 740 UAD (85 350 – 2017) ont été attribuées à des administrateurs à des prix variant entre 7,55 \$ et 10,10 \$ chacune (8,39 \$ et 8,95 \$ – 2017), et aucun droit associé aux UAD en circulation n'est devenu acquis. Le total de la charge liée à ce régime s'est chiffré à 911 \$ en 2018 (896 \$ – 2017). Au 31 mars 2018, la juste valeur par unité variait de 10,22 \$ à 10,36 \$ (8,43 \$ à 8,45 \$ – 2017), pour un total de 1 886 \$ (1 267 \$ – 2017), lequel a été pris en compte dans les charges à payer des états de la situation financière.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime pour les exercices clos les 31 mars 2018 et 2017.

	2018		2017	
	Nombre d'unités	Montant	Nombre d'unités	Montant
Solde à l'ouverture de l'exercice	138 072	1 267 \$	52 722	371 \$
Attribution	62 740	–	85 350	–
Passifs réglés	(18 443)	(174)	–	–
Révision des estimations	–	911	–	896
Solde à la clôture de l'exercice	182 369	2 004 \$	138 072	1 267 \$
Solde, droits acquis	–	–	–	–

23. Engagements

Contrats de location simple

Au 31 mars 2018, le solde des engagements aux termes des contrats de location simple visant les locaux de la société s'établissait à 14 415 \$. Les paiements minimaux au titre des contrats de location au cours des cinq prochaines années et par la suite se présentent comme suit :

2019	4 931 \$
2020	3 561
2021	2 822
2022	1 971
2023 et par la suite	1 130

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, une charge de 5 132 \$ (4 734 \$ – 2017) au titre des contrats de location simple a été comptabilisée dans les frais liés à la programmation musicale, coût des services et frais liés au contenu et dans les charges générales et administratives.

Licence de diffusion

Selon les exigences du CRTC, les services de programmation sonore payante canadiens doivent avoir une certaine proportion de contenu canadien dans leur programmation et, dans la plupart des cas, affecter une partie de leurs produits au développement de contenu canadien. La société doit s'assurer de ce qui suit : i) au plus une chaîne audio payante non canadienne est assemblée avec chaque chaîne audio payante produite au Canada ou liée à chaque chaîne audio payante produite au Canada et en aucun cas les abonnés d'un service de programmation sonore payante devraient-ils se voir offrir un forfait de chaînes audio payantes dans lequel les chaînes produites à l'étranger prédominent; ii) 25 % de l'ensemble des chaînes canadiennes, sauf celles qui diffusent uniquement de la musique instrumentale ou de la musique dans d'autres langues que le français ou l'anglais, consacrent au moins 65 % de leur programmation aux pièces musicales vocales de langue française chaque semaine; et iii) au moins 35 % de la musique diffusée chaque semaine sur l'ensemble de nos chaînes audio payantes produites au Canada est canadienne.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux termes des conditions de notre licence pour service national de programmation sonore payante du CRTC, la société doit affecter chaque année au moins 4 % de ses produits de radiodiffusion réglementés canadiens au développement de contenu canadien, selon la répartition suivante : i) 1 % des produits bruts à la Foundation Assisting Canadian Talent On Recordings (« FACTOR »), organisme sans but lucratif qui se consacre à la croissance et au développement du secteur canadien de la musique; ii) 1 % des produits bruts à Musicaction, organisme sans but lucratif dont la mission est d'encourager le développement de la musique locale francophone et qui offre un soutien financier aux projets de maisons de disques indépendantes et aux artistes canadiens; iii) 1,8 % des produits bruts au programme Prix Étoiles Stingray, qui vise à découvrir, à stimuler et à promouvoir les nouveaux artistes canadiens; et iv) 0,2 % des produits bruts au Fonds canadien de la radio communautaire (le « FCRC »), un fonds ayant pour mandat de bâtir et d'améliorer la radio de campus et la radio communautaire pour la population canadienne au moyen du financement et de collaborations.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, un montant de 358 \$ (388 \$ – 2017) a été passé en charges au titre de la programmation musicale, du coût des services et des frais liés au contenu.

Redevances de droits d'auteur

La société doit verser des redevances sur l'utilisation de la musique pour la majeure partie de ses services de diffusion musicale. Par l'intermédiaire de sociétés de gestion de droits d'auteur, la société paie des redevances à deux types de titulaires de droits d'auteur : les titulaires de droits visant les œuvres musicales, qui englobent la musique et les paroles, et les titulaires de droits visant la performance des artistes et les enregistrements sonores, qui comprennent les performances réelles et les enregistrements d'œuvres musicales.

24. Recours à des estimations et à des jugements

L'établissement des présents états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (les *International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS ») a exigé que la direction pose des jugements et fasse des estimations et des hypothèses influant sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

La présente note fait le survol des questions qui ont exigé un degré plus élevé de jugement ou qui étaient plus complexes ainsi que des éléments qui sont les plus susceptibles d'être grandement ajustés en raison d'estimations et d'hypothèses qui se révéleraient erronées. Des informations détaillées concernant chacun de ces jugements et estimations sont présentées dans les notes 4 à 19 qui renferment également des renseignements sur le mode de calcul de chaque élément des états financiers consolidés qui en est touché.

Estimations importantes

Les questions qui mettent en jeu des estimations importantes sont les suivantes :

- Estimation de l'impôt exigible à payer et de la charge d'impôt exigible – note 7
- Comptabilisation des actifs d'impôt différé découlant des pertes fiscales reportées en avant – note 7
- Juste valeur estimée de certains placements – note 15
- Dépréciation estimée du goodwill – note 14
- Estimation de la juste valeur des actifs, des passifs et de la contrepartie conditionnelle identifiables et liés à des acquisitions d'entreprises – notes 3 et 19

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les estimations reposent sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et des mesures que la société pourrait prendre à l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée au cours de l'exercice où les estimations sont révisées ainsi qu'au cours des exercices ultérieurs touchés par ces révisions.

Jugements critiques

Les jugements critiques exercés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont les suivants :

- Dépréciation d'actifs non courants

Aux fins des tests de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles et du goodwill, la direction doit recourir à son jugement afin de cerner le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie en grande partie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs (une « unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »).

Les montants utilisés aux fins du calcul de la dépréciation reposent sur des estimations des flux de trésorerie futurs de la société, notamment sur des estimations des produits, charges d'exploitation, taux d'actualisation et prix sur le marché futurs. De par leur nature, ces estimations et ces hypothèses sont assujetties à des incertitudes relatives à la mesure; par conséquent, les résultats réels pourraient différer des estimations.

- Identification d'une acquisition d'entreprise

La direction doit exercer son jugement pour déterminer si une transaction constitue un regroupement d'entreprises ou un achat d'actifs selon les critères définis dans l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. L'acquisition d'un actif ou d'un groupe d'actifs qui constituent une entreprise est comptabilisée comme un regroupement d'entreprises et peut donner lieu à un goodwill, contrairement à une acquisition d'actif, ce qui a donc une incidence sur la charge d'amortissement ou les résultats des tests de dépréciation ultérieurs.

- Comptabilisation des immobilisations incorporelles développées en interne

La direction doit recourir à son jugement pour déterminer si une immobilisation incorporelle développée en interne est admissible à la comptabilisation, notamment en évaluant la faisabilité technologique d'un projet et en établissant les coûts internes qu'il convient d'inscrire à l'actif. À cette fin, la direction doit distinguer les coûts requis pour générer une immobilisation incorporelle des coûts nécessaires pour la maintenir. La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle développée en interne donnerait lieu à une hausse de la charge d'amortissement, alors que l'absence de cette comptabilisation ferait augmenter les frais de recherche et de développement.

Il est également nécessaire de faire preuve de jugement pour établir la durée d'utilité estimée d'une immobilisation incorporelle développée en interne. L'accroissement de la durée d'utilité estimée d'une immobilisation aurait pour conséquence de réduire la charge d'amortissement annuelle.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

25. Instruments financiers

Juste valeur

La société a déterminé que la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des créditeurs et charges à payer et des autres créditeurs courants, exclusion faite de la contrepartie conditionnelle, représentait une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. C'est pourquoi aucun détail concernant leur juste valeur n'est présenté ci-dessous. La juste valeur de la facilité renouvelable portant intérêt à taux variables se rapproche de sa valeur comptable puisqu'elle porte intérêt au taux préférentiel ou au taux des acceptations bancaires plus une marge, ce qui avoisine les taux actuels qui seraient obtenus pour des emprunts assortis de modalités et d'un risque de crédit semblables.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers, ainsi que le niveau de la hiérarchie des justes valeurs auquel ils appartiennent.

Au 31 mars 2018	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 362 \$				
Créances clients et autres débiteurs	33 264				
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Placement	15 533 \$	15 533 \$	– \$	– \$	15 533 \$
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Facilité renouvelable	38 627 \$				
Créditeurs et charges à payer	34 205				
Obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC	3 170				
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	9 321				
Passifs financiers évalués à la juste valeur					
Contrepartie conditionnelle	15 596 \$	15 596 \$	– \$	– \$	15 596 \$
<hr/>					
Au 31 mars 2017	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 862 \$				
Créances clients et autres débiteurs	26 051				
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Placements	17 351 \$	17 351 \$	– \$	– \$	17 351 \$
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Facilité renouvelable	41 040 \$				
Créditeurs et charges à payer	28 949				
Obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC et obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	3 737				
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	5 845				
Passifs financiers évalués à la juste valeur					
Contrepartie conditionnelle	12 956 \$	12 956 \$	– \$	– \$	12 956 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Évaluation de la juste valeur (niveau 3) :

	Placements	Contrepartie conditionnelle
Exercice clos le 31 mars 2017		
Montant à l'ouverture, au 31 mars 2016	16 943 \$	12 196 \$
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises	–	1 789
Entrées attribuables aux acquisitions d'actifs	–	651
Variation de la juste valeur	408	669
Règlements	–	(2 349)
Montant à la clôture, au 31 mars 2017	17 351 \$	12 956 \$
Exercice clos le 31 mars 2018		
Montant à l'ouverture, au 31 mars 2017	17 351 \$	12 956 \$
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises	–	9 040
Variation de la juste valeur	(600)	2 480
Règlements	(1 218)	(8 880)
Montant à la clôture, au 31 mars 2018	15 533 \$	15 596 \$

Placements

Instrument de capitaux propres d'une entité fermée

La juste valeur de l'instrument de capitaux propres d'une entité fermée, AppDirect, a été estimée en utilisant l'approche par le marché.

Pour les exercices clos les 31 mars 2018 et 2017, la juste valeur a été établie au moyen de l'évaluation découlant du plus récent financement, moins un escompte de 25 % en considération du facteur de liquidité. L'escompte choisi reflète la négociabilité du titre. Pour estimer la juste valeur, la direction s'est appuyée sur toute l'information pertinente dont elle disposait et a appliqué la méthode qui, selon elle, aurait été employée par des intervenants sur le marché.

Pour les exercices clos les 31 mars 2018 et 2017, l'instrument de capitaux propres d'une entité fermée a été classé comme un actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net. Une variation de 5 % de l'escompte en considération du facteur de liquidité aurait augmenté ou diminué la juste valeur du placement d'environ 1 035 \$ et 1 068 \$, respectivement, pour les exercices clos les 31 mars 2018 et 2017.

Billet convertible

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, le billet convertible a été recouvré en totalité et une perte de change de 112 \$ a été comptabilisée dans le montant net des charges financières (produits financiers).

Contrepartie conditionnelle

La contrepartie conditionnelle associée aux regroupements d'entreprises est payable à la réalisation d'objectifs en matière de croissance des produits au cours d'une période débutant à la date d'acquisition et au renouvellement de contrats avec des clients. L'évaluation de la juste valeur d'une contrepartie conditionnelle est déterminée au moyen de données non observables (niveau 3). Ces données comprennent i) le montant et le calendrier estimés des flux de trésorerie projetés et ii) le taux d'actualisation ajusté en fonction des risques utilisé pour actualiser les flux de trésorerie, lequel est fonction du risque associé à l'atteinte des cibles de produits. Si les flux de trésorerie projetés avaient été haussés de 10 %, la juste valeur aurait augmenté de 1 995 \$ et si les flux de trésorerie projetés avaient été réduits de 10 %, la juste valeur aurait diminué de 1 613 \$. Des taux d'actualisation variant entre 5 % et 27 % ont été appliqués pour refléter la valeur temps de l'argent. Un changement de 100 points de base du taux d'actualisation aurait accru ou réduit la juste valeur de 141 \$. La contrepartie conditionnelle a été classée à titre de passifs financiers et inscrite dans les autres créditeurs (note 19). La variation de la juste valeur a été comptabilisée dans le montant net des charges financières (produits financiers) (note 6).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que la société subisse une perte financière inattendue si un client ou une autre partie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. Ce risque découle principalement des créances clients et autres débiteurs de la société.

Le risque de crédit de la société provient principalement de ses créances clients. Les montants inscrits dans les états consolidés de la situation financière sont présentés après déduction d'une provision pour créances douteuses que la direction de la société a estimée en se fondant, en partie, sur l'ancienneté du solde spécifique des débiteurs et sur les tendances actuelles et prévues en matière de recouvrement. L'exposition de la société au risque de crédit dépend principalement des caractéristiques propres à chaque client. Les données démographiques de la clientèle de la société, y compris le risque de défaut au sein du secteur et dans le pays où le client exerce ses activités, ont moins d'incidence sur le risque de crédit. Habituellement, la société n'exige pas de sûreté ni de garantie de la part de ses clients eu égard aux créances clients. Cependant, le crédit est accordé après évaluation de la solvabilité des clients. De plus, la société passe constamment en revue le crédit de ses clients et constitue une provision pour créances douteuses lorsque la probabilité de recouvrer les montants a diminué de façon importante. La société estime que son exposition au risque de crédit découlant de ses créances clients est limitée.

Le classement chronologique des soldes des créances clients et la provision pour créances douteuses au 31 mars 2018 et au 31 mars 2017 sont comme suit.

	2018	2017
En règle	12 409 \$	8 980 \$
En souffrance depuis 0 à 30 jours	6 484	5 825
En souffrance depuis 31 à 60 jours	3 522	2 374
En souffrance depuis 61 à 90 jours	1 737	2 207
En souffrance depuis plus de 90 jours	7 749	5 340
Total des créances clients	31 901	24 726
Moins la provision pour créances douteuses	566	474
	31 335 \$	24 252 \$

La variation de la provision pour créances douteuses relativement aux créances clients s'établit comme suit.

	2018	2017
Solde à l'ouverture de l'exercice	474 \$	349 \$
Créances douteuses	741	267
Radiation portée en réduction de la provision	(649)	(142)
Solde à la clôture de l'exercice	566 \$	474 \$

Sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ainsi que ses autres débiteurs exposent également la société au risque de crédit. La société gère ce risque en ne concluant des transactions qu'avec des institutions financières fiables.

La valeur comptable des actifs financiers inscrits aux états consolidés de la situation financière représente l'exposition maximale de la société au risque de crédit.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. Par ailleurs, la société gère son risque de liquidité en assurant une surveillance continue des flux de trésorerie réels et prévus tant dans des conditions normales que sous contrainte. Le conseil d'administration examine et approuve les budgets d'exploitation et d'investissement, ainsi que toute transaction importante qui ne s'inscrit pas dans le cours normal des activités, notamment des propositions de fusions, des acquisitions et d'autres investissements ou désinvestissements importants.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers, y compris les paiements d'intérêts estimés, au 31 mars 2018.

	Valeur comptable totale	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Facilité renouvelable	38 627 \$	38 627 \$	– \$	38 627 \$	– \$
Créditeurs et charges à payer	34 205	34 205	34 205	–	–
Autres créditeurs	28 087	33 764	13 260	16 682	3 822

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que des variations des prix de marché, comme les cours des monnaies étrangères, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, influent sur les résultats de la société ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir l'exposition au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

Risque de change

La société est exposée au risque de change en raison des ventes et des charges qui sont libellées dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de ses filiales, soit essentiellement le dollar américain (« \$ US ») et l'euro (« EUR »). Par ailleurs, la conversion, aux taux de change en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle des filiales de la société accentue les variations du bénéfice. L'incidence de cette conversion est présentée en tant que profit ou perte de change aux états consolidés du résultat global.

Par la gestion de son risque de change, la société cherche à limiter son exposition nette aux flux de trésorerie en monnaies étrangères en transigeant, dans la mesure du possible, avec des tiers dans les devises susmentionnées, étant donné que ce type de transaction tiendra lieu de couverture économique naturelle pour chacune de ces monnaies.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'exposition de la société au risque de change en ce qui concerne les éléments figurant dans ses états financiers consolidés s'établissait comme suit :

	31 mars 2018		31 mars 2017	
	\$ US	EUR	\$ US	EUR
Trésorerie et équivalents de trésorerie	938	949	922	502
Créances clients	10 542	3 989	6 016	3 990
Impôts à recevoir (à payer)	(216)	28	(66)	(64)
Placements	12 046	–	13 046	–
Placements dans une coentreprise	–	525	–	518
Facilité de crédit	(14 150)	–	–	(1 700)
Créditeurs et charges à payer	(2 250)	(1 061)	(3 870)	(777)
Contrepartie conditionnelle et solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	(10 365)	(6 419)	(657)	(2 843)
Exposition nette	(3 455)	(1 989)	15 391	(374)
Équivalent en dollars canadiens	(4 455)	(3 156)	20 470	(533)

Les taux de change suivants s'appliquent aux périodes et aux dates indiquées.

	2018		2017	
	Taux moyen	Taux de présentation	Taux moyen	Taux de présentation
\$ US par \$ CA	1,2926	1,2894	1,3371	1,3300
EUR par \$ CA	1,5936	1,5867	1,4286	1,4251

Selon les expositions au change de la société indiquées ci-dessus, la variation des taux de change présentés dans le tableau précédent par suite d'un renforcement de 5 % du dollar américain et de l'euro aurait accru (réduit) le bénéfice net et réduit (accru) le déficit comme suit, en supposant que toutes les autres variables soient demeurées constantes :

	31 mars 2018		31 mars 2017	
	\$ US	EUR	\$ US	EUR
Augmentation (diminution) du bénéfice net	(223)	(160)	1 024	(27)

Un recul hypothétique de 5 % des monnaies étrangères aurait eu un effet équivalent, mais inverse, en présumant que toutes les autres variables soient demeurées constantes.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt de la société provient essentiellement de sa facilité d'exploitation renouvelable qui porte intérêt à taux variable.

La société détient la majorité de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie dans des comptes portant intérêt à des taux inférieurs à 1,25 %. Par conséquent, sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ne sont pas exposés de façon importante aux fluctuations des flux de trésorerie futurs découlant des variations des taux d'intérêt du marché. Les équivalents de trésorerie se composent de dépôts à terme dont l'échéance initiale ne dépasse pas trois mois et sont, par conséquent, également exposés au risque de taux d'intérêt eu égard à leur juste valeur. Toutefois, le risque lié à la juste valeur n'est pas important, compte tenu de l'échéance relativement rapprochée de ces instruments.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La facilité renouvelable est un instrument à taux d'intérêt variable qui échoit à plus d'un an. Cet instrument est exposé aux variations des taux d'intérêt futurs, lesquelles pourraient faire fluctuer les flux de trésorerie dans l'avenir.

À la date de clôture, le profil des taux d'intérêt des passifs financiers portant intérêt de la société était celui de sa facilité renouvelable, dont la valeur comptable était de 38 627 \$ et qui porte intérêt à taux variable.

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt des instruments à taux variable aurait augmenté ou diminué le déficit et le bénéfice net d'environ 145 \$ (117 \$ – 2017) au cours de l'exercice. Cette analyse part du principe que toutes les autres variables, surtout les cours des monnaies étrangères, sont demeurées constantes.

26. Gestion du capital

Les objectifs de la société en matière de gestion du capital sont les suivants :

Poursuivre sa stratégie de croissance grâce aux acquisitions et à la croissance interne en maintenant une souplesse financière;

Procurer à ses actionnaires un rendement du capital investi approprié.

Aux fins de la gestion du capital, la société définit son capital comme étant la somme de la dette nette et du total des capitaux propres.

Les montants totaux relatifs au capital géré sont les suivants :

	2018	2017
Contrepartie conditionnelle, y compris la partie courante	15 596 \$	12 956 \$
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises, y compris la partie courante	9 321	5 845
Facilité renouvelable	38 627	41 040
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(3 362)	(5 862)
Dette nette compte tenu de la contrepartie conditionnelle	60 182	53 979
Total des capitaux propres	129 607	94 948
	189 789 \$	148 927 \$

La stratégie de financement de la société consiste à maintenir une structure souple lui permettant de réagir adéquatement à l'évolution de la conjoncture économique et à favoriser sa croissance au moyen d'acquisitions d'entreprises. La société surveille sa structure du capital à l'aide du ratio dette nette/BAIIA ajusté.

Pour maintenir ou ajuster sa structure du capital, la société peut modifier le montant des dividendes qu'elle verse à ses actionnaires, émettre ou rembourser des titres de créance, émettre des actions ou entreprendre d'autres activités qu'elle juge appropriées dans les circonstances, et ce, sur une base trimestrielle.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

27. Parties liées

Les principaux dirigeants de la société sont le chef de la direction, le chef de la direction financière et certains autres membres importants de son personnel.

La rémunération de ses principaux dirigeants et les jetons de présence des administrateurs est comme suit :

	2018	2017
Avantages du personnel à court terme	4 350 \$	3 361 \$
Rémunération fondée sur des actions	921	810
Unités d'actions incessibles et attribuées en fonction de la performance	557	407
Unités d'actions différées	911	896
	6 739 \$	5 474 \$

28. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité :

Les états financiers consolidés de la société ont été établis conformément aux IFRS qu'a publiés le Conseil des normes comptables internationales (« IASB »).

Le conseil d'administration a autorisé la publication des états financiers consolidés le 6 juin 2018.

b) Base d'évaluation :

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants :

- la contrepartie conditionnelle à payer, qui est évaluée à la juste valeur chaque période de présentation de l'information conformément à l'IFRS 3;
- les placements, qui sont évalués à la juste valeur à la clôture de chaque exercice conformément à l'IFRS 9;
- les passifs liés au régime d'unités d'actions différées, aux unités d'actions incessibles et au régime d'unités attribuées en fonction de la performance, qui sont évalués à la juste valeur à la clôture de chaque exercice conformément à l'IFRS 2;
- les options sur actions, qui sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution conformément à l'IFRS 2;
- les actifs et passifs acquis ou repris dans le cadre de regroupements d'entreprises, qui sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition.

c) Conversion des monnaies étrangères :

i) Monnaie fonctionnelle et de présentation :

Les éléments figurant dans les états financiers de chaque filiale sont évalués au moyen de la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel celle-ci exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, ce dollar étant la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Transactions et soldes :

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les profits et pertes de change qui résultent du règlement de telles transactions et de la conversion d'actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice sont portés en résultat net. Les écarts de conversion des actifs et passifs inscrits à la juste valeur sont présentés dans les profits ou pertes à la juste valeur. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au taux de change à la date de la transaction. Les profits ou pertes de change sont présentés sur une base nette.

iii) Filiales :

Les résultats et la situation financière des établissements à l'étranger (dont aucun n'a une monnaie ayant cours dans une économie hyperinflationniste) dont la monnaie fonctionnelle diffère de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit :

- les actifs et passifs figurant dans chaque état de la situation financière sont convertis au taux de clôture à la date de cet état;
- les produits et charges de chaque état du résultat net et du résultat global sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cela ne correspond pas à une estimation raisonnable de l'incidence cumulative des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas ces produits et ces charges sont convertis à ces dates);
- tous les écarts de change qui en découlent sont pris en compte dans les autres éléments du résultat global.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'un établissement à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de celui-ci et sont convertis au taux de clôture.

29. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière uniforme pour tous les exercices présentés dans les présents états financiers consolidés et par les filiales de la société.

a) Mode de consolidation :

Regroupements d'entreprises

Le goodwill, tel qu'il est calculé par la société, correspond à l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée, qui reflète notamment la juste valeur de la contrepartie conditionnelle, sur le montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition. Lorsque l'écart est négatif, un profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses est immédiatement comptabilisé en résultat net.

Les coûts de transaction, autres que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la société assume dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par la société. La société exerce un contrôle sur une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec cette entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ses rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés de la date de la prise du contrôle à la date de la perte du contrôle.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux de ses filiales entièrement détenues, soit Stingray Music USA Inc., Stingray Music Rights Management LLC, 2144286 Ontario Inc., Pay Audio Services Limited Partnership, Stingray Business Inc., Music Choice Europe Limited, Stingray Digital International Ltd., Music Choice India Private Ltd., Music Choice Europe Deutschland GmbH, Xtra Music Ltd., Stingray Europe B.V., Alexander Medien Gruppe B.V., Brava HDTV B.V., Brava NL B.V., Djazz B.V., Transmedia Communications SA et ses filiales entièrement détenues, Digital Music Distribution Pty Ltd., 9076-3392 Québec Inc. (menant leurs activités sous l'appellation Nümédia), Festival 4K B.V., Classica GMBH et sa filiale entièrement détenue Classica Asia GMBH ainsi que Think inside the box LLC (Nature Vision TV), Yokee Music Limited, C Music Entertainment Limited, SBA Music PTY Ltd. et sa filiale entièrement détenue, Satellite Music Australia PTY Ltd., ainsi que Stingray Music, S.A. de C.V.

Placement dans une entreprise associée

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la société exerce une influence notable, c'est-à-dire qu'elle détient le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint. La société comptabilise son placement dans une entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence, en vertu de laquelle le placement est initialement comptabilisé au coût. Par la suite, les états financiers consolidés présentent la quote-part revenant à la société du résultat de l'entreprise associée jusqu'à la date à laquelle cesse l'influence notable. Les distributions reçues d'une entreprise associée réduisent la valeur comptable du placement. Les états consolidés du résultat global comprennent la quote-part de la société des montants comptabilisés par son entreprise associée au titre d'autres éléments du résultat global, le cas échéant. Les soldes intersociétés entre la société et l'entreprise associée ne sont pas éliminés.

Placement dans une coentreprise

Une coentreprise est un partenariat dans lequel la société et les autres parties qui exercent un contrôle conjoint sur le partenariat ont des droits sur l'actif net de celui-ci.

Transactions éliminées à la consolidation

Les soldes et transactions intragroupe, ainsi que les profits et pertes latents qui découlent de transactions intragroupe, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

b) Instruments financiers:

i) Actifs financiers et passifs financiers :

La société comptabilise initialement les actifs financiers à la date de transaction à laquelle elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Au moment de la comptabilisation initiale, la société classe ses actifs financiers comme étant ultérieurement évalués soit au coût amorti soit à la juste valeur, selon le modèle économique qu'elle applique pour gérer les actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels qui y sont liés. S'il est établi qu'un actif financier ne sera pas comptabilisé ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net, l'évaluation initiale reflète alors les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à la création de l'actif financier.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont remplies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du résultat net :

- l'actif est détenu dans le cadre de l'application d'un modèle économique dont l'objectif est de conserver des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le solde du capital.

La société classe actuellement la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les créances clients et autres débiteurs en tant qu'actifs financiers évalués au coût amorti.

Actifs financiers évalués à la juste valeur

Tous les placements en titres de capitaux propres et autres actifs financiers qui ne remplissent pas les conditions permettant de les classer comme des actifs financiers évalués au coût amorti sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les variations de celle-ci, y compris tout produit d'intérêts ou de dividende reçu, sont comptabilisées en résultat net.

Les placements de la société sont classés comme des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration, lorsqu'elle transfère les droits de recevoir les flux de trésorerie contractuels dans le cadre d'une transaction aux termes de laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'elle ne conserve pas le contrôle de l'actif transféré. Tout droit créé ou conservé par la société sur de tels actifs financiers décomptabilisés est inscrit comme un actif ou un passif distinct.

Passifs financiers

La société comptabilise initialement les titres de créance émis et les créances subordonnées à la date à laquelle ils sont créés. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de la transaction, soit la date à laquelle la société devient une partie aux dispositions contractuelles des instruments.

Les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Dans les cas où les passifs financiers ne sont pas ultérieurement comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, l'évaluation initiale comprend alors les coûts de transaction directement attribuables.

La société évalue la totalité des passifs financiers au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour ce qui est de la contrepartie conditionnelle comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net et des passifs financiers qui ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net parce que ce faisant, la pertinence des informations est accrue. L'évaluation de ces passifs doit se faire ultérieurement à la juste valeur.

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à expiration.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière, si et seulement si la société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

ii) Dépréciation d'actifs financiers

À la clôture de chaque exercice, la société doit évaluer s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Les défauts de paiement ou manquements d'un débiteur, les restructurations de dettes envers la société selon des modalités que cette dernière n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances, la faillite probable d'un débiteur ou d'un émetteur ou la disparition d'un marché actif pour un titre donné sont considérés comme des indications objectives de dépréciation d'un actif financier.

En ce qui a trait à certaines catégories d'actifs financiers, comme les créances clients et autres débiteurs, les actifs pour lesquels aucune dépréciation n'a été décelée sur le plan individuel font l'objet d'un test de dépréciation collectif. Les indications objectives de dépréciation du portefeuille de créances clients et d'autres débiteurs peuvent comprendre l'expérience passée de la société en matière de recouvrement de créances, l'augmentation des délais de paiement au sein du portefeuille ainsi que des changements de la conjoncture économique, à l'échelle nationale ou internationale, pouvant se traduire par des défauts de paiement à l'égard des créances clients et autres débiteurs.

S'il existe des indications objectives qu'une perte de valeur a été subie à l'égard des actifs financiers évalués au coût amorti, le montant de la perte sera égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (exclusion faite des pertes de crédit futures qui n'ont pas encore été subies), établie au moyen du taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier (c'est-à-dire au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale). Le montant de la perte est comptabilisé en résultat net.

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation (par exemple une amélioration de la notation de crédit du débiteur), la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise. La reprise comptabilisée correspond alors à l'amélioration et ne peut excéder le coût amorti qui aurait été inscrit à la date de reprise de la dépréciation si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat net.

c) Comptabilisation des produits :

La société tire des produits essentiellement de la prestation de services, de la vente de solutions sur demande, de projets de solutions médias et d'autres sources. Les produits sont évalués selon la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. La société comptabilise des produits lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré, qu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un contrat et que le prix de vente est déterminé ou déterminable.

Prestation de services

Les produits tirés de la prestation de services englobent principalement ceux tirés de la distribution de musique et de contenu vidéo en continu et facturés sous forme de frais d'abonnement mensuellement, trimestriellement ou annuellement. La société comptabilise des produits tirés de la prestation de services lorsque ces services sont rendus. La société comptabilise des produits différés lorsque les clients paient leurs frais d'abonnement d'avance.

Solutions sur demande

Les produits tirés des solutions sur demande englobent principalement ceux tirés des services musicaux et de concerts en ligne ou ceux tirés des abonnements télé. Ces produits sont comptabilisés au cours de l'exercice où les services sont rendus.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Projets de solutions médias

Les produits tirés des projets de solutions médias englobent ceux tirés des projets médias à long terme. Les produits sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux, ce qui est calculé selon le pourcentage des coûts des contrats engagés sur les coûts prévus. L'incidence de toute révision des produits et des charges estimés est comptabilisée lorsque les montants sont connus et peuvent raisonnablement être estimés. Lorsque les coûts des contrats excèdent le total des produits tirés des contrats, la perte prévue est immédiatement passée en charges au moyen d'une provision pour perte à l'achèvement, peu importe le degré d'achèvement des travaux.

Autres produits

Les autres produits découlent principalement de la vente de matériel et des services de soutien et d'installation. Les produits sont comptabilisés au cours de la période où la vente des biens a lieu et où les services sont rendus.

d) Recherche et développement :

Les dépenses de recherche engagées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou de nouvelles techniques sont comptabilisées en résultat net lorsqu'elles sont engagées.

Les frais de développement, déduction faite des crédits d'impôt, sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés, sauf si les coûts peuvent être évalués de façon fiable, si le produit ou le procédé est faisable sur le plan technique, si des avantages économiques futurs sont probables et si la société a l'intention d'achever le développement, ou dispose de ressources suffisantes pour le faire, et de mettre en service ou de vendre l'immobilisation. Dans ce cas, les frais sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles développées en interne. Il y a lieu de se reporter à la note m), Immobilisations incorporelles.

e) Subventions publiques :

Les crédits d'impôt à l'investissement sont comptabilisés en réduction des frais de recherche et de développement au cours de l'exercice où les coûts sont engagés, pour autant qu'il y ait une assurance raisonnable que la société répond aux exigences du programme de subvention approuvé et qu'elle recevra bel et bien la subvention.

Les crédits d'impôt à l'investissement sont examinés et approuvés par les administrations fiscales, et il est possible que le montant de la subvention accordé diffère du montant comptabilisé.

f) Contrats de location et paiements :

Les contrats de location simple ne sont pas comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière de la société. Les paiements versés aux termes de ces contrats sont comptabilisés en résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat. Les avantages reçus au titre de la location sont comptabilisés comme une partie intégrante du total de la charge de location sur la durée du contrat de location. Les paiements éventuels au titre de la location sont comptabilisés au cours de l'exercice où ils sont engagés.

g) Produits financiers et charges financières :

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts tirés de sommes investies et la variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont gagnés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur la facilité renouvelable, la désactualisation des provisions, la variation de la juste valeur des dérivés et de la contrepartie conditionnelle, l'amortissement des coûts de financement différés, les (profits) pertes de change et les pertes de valeur comptabilisées à l'égard des actifs financiers.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La société comptabilise les produits financiers et les charges financières à titre d'éléments des activités d'exploitation dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

h) Impôts sur le résultat :

La charge d'impôts comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible s'entend de l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou recouvré au titre du bénéfice imposable ou de la perte d'un exercice donné, aux taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des exercices antérieurs.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs établie aux fins de la présentation de l'information financière et leur valeur fiscale.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporaires suivantes :

- les différences temporaires liées à la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre de transactions qui ne sont pas un regroupement d'entreprises et qui ne touchent ni le bénéfice (la perte) comptable, ni le bénéfice imposable (la perte fiscale);
- les différences temporaires qui se rapportent à des participations dans des filiales, dans des entreprises associées ou dans des partenariats, dans la mesure où la société est à même d'exercer un contrôle sur le moment auquel les différences temporaires se résorberont et où il est probable que ces différences ne se résorberont pas dans un avenir prévisible;
- les différences temporaires imposables qui résultent de la comptabilisation initiale d'un goodwill.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur auquel ces éléments pourront être imputés sera réalisé. Les actifs d'impôt différé sont évalués au coût à la clôture de chaque exercice, et leur valeur comptable est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable sera réalisé.

L'impôt différé est évalué aux taux d'impôt qui devraient s'appliquer aux différences temporaires lorsque celles-ci se résorberont, selon les lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé se rapportent à des impôts prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

i) **Bénéfice par action :**

Le bénéfice de base par action est calculé en divisant le bénéfice net par le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote subalterne, d'actions à droit de vote subalterne variable et d'actions à droit de vote multiple en circulation au cours de l'exercice. Le bénéfice dilué par action est calculé à l'aide du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, d'actions à droit de vote subalterne, d'actions à droit de vote subalterne variable et d'actions à droit de vote multiple en circulation au cours de l'exercice, après ajustement pour tenir compte de l'incidence dilutive des options sur actions, des unités d'actions incessibles et des unités d'actions différées. Le calcul du nombre d'actions supplémentaires repose sur l'hypothèse selon laquelle tous les instruments qui ont un effet dilutif sont exercés et que le produit qui en est tiré, ainsi que le montant de la rémunération fondée sur des actions non comptabilisée, qui est considéré comme un produit présumé, sont utilisés aux fins du rachat d'actions à droit de vote subalterne, d'actions à droit de vote subalterne variable et d'actions à droit de vote multiple au prix de l'action moyen pour l'exercice. En ce qui a trait aux unités d'actions incessibles, seule la rémunération fondée sur des actions non comptabilisée est considérée comme un produit présumé puisque le détenteur ne paie aucun prix d'exercice.

j) **Trésorerie et équivalents de trésorerie :**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les soldes déposés auprès de banques.

k) **Stocks :**

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti.

La valeur de réalisation nette s'entend du prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué du coût de vente estimé.

l) **Immobilisations corporelles :**

Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif ainsi que les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la restauration des lieux, le cas échéant.

Lorsque des composantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes).

Les profits et pertes à la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés au moyen de la comparaison du produit de la cession et de la valeur comptable, et sont comptabilisés en résultat net.

Coûts ultérieurs

Le coût de remplacement d'une composante d'une immobilisation corporelle est reflété dans la valeur comptable de la composante s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à la composante iront à la société et s'il peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la composante remplacée est décomptabilisée. Les coûts de l'entretien quotidien des immobilisations corporelles sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Amortissement

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle et est comptabilisé en résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme prévu de réalisation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. Les actifs loués sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité, à moins que la société ait l'assurance raisonnable qu'elle deviendra propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location.

Les durées d'utilité estimées pour l'exercice à l'étude et les exercices comparatifs sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Période
Mobilier, agencements et matériel	De 3 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou 3 ans

Les estimations utilisées aux fins des modes d'amortissement, des durées d'utilité et des valeurs résiduelles sont passées en revue à la clôture de chaque exercice et sont ajustées au besoin de manière prospective.

m) Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises par la société qui ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

La juste valeur des ententes de non-concurrence acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est déterminée en fonction des pertes de produits actualisées estimées qui ont pu être évitées grâce à la signature de ces ententes. La juste valeur des listes de clients et des relations clients acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est déterminée selon la méthode des bénéfices excédentaires sur plusieurs périodes. Selon cette méthode, l'actif en cause est évalué après déduction du juste rendement sur tous les autres actifs qui contribuent à créer les flux de trésorerie connexes. La juste valeur des catalogues musicaux acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est déterminée selon les coûts estimés de création de ces catalogues musicaux. La juste valeur des marques de commerce acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est déterminée selon les paiements de redevances futurs estimés actualisés qui ne sont pas à verser.

Les montants inscrits à l'actif au titre des immobilisations incorporelles développées en interne comprennent le coût total des biens ou services externes et des coûts de main-d'œuvre directement attribuables au développement.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée.

Les immobilisations incorporelles développées en interne, déduction faite des crédits d'impôt connexes, sont amorties à compter de la date de commercialisation des biens et services.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les durées d'utilité estimées pour l'exercice à l'étude et les exercices comparatifs sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Période
immobilisations incorporelles développées en interne	De 2 à 5 ans
Catalogue musical	De 5 à 15 ans
Liste de clients et relations clients	De 3 à 15 ans
Marques de commerce	De 2 à 20 ans
Licences, applications Web et logiciels	De 1 à 11 ans
Ententes de non-concurrence	De 2 à 11 ans

Les estimations utilisées aux fins des modes d'amortissement, des durées d'utilité et des valeurs résiduelles sont passées en revue à la clôture de chaque exercice et sont ajustées au besoin de manière prospective.

n) Goodwill :

Le goodwill découlant de l'acquisition d'entreprises est évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Le goodwill n'est pas amorti mais fait l'objet de tests de dépréciation.

o) Dépréciation d'actifs non financiers :

Chaque date de clôture, la société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers, lesquels comprennent les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et les immobilisations corporelles, pour déterminer si des événements particuliers ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur recouvrable du goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation chaque exercice à la même date, ou plus fréquemment si des indications de dépréciation sont décelées.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés dans une UGT. Le goodwill est attribué à l'UGT ou au groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies qui découleront du regroupement d'entreprises. Chaque unité ou groupe d'unités auquel un goodwill est attribué, qui représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne, ne doit pas être plus grand qu'un secteur opérationnel.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net. Les pertes de valeur sont d'abord portées en déduction de la valeur comptable du goodwill attribué à l'UGT, puis en déduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata.

p) Provisions :

Une provision est comptabilisée si, en raison d'un événement passé, la société a une obligation actuelle juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de façon fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôts qui reflète les évaluations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'obligation. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Passif éventuel

Un passif éventuel s'entend d'une obligation possible découlant d'événements passés dont l'existence sera confirmée uniquement s'il survient un ou plusieurs événements incertains futurs échappant au contrôle de la société ou encore d'une obligation actuelle découlant d'événements passés (dont l'existence a donc été confirmée), mais qui n'a pas été comptabilisée parce qu'il est peu probable que le transfert ou l'utilisation d'un actif, que la prestation d'un service ou que toute autre forme de transfert d'un avantage économique sera nécessaire pour régler l'obligation ou parce que celle-ci ne peut être estimée de façon fiable.

q) Avantages du personnel :

i) Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme sont passés en charges à mesure que les services correspondants sont rendus.

Un passif égal au montant que la société s'attend à payer est comptabilisé si cette dernière a une obligation actuelle juridique ou implicite de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

ii) Régime d'options sur actions

La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions attribués à la direction ou à des membres clés du personnel de la société est comptabilisée à titre de charge au titre des avantages du personnel, et une augmentation correspondante des capitaux propres est également comptabilisée sur la période d'acquisition de ces droits. Le montant passé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits pour lesquels il est prévu que les conditions de service seront remplies, de sorte que le montant finalement passé en charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions de service à la date d'acquisition des droits.

iii) Régimes d'unités d'actions incessibles, d'unités attribuées en fonction de la performance et d'unités d'actions différées

Les unités d'actions incessibles, les unités attribuées en fonction de la performance et les unités d'actions différées qui devraient être réglées en trésorerie sont comptabilisées à titre d'attributions réglées en trésorerie, et la charge de rémunération est incluse dans les créditeurs et charges à payer. La charge de rémunération est initialement évaluée à la juste valeur à la date d'attribution et est comptabilisée en résultat net sur l'exercice d'acquisition. Le passif fait l'objet d'une réévaluation selon la juste valeur des actions de la société chaque date de clôture. Les réévaluations effectuées au cours de l'exercice d'acquisition sont comptabilisées immédiatement en résultat net si elles se rapportent à des services passés et sont amorties sur l'exercice résiduel d'acquisition si elles se rapportent à des services futurs. La charge de rémunération cumulée qui sera ultimement comptabilisée correspond à la juste valeur des actions de la société à la date de règlement.

iv) Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

Les cotisations de la société, qui sont utilisées pour acheter des actions sur le marché libre pour le compte des employés, sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées à titre de charge au titre des avantages du personnel, et une augmentation correspondante du surplus d'apport est aussi comptabilisée. Le montant passé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits pour lesquels il est prévu que les conditions d'acquisition seront remplies, de sorte que le montant finalement passé en charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions d'acquisition à la date d'acquisition des droits.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les actions à l'égard desquelles les droits ne sont pas acquis qui sont détenues en fiducie pour le compte des employés sont des actions propres et sont donc déduites des capitaux propres lorsque les droits connexes sont acquis.

r) Capital social :

Les actions à droit de vote subalterne, actions à droit de vote subalterne variable et actions à droit de vote multiple sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à leur émission sont portés en réduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

30. Nouvelles normes ou normes modifiées que la société n'a pas encore adoptées

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. L'IFRS 15 remplace la totalité des normes antérieures sur la comptabilisation des produits, y compris l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et les interprétations connexes, telles que l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*. La nouvelle norme définit les exigences de comptabilisation des produits. Plus précisément, elle instaure un cadre exhaustif dont le principe général est le suivant : une entité doit comptabiliser des produits montrant le transfert des biens et des services promis selon un montant qui reflète la contrepartie que l'entité prévoit recevoir en échange de ces biens et de ces services. La norme présente également de nouvelles directives plus prescriptives que celles présentées dans les normes précédentes, ce qui pourrait se traduire par des modifications du classement de certains types de produits, des informations à fournir à leur égard ainsi que du moment où ils seront comptabilisés. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et son adoption anticipée est autorisée.

La société envisage d'adopter l'IFRS 15 de façon rétrospective dans ses états financiers consolidés pour l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2018 et ne prévoit pas que la norme aura une incidence significative sur les états financiers, sauf en ce qui concerne la présentation brute ou nette de certains flux de produits relatifs aux applications pour les services grand public, telles que les applications mobiles. La société comptabilise actuellement les produits tirés d'applications sur une base nette.

Aux termes des directives actuelles concernant les IFRS, la détermination à savoir si une entité agit en qualité d'agent ou de mandant ne repose pas sur l'application d'indicateurs précis. Il y a donc lieu de faire preuve de jugement pour établir si la présentation sur une base brute ou nette est appropriée. Selon les directives énoncées à l'égard de l'IFRS 15, le nouveau modèle de comptabilisation des produits est fondé sur le principe fondamental du « transfert de contrôle » servant à déterminer le principal débiteur de l'obligation liée au service rendu. Dans ce contexte, la société sera considérée comme le mandant et elle comptabilisera donc ces produits sur une base brute.

Il est prévu qu'il n'y aura aucune incidence sur le bénéfice net et que l'incidence sur les produits et sur les frais liés à la programmation musicale, le coût des services et les frais liés au contenu se présentera comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	2018 selon les IFRS actuelles	2018 selon l'IFRS 15
Produits	126 953 \$	130 475 \$
Frais liés à la programmation musicale, coût des services et frais liés au contenu	44 227 \$	47 749 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

IFRS 9 – Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers (IFRS 2014)* [l'« IFRS 9 (2014) »]. L'IFRS 9 (2014) présente quelques différences avec l'IFRS 9 (2009) et l'IFRS 9 (2010), que la société a adoptées de façon anticipée le 1^{er} avril 2012. Ces différences ont trait au classement et à l'évaluation des actifs financiers et à la comptabilisation des passifs financiers. L'IFRS 9 (2014) instaure également un nouveau modèle fondé sur les pertes de crédit attendues aux fins du calcul de la dépréciation des actifs financiers ainsi que de nouvelles exigences générales concernant la comptabilité de couverture. La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et son adoption anticipée est autorisée. La société n'a pas l'intention d'adopter l'IFRS 9 (2014) de façon anticipée. Elle entend appliquer l'IFRS 9 (2014) à ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2018. La société ne prévoit pas que l'IFRS 9 (2014) aura une incidence significative sur les états financiers consolidés.

IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions

Le 20 juin 2016, l'IASB a publié des modifications de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, en vue de clarifier comment doivent être comptabilisés certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Aux fins de simplification, les modifications peuvent être appliquées de manière prospective. L'application rétrospective ou anticipée est permise si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances *a posteriori*. Les modifications fournissent des exigences relativement à la comptabilisation : des effets des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie; des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net concernant l'obligation légale relative aux retenues d'impôt à la source; d'une modification des termes et conditions qui a pour effet qu'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres. La société envisage d'adopter les modifications de l'IFRS 2 dans ses états financiers de l'exercice s'ouvrant le 1^{er} avril 2018. La société ne prévoit pas que les modifications auront une incidence significative sur les états financiers.

IFRIC 22 – Transactions en monnaie étrangère

Le 8 décembre 2016, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*. L'interprétation clarifie la date qui devrait être utilisée pour la conversion lorsqu'une transaction en monnaie étrangère fait l'objet d'un paiement ou d'un encaissement anticipé. L'interprétation s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée est permise. La société adoptera l'interprétation dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2018. La société ne prévoit pas que l'interprétation aura une incidence significative sur les états financiers.

IFRS 16 – Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Son adoption anticipée est autorisée si une entité adopte également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, à la même date ou avant. L'IFRS 16 remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*. Cette norme prescrit un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige celui-ci à comptabiliser les actifs et les passifs de tous les contrats de location de plus de 12 mois, sauf s'ils portent sur des actifs de faible valeur. Un preneur est tenu de comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation représentant son droit d'utiliser l'actif sous-jacent et un passif représentant son obligation de verser des paiements locatifs. Cette norme reprend pour l'essentiel les exigences comptables imposées aux bailleurs par l'IAS 17 tout en les obligeant à fournir des informations plus étoffées. Elle modifie également d'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location, notamment leur définition et comporte des dispositions transitoires. La société envisage d'adopter l'IFRS 16 aux fins de ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2019. L'ampleur des répercussions de l'adoption de cette norme n'a pas encore été établie.

GLOSSAIRE

Vidéo sur demande (VSD)

système dans lequel les téléspectateurs choisissent eux-mêmes le contenu qu'ils veulent visionner, au moyen d'un ordinateur ou d'un système de télévision interactive, à partir d'une vaste sélection.

Vidéo sur demande par abonnement (VSDA)

s'entend d'un service qui donne aux utilisateurs un accès illimité à un vaste éventail de contenus moyennant des frais mensuels fixes. Les utilisateurs ont le plein contrôle et peuvent décider à quel moment lancer un programme.

Services par contournement

s'entend des films et des émissions de télévision fournis par l'intermédiaire d'une connexion Internet haute vitesse plutôt que par câble ou par satellite.

Format 4K ultra-HD

la télévision en ultra-haute définition (ultra-HD) est un format d'affichage numérique dont la résolution horizontale est de l'ordre de 4000 pixels (4K ultra-HD).

Télévision payante

formule de télédiffusion selon laquelle les téléspectateurs paient par abonnement pour une chaîne en particulier.

Télévision sur protocole Internet (IPTV)

procédé qui consiste à transmettre et à diffuser des émissions de télévision par Internet au moyen du protocole Internet (IP).

Télévision par satellite

mode de diffusion selon lequel un satellite transmet des signaux aux clients munis de l'équipement approprié dans une région donnée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

L'assemblée générale annuelle se tiendra le 8 août 2018 au :

Siège social de Stingray
730, rue Wellington
8e étage
Montréal, Québec
H3C 1T4

INSCRIPTION BOURSIÈRE

TSX : RAY.A et RAY.B

CALENDRIER PROVISOIRE DES RÉSULTATS

Premier trimestre de 2019
8 août 2018

Deuxième trimestre de 2019
8 novembre 2018

Troisième trimestre de 2019
7 février 2019

Quatrième trimestre de 2019
6 juin 2019

AGENT DES TRANSFERTS

Société de fiducie AST
2001, boulevard Robert-Bourassa
Bureau 1600
Montréal, Québec
H3A 2A6
Canada

1-514-285-8300 ou 1-800-387-0825
help@astfinancial.com
www.astfinancial.com

stingray.com

